

Commission de l'Éducation du
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2020–2021

20 OCTOBRE 2020

COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCES DU MARDI 20 OCTOBRE 2020 (MATIN ET APRÈS-MIDI)

—

TABLE DES MATIÈRES

1	Interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation sanitaire dans les écoles et reprise de la pandémie» (Article 78 du règlement)	5
2	Questions orales (article 82 du règlement)	9
2.1	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Ajustement des normes de rationalisation, à la suite des comptages des 30 septembre et 1er octobre 2020»	9
2.2	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Comptage et normes de rationalisation»	9
2.3	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Malaise des directions»	11
2.4	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «(Sur)charge administrative des directeurs d'école»	11
2.5	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Surcharge des directeurs dans l'enseignement fondamental»	11
2.6	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Surcharge des directions d'écoles»	11
2.7	Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Interdiction des smartphones dans les écoles»	15
2.8	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Carte blanche des directions des centres psycho-médico-sociaux (PMS) relative à l'état d'urgence psycho-médico-sociale dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles»	16
2.9	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «État d'urgence psycho-médico-sociale»	16
2.10	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Une école en bonne santé se construit dès à présent tous ensemble»	18
2.11	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Application plus efficace des programmes scolaires au profit d'activités créatrices de sens et de lien social»	18
2.12	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mesures d'assouplissement exceptionnel des modalités de remplacement des membres du personnel absents»	21
2.13	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mobilité entre les réseaux d'enseignement»	21
2.14	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie et remplacements des professeurs en quarantaine»	21
2.15	Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie d'enseignants»	21
2.16	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)»	21
2.17	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des centres psycho-médico-sociaux (PMS)»	27
2.18	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évolution de la formation continue»	27
2.19	Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Jury des certificats d'aptitudes professionnelles (CAP)»	29

2.20	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recommandations des instances bassins enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE)»	31
2.21	Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Financement des frais supplémentaires "Covid"»	32
2.22	Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Conclusions du conclave budgétaire»	32
2.23	Question de M. François Desquesnes à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Utilisation d'outils numériques par les élèves en classe et gratuité»	33
2.24	Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluations des élèves»	34
2.25	Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement des dispositifs d'accrochage scolaire»	35
2.26	Question de M. Christophe Magdalijs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sensibilisation des élèves du secondaire aux mesures de protection essentielles contre la Covid-19 et aux enjeux sanitaires et de société de la pandémie»	36
2.27	Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Discrimination subie par certains élèves ayant été placés en quarantaine»	36
2.28	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Dérives de la pédagogie Steiner dans certains établissements qui s'en réclament»	39
2.29	Question de Mme Margaux De Re à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Chartes des jouets genrés dans l'enseignement primaire»	40
2.30	Question de Mme Margaux De Re à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Matériel informatique dans l'enseignement: marchés publics et appels d'offres»	41
2.31	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Amélioration de l'attractivité de certaines écoles»	42
2.32	Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Relations familles-écoles (suivi)»	44
2.33	Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Risque de passage en code orange et rouge»	45
2.34	Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Indicateurs de suivi du Pacte pour un enseignement d'excellence»	46
2.35	Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en place d'une plateforme informatisée entre les établissements scolaires et les TEC»	47
2.36	Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cantines scolaires»	48
2.37	Question de Mme Sabine Roberty à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mixité dans les filières de formation»	49
2.38	Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Harmonisation administrative en cas de quarantaine de professeurs»	49
2.39	Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Démocratie scolaire en période de coronavirus»	50
2.40	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suivi de l'engagement de 1 500 enseignants pour renforcer la remédiation»	51
2.41	Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des services de médiation scolaire»	52
2.42	Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Délais d'information des parents en cas de Covid-19»	53

2.43	Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avis du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)».....	54
3	Ordre des travaux	56

Présidence de Mme Latifa Gahouchi, présidente.

– *L'heure des questions et interpellations commence à 10h20.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions.

1 Interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Situation sanitaire dans les écoles et reprise de la pandémie» (Article 78 du règlement)

Mme Elisa Groppi (PTB). – Le nombre de cas de Covid-19 augmente. Les centres de dépistage et de suivi commencent à être saturés, voire le sont déjà, dans certaines provinces. Les hôpitaux et les maisons de repos sont à nouveau sous tension. La situation sanitaire a de nouveau empiré ces dernières semaines.

Cette situation a un impact inquiétant sur nos écoles. Celles-ci peinent à trouver des remplaçants pour les nombreux enseignants absents, malades, en quarantaine ou en attente du résultat d'un test. Des classes ferment, des élèves se retrouvent privés des apprentissages.

Pendant le confinement, le fait de ne pas venir à l'école a été désastreux pour les enfants et les adolescents, en termes tant sociaux que scolaires. Les acteurs de terrain, comme le délégué général aux droits de l'enfant et les directeurs des centres psycho-médico-sociaux (PMS), font part d'importantes inquiétudes tant pour la santé mentale que pour les apprentissages scolaires et sociaux de nos enfants. Tous les enfants ne sont pas égaux; ils ne disposent pas du même espace de travail à la maison, du même soutien et du même rapport aux apprentissages. Certains ne possèdent pas un ordinateur ou une connexion internet et, surtout, la présence et les compétences des enseignants sont indispensables. Pour ces raisons, l'aggravation de la situation sanitaire nous inquiète.

Le rôle de l'école est essentiel et il est important pour chacun de la fréquenter à temps plein, dans l'intérêt et pour le bien-être de nos enfants et de nos jeunes. Pour permettre aux écoles de continuer à fonctionner de la manière la plus normale possible, il est urgent de prendre de nouvelles mesures pour stopper l'épidémie.

Ces mesures doivent être tout d'abord prises au niveau fédéral. Il faut suivre l'exemple de la France et chercher où se contracte le virus afin d'agir de manière ciblée, en sachant où sont les foyers de contamination. En ce qui concerne les soins de santé, il est urgent d'engager du personnel.

En outre, nous devons établir un réseau dense de centres de dépistage locaux et d'équipes de dépistage mobiles capables d'intervenir dans les collectivités, comme c'est déjà le cas en Flandre. Les laboratoires doivent aussi recruter du personnel supplémentaire afin que les résultats des tests soient disponibles dans un délai de 24 heures. À ce jour, cela n'est malheureusement pas possible partout.

Il faut aider les gens, pas les sanctionner. Les personnes placées en quarantaine doivent conserver leurs revenus. La Communauté française est exemplaire à ce sujet, mais ce n'est pas le cas de tous les employeurs. Mettre uniquement l'accent sur la responsabilité individuelle ne fonctionnera pas. Nous avons besoin de mesures de soutien collectives. Le maintien du salaire et de la sécurité de l'emploi en fait partie. Enfin, les gens doivent pouvoir aller travailler en toute sécurité. Les entreprises doivent prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé de leur personnel.

Or, nous constatons que les Régions et l'État fédéral ne vont pas dans la bonne direction. Comme je l'ai dit en introduction de mon interpellation, la situation au niveau national est préoccupante. Le nombre de cas de Covid-19 augmente. Les services de *testing* et de suivi sont saturés, ce qui a d'ailleurs mené à la décision, annoncée hier soir dans les médias, de ne plus permettre à tous ceux qui en auraient besoin d'accéder aux tests de dépistage. Les hôpitaux et les maisons de repos sont à nouveau sous tension. C'est pourquoi des mesures doivent être prises à tous les niveaux de pouvoir. Il est également possible d'agir ici en Communauté française.

Le suivi des cas est actuellement pris en charge par la médecine scolaire, c'est-à-dire les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) dans le réseau Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE). Je trouve très positif que le suivi soit ainsi pris en charge de manière centralisée. Néanmoins, les services concernés, déjà sous-financés et en sous-effectif, sont débordés et ont du mal à recenser les cas et à assurer le suivi. Il faut donc soutenir davantage et renforcer les services PSE et PMS.

Par ailleurs, le protocole de gestion des cas positifs décrit dans la circulaire n° 7780 du 2 octobre 2020, intitulée «*Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants: Écoles*», semble compliqué. Cette circulaire suscite l'incompréhension sur le terrain et plus personne ne sait vraiment comment agir dans les classes.

Comment agir dans les classes? L'Agence pour une vie de qualité (AViQ) a publié la semaine dernière la répartition des pourcentages de contamination selon les lieux où celle-ci se produit. Les foyers se déclarent dans la sphère privée et dans les collectivités. En ce qui concerne ces dernières, 46 % des contaminations auraient lieu dans les

écoles et 9 % dans les entreprises. Cependant, il faut prendre cette information avec précaution. Le fait que plusieurs cas soient repérés dans un même endroit ne signifie pas que la contamination s'y est produite. Un professeur de santé publique a d'ailleurs émis ce doute et apporté cette nuance dans les médias. Il est dès lors important de réaliser une enquête sur la question. Une telle investigation a été menée en France. Elle a permis de déterminer que la principale source de contamination est l'entreprise.

Par ailleurs, j'ai appris que les services PSE ne centralisent pas les données. Ils réalisent un excellent boulot localement: ils téléphonent, enquêtent sur tous les contacts que la personne a eus. De cette manière, ils arrivent à assurer un suivi des cas sur le plan individuel. Cependant, aucune centralisation n'est réalisée. Cette tâche pourrait être prise en charge par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Une telle centralisation constituerait une source précieuse d'informations pour savoir comment agir de manière ciblée en cas de foyer de contamination. J'ai aussi appris que les services PSE ne sont plus capables depuis mars de remplir leurs missions de prévention, comme les visites médicales, les vaccins et l'éducation à la santé. Madame la Ministre, combien de personnes supplémentaires allez-vous engager pour renforcer les équipes PSE afin qu'elles puissent répondre à la demande croissante de suivis des cas?

En Flandre, lorsqu'un foyer de contamination est détecté dans une école, une équipe mobile est chargée de tester rapidement les personnes suspectes. Avez-vous envisagé de recourir à des équipes mobiles de *testing* qui pourraient accélérer la procédure et ainsi contenir la propagation de la maladie?

Par ailleurs, des études ont démontré que le masque buccal constitue une barrière efficace contre la propagation du virus. Porter un masque est obligatoire au sein de l'école, sauf pour les enseignants de maternelle et les élèves de maternelle et de primaire. Or, l'achat de masques représente un coût très important pour les familles. Ils devraient donc être fournis par la Communauté française, tant aux élèves qu'aux membres du personnel des écoles. Il faudrait aussi parler du port du masque à l'école et former les élèves à son utilisation et à son entretien. Le front commun syndical a demandé, par courrier, au SPF Emploi de rappeler aux pouvoirs organisateurs leurs obligations en leur qualité d'employeurs et de fournir des masques buccaux. Avez-vous été contactée par le SPF Emploi? Si oui, quelle a été votre réponse?

Les directions d'écoles font face à la difficulté de remplacer les nombreux enseignants absents. De nombreux jeunes enseignants en début de carrière se retrouvent dans une grande instabilité, ce qui les pousse à quitter la profession.

Le PTB propose de créer un pool d'enseignants remplaçants, qui pourraient être engagés

pendant douze mois afin de remplacer les professeurs malades dans une certaine zone géographique. Entre deux remplacements, ils pourraient effectuer des tâches pédagogiques dans une école; ils pourraient ainsi être enseignants auxiliaires ou dispenser des séances de remédiation. Le remplacement rapide des enseignants malades pourrait réduire considérablement le nombre d'heures de cours perdues, qui génèrent d'importants retards dans les apprentissages. En outre, une telle réserve offrirait, aux enseignants en début de carrière la sécurité de l'emploi et aux élèves la certitude d'avoir cours.

Quelles mesures sont-elles prises en ce sens pour garantir le respect du droit des élèves à avoir cours? Par ailleurs, vous avez débouqué un budget pour engager environ 1 500 membres du personnel pour trois mois. Je vous interrogerai plus en détail à ce sujet ultérieurement, mais pourriez-vous déjà me dire si cette mesure pourra être prolongée au-delà de trois mois pour faire face aux nombreuses absences actuelles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je vais faire le point sur cette situation que vous savez fort compliquée. Pour la semaine du 5 au 11 octobre et d'après les chiffres récoltés par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE) auprès des différents services de promotion de la santé à l'école (PSE), nous comptons plus de 2 300 cas confirmés de Covid-19 au sein de l'enseignement obligatoire pour près de 10 000 personnes mises en quarantaine. Le plus grand nombre de cas se concentre dans l'enseignement secondaire, avec 1 301 cas confirmés de Covid-19 chez élèves pour 4 547 mises en quarantaine, ainsi que parmi les membres du personnel avec 598 cas confirmés pour 575 mises en quarantaine. Pour ces deux catégories, les mises en quarantaine font généralement suite à des contacts étroits entre personnes du même niveau.

Par contre, le nombre de contaminations chute drastiquement quand nous arrivons dans les classes de l'enseignement primaire et maternel. Cela semble confirmer les hypothèses que nous avons posées au départ. Néanmoins, le nombre de cas confirmés augmente également dans cette catégorie avec 40 cas en maternelle et 355 cas en primaire pour 885 mises en quarantaine.

Toutefois, je voudrais insister sur une donnée essentielle: le nombre de cas secondaires, qui regroupent les élèves et membres du personnel ayant contracté le Covid-19 dans les murs de l'école, reste faible avec moins de 15 % en moyenne sur les dernières semaines. En d'autres termes, cela voudrait dire que 85 % des cas de Covid-19 constatés à l'école viennent de l'extérieur de l'école.

Les premiers retours de terrain que j'ai pu recevoir indiquent que la tendance globale des contaminations est malheureusement toujours à la hausse, à l'instar de ce qui se passe dans le reste de

la société puisque l'école n'est pas un milieu hermétique. Cela engendre quelques fermetures de classes, voire d'établissements, pour des motifs liés à la crise sanitaire et, surtout, à la difficulté d'organiser la vie scolaire avec des équipes réduites sans toujours avoir la possibilité de trouver des remplaçants.

À ce sujet, je vous renvoie à mes réponses aux nombreuses questions que vos collègues poseront tout à l'heure sur la pénurie et sur l'assouplissement des règles de remplacement.

Dans ce contexte, l'augmentation des mises en quarantaine et des absences pour cause de maladie, l'application des mesures visant à limiter la propagation du virus, les choix difficiles à poser face aux élèves et au manque de personnel viennent s'ajouter aux nombreuses tâches quotidiennes, déjà alourdies elles-mêmes par la gestion des conséquences de la suspension des cours de l'année dernière. Ces éléments viennent profondément désorganiser la vie scolaire et créer d'importantes surcharges de travail et de stress. J'en suis bien consciente et les échos du terrain sont unanimes.

Pourtant, nous nous accordons tous sur la nécessité absolue de maintenir les écoles ouvertes, car rien ne remplace un enseignant dans sa classe face à ses élèves. À cet effet, nous devons mettre en œuvre les conditions permettant d'assurer un maximum d'enseignements en présentiel, dans le respect bien sûr des normes sanitaires qui sont en cours d'adaptation à la suite des dernières décisions du Comité de concertation.

Dès lors, j'ai réuni, le 15 octobre dernier, les représentants des organisations syndicales, des fédérations de pouvoirs organisateurs et des fédérations d'associations de parents pour faire le point sur la situation et envisager des mesures susceptibles de soutenir les directions et les membres du personnel.

On a beaucoup parlé de la prolongation des congés de Toussaint de deux jours, jusqu'au jour férié du 11 novembre, permettant ainsi une coupure de douze jours pour les directions, les équipes éducatives et les élèves. L'ambition n'est autre que de permettre au système scolaire d'aborder plus sereinement et avec des équipes les plus complètes possible la fin de l'année civile dans les écoles.

J'ai également décidé de suspendre la mise en œuvre des réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence qui peuvent l'être et qui ont une incidence sur la vie des écoles et le travail des équipes. Le but est de leur permettre aujourd'hui de se consacrer prioritairement à la gestion de la crise sanitaire et à leurs missions pédagogiques.

Pour rappel, la circulaire 7780 n'est qu'une simplification à l'usage des directions des éléments pertinents provenant du protocole de gestion des cas de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), protocole destiné à leurs services promotion de la santé à l'école (PSE).

S'agissant du courrier adressé par le front commun syndical au SPF Emploi, je n'ai pas été contactée à ce sujet. Quant à la fourniture de masques, nous en avons déjà discuté à plusieurs reprises.

Toutes vos questions liées à la médecine scolaire et au *testing* relèvent de ma collègue Bénédicte Linard qui est ministre de la Santé et exerce la tutelle sur l'ONE et la PSE. Pour davantage de précisions à ce sujet, je vous invite à l'interroger, d'autant plus que je ne siége pas à la conférence interministérielle (CIM) Santé.

Enfin, des concertations sont en cours, tant avec les experts sanitaires qu'avec les ministres de l'Éducation des deux autres Communautés et avec l'ensemble des acteurs institutionnels de l'enseignement francophone pour envisager d'adapter les scénarios correspondant aux divers codes couleur. Une première réunion s'est tenue hier pour entendre les positions de chacun. Aujourd'hui midi, je revois les autres ministres des Communautés et, demain matin, je revois les acteurs pour conclure. Entre-temps, nous avons des échanges avec les experts et nous devons faire remonter le tout vers le commissaire «Corona».

Les adaptations envisagées viseraient à mieux faire correspondre les protocoles aux réalités sanitaires et aux données observées quant au risque de contamination, tout en s'inscrivant dans l'objectif de garantir un maximum de présentiel dans des conditions de sécurité optimales. J'aurai l'occasion de m'exprimer à ce sujet une fois que la circulaire sera totalement peaufinée et que les acteurs auront tous marqué leur accord.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, je ne vous cache pas que je suis surprise d'avoir été la seule à prendre la parole sur ce sujet très grave qu'est l'augmentation des cas dans les écoles. Nos jeunes courent en effet le risque de ne plus pouvoir assister aux cours, de changer de code couleur, etc. La situation est très grave dans le pays et dans les écoles. Je ne comprends pas qu'aucun collègue n'ait trouvé important de réagir à l'interpellation.

Mme la présidente. – À la décharge de mes collègues, tous partis confondus, il me semble qu'énormément de questions qui seront posées aujourd'hui aborderont le sujet de l'aggravation de la crise sanitaire. Cela explique peut-être tout simplement le fait qu'ils ne se soient pas joints à votre interpellation.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, je suis surprise que vous nous proposiez des solutions de repli. Je pense à la prolongation des congés de Toussaint qui permettra d'avoir douze jours sans contact, sauf bien sûr pour les enfants dont les parents n'auront pas trouvé de solution et qui devront de toute façon venir à la garderie. Ce type de coupure peut effectivement interrompre la chaîne des contaminations et permettre aux nombreux enseignants absents de finir leur quarantaine

et de guérir avant de revenir travailler. Vous ne proposez pas pour autant de solution proactive à la pénurie. Vous pourriez par exemple vous résoudre à engager de nouveaux enseignants pour répondre aux besoins.

À l'heure actuelle, en moyenne, chaque école en difficulté a procédé à l'engagement d'un enseignant en vue de dispenser des cours de remédiation. Je ne sais pas si ces enseignants seront effectivement chargés de la remédiation ou s'ils seront mobilisés pour «remplir les trous» là où il y a des manques. Est-il envisageable de prolonger leur contrat au-delà des trois mois prévus? Nous avons pu lire aujourd'hui dans la presse que le taux d'absentéisme atteint les 15 % dans l'enseignement fondamental et jusqu'à 50 % dans certaines écoles. Il me paraît donc essentiel de prolonger les contrats des enseignants nouvellement engagés pour la totalité de l'année. Peut-être conviendrait-il également de prévoir du renfort afin de maintenir le contact avec les élèves absents en quarantaine.

Je ne vous ai pas entendue au sujet de la création d'une réserve d'enseignants remplaçants. J'ai lu que l'échevine de la Ville de Bruxelles s'est engagée à combler les manques en engageant des enseignants, quitte à les rémunérer sur fonds propres quand ils n'ont pas de contrat. Il s'agit d'une très bonne idée qu'il serait bon d'étendre à l'ensemble de la Communauté. Bien que cela ne relève pas tout à fait de vos compétences, les services PSE et les centres PMS sont tout de même chargés de gérer les cas dans les écoles. Je suppose donc que vous êtes en contact avec la ministre de la Petite Enfance. Aujourd'hui, les syndicats font état de conditions de travail terribles au sein des services PSE: une astreinte de garde allant parfois jusqu'à 23 heures, la nécessité de passer jusqu'à cent coups de téléphone par jour pour assurer le suivi des élèves contaminés, la prise en charge du suivi des enseignants alors que cela ne relève pas tout à fait de leurs compétences. En temps normal, cela relève de la médecine du travail, mais tout est lié puisqu'un enseignant devient personne à risque dès qu'une contamination est décelée au sein d'une classe.

Vous pourriez donc véritablement faire preuve de proactivité en engageant du personnel supplémentaire au sein des services PSE. La Communauté française pourrait par ailleurs prendre l'initiative d'envoyer des équipes mobiles chargées de réaliser le dépistage au sein des collectivités. Je n'ai pas non plus obtenu de réponse à ce sujet.

Afin que ce débat ait lieu en séance plénière et que ces mesures puissent être proposées au gouvernement, je vais déposer une motion relative au renforcement des équipes des services PSE, des équipes mobiles et des équipes d'enseignants.

Mme la présidente. – Je vous invite, Madame Groppi, à vous pencher sur la liste des questions inscrites à notre ordre du jour. Elles portent sur la pénurie d'enseignants, sur les centres PMS, etc. La

ministre se doit de répondre à l'ensemble ces questions et c'est peut-être la raison pour laquelle elle n'a pas été exhaustive. Connaissant sa réactivité pour répondre aux questions qui lui sont posées, vous devriez obtenir bientôt les informations qui vous manquent.

Entre-temps, j'ai été saisi de deux projets de motion. Le premier, signé par Mme Groppi, M. Kerckhofs, Mme Vandevoorde et M. Beugnies, est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ayant entendu l'interpellation de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée "Situation sanitaire dans les écoles et reprise de la pandémie",

considérant que la situation sanitaire s'aggrave aujourd'hui dans tout le pays et dans les établissements scolaires;

considérant que les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) du réseau WBE (Wallonie-Bruxelles Enseignement) sont actuellement débordés et ne peuvent mener à bien ni leurs missions fondamentales de prévention, de vaccination et d'éducation à la santé, ni leurs nouvelles missions de gestion et de suivi des cas de Covid-19 dans les écoles;

considérant qu'il est de plus en plus difficile de trouver les enseignants à cause de la pénurie et des nombreuses absences dues au Covid-19, que les taux d'absence sont de 15 % dans l'enseignement fondamental et vont jusqu'à 50 % dans certaines écoles;

considérant que de nombreuses heures de cours ne sont actuellement pas données et font perdre ainsi aux élèves des moments d'apprentissage précieux;

considérant que nous ignorons aujourd'hui où se passent les contaminations;

considérant que le délai d'attente pour les résultats d'un test peut aller jusqu'à cinq jours, ce qui contribue au taux d'absence des enseignants et éducateurs;

considérant que les études ont montré que les masques constituent une barrière efficace qui augmente la protection face à la propagation du virus, qu'ils sont obligatoires dans les écoles – sauf pour les enseignantes et enseignants maternels et les élèves de maternelle et primaire –, que leur achat représente un coût très important pour les familles et que le front commun syndical a pris position sur le fait que ces masques devaient être fournis aux enseignants

demande au gouvernement

de renforcer les équipes des services PSE et des centres PMS de WBE afin de leur permettre d'assurer leurs missions de prévention de base et

leurs missions de gestion des cas de Covid-19 dans les écoles;

de demander aux services PSE et aux centres PMS de WBE d'assurer, en partenariat avec l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), un suivi poussé qui permette de déceler les foyers de contamination de manière centralisée et de réagir de manière ciblée en conséquence;

de mettre en place des équipes mobiles de dépistage qui se chargeraient de faire rapidement des tests dans les groupes concernés, comme organisés par le ministre de la Santé en Flandre;

de créer un pool d'enseignants remplaçants qui travailleraient sur la base d'un contrat d'un an afin d'assurer des remplacements dans une zone géographique, comme cela a été mis en place de manière locale, par exemple à la Ville de Bruxelles;

de prolonger à l'année complète le contrat des enseignants engagés grâce à des mesures prises pour la remédiation à la suite de la crise sanitaire;

d'engager des enseignants, des éducateurs et du personnel administratif et ouvrier afin de faire face à l'augmentation de travail due à la crise et de combler les nombreuses absences;

de fournir aux élèves et aux membres du personnel un nombre suffisant de masques, mesure de protection essentielle pour limiter la propagation du virus;

de fournir à chaque élève qui n'en possède pas un ordinateur et une connexion internet afin de pouvoir travailler à distance en cas de quarantaine ou de fermeture de classe.»

Le second projet de motion, pure et simple, est signé par Mmes Gahouchi et Schepmans et M. Soirresse Njall, et est libellé comme suit:

«Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles,

ayant entendu la réponse apportée, en commission de l'Éducation, par Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, à l'interpellation de Mme Elisa Groppi, intitulée "Situation sanitaire dans les écoles et reprise de la pandémie",

considérant que la fréquentation de l'école est indispensable tant pour des raisons pédagogiques que pour des raisons psychosociales, comme les pédiatres ne cessent de le répéter,

considérant la concertation continue entre la ministre et les différents acteurs de l'éducation ainsi qu'avec les experts de la santé afin d'évaluer la situation,

considérant les mesures prises par le gouvernement afin de soutenir les équipes éducatives et les directions dans leur travail et en vue de permettre au plus grand nombre d'élèves de rester dans les classes,

passé à l'ordre du jour.»

2 Questions orales (article 82 du règlement)

2.1 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Ajustement des normes de rationalisation, à la suite des comptages des 30 septembre et 1er octobre 2020»

2.2 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Comptage et normes de rationalisation»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je vous souhaite tout d'abord un bon anniversaire dans des circonstances peu évidentes. Je reviens sur une question à propos des différentes normes qui organisent notre système scolaire, que je vous avais posée en séance de la commission de l'Éducation du 22 septembre dernier. Je signalais alors qu'il conviendrait peut-être d'assouplir certaines de ces normes étant donné le contexte actuel de crise sanitaire.

Vous m'aviez dit que les chiffres de comptage des élèves devaient parvenir le 12 octobre à l'administration. Vous aviez également demandé à l'ensemble des fédérations de pouvoirs organisateurs de vous faire parvenir un «contrôle hebdomadaire reprenant des données chiffrées des populations scolaires de cette rentrée, ainsi que les différentiels». Il y a quinze jours, vous m'aviez signalé n'avoir obtenu qu'une partie des informations.

Avez-vous depuis reçu de l'administration et des réseaux les chiffres relatifs aux augmentations et diminutions du nombre d'élèves? De ce point de vue, y a-t-il des écoles qui présentent des différentiels plus importants que d'habitude, à la hausse ou à la baisse? Dans l'affirmative, quels sont les profils de ces écoles? Vous disiez que vous pourriez «prendre sur cette base les mesures utiles», par exemple, entre autres mesures, assouplir le palier de comptage. Avez-vous pu discuter de ces questions avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les syndicats?

Le 22 septembre, j'avais également ajouté qu'un problème se posait régulièrement depuis que les activités extra-muros étaient à nouveau autorisées dans le secondaire: celui des plafonds de fréquentation pour les classes de dépaysement, en secondaire ou en primaire d'ailleurs. Certaines écoles doivent annuler ces classes, car un nombre trop peu élevé d'élèves y vont au regard de plafonds parfois très élevés. Pensez-vous revoir ceux-ci afin que ces activités se déroulent quand même tout au long de cette pandémie qui semble amenée à durer?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, lors de la réunion de commission du 22 septembre, vous aviez indiqué que les écoles avaient jusqu'au 12 octobre pour transmettre les données relatives aux inscriptions de l'année scolaire 2020-2021.

Votre administration a-t-elle reçu des chiffres à ce stade? Quels enseignements pouvons-nous tirer de ces chiffres, notamment des éventuels différentiels à la hausse ou à la baisse? La crise de la Covid-19 a-t-elle une incidence sur le taux d'inscription? Comme je vous le disais le 8 septembre dernier, ces évolutions sont particulièrement sensibles dans certaines zones rurales, où chaque élève supplémentaire peut faire la différence et éviter une éventuelle fermeture d'implantation. Disposez-vous d'une analyse spécifique à ces zones particulières? Des fermetures d'implantation sont-elles intervenues à la suite de la crise du coronavirus?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, j'ai en effet reçu des données concernant les populations scolaires d'un grand nombre d'établissements. Par ailleurs, les fédérations de pouvoirs organisateurs m'ont communiqué leurs difficultés et leurs craintes au cours d'une réunion qui s'est tenue durant l'après-midi du mercredi 30 septembre.

La crise sanitaire actuelle a eu une série d'impacts sur l'organisation de l'enseignement secondaire lors de la rentrée 2020-2021, notamment à cause des répercussions de la crise sur l'orientation des élèves. Les inscriptions, et donc les chiffres de population scolaire au 1^{er} octobre 2020, connaissent dès lors, au sein de certains établissements, des variations importantes, à la hausse comme à la baisse.

C'est pourquoi, le 7 octobre 2020, le gouvernement a, sur ma proposition, approuvé en urgence une première vague de mesures exceptionnelles prises à la suite d'une concertation préalable avec les fédérations de pouvoirs organisateurs. L'objectif était de pallier les difficultés rencontrées au cours de cette année scolaire. Dès à présent, les établissements disposent de toute la souplesse nécessaire pour gérer au mieux leur capital-périodes. À titre exceptionnel pour cette année scolaire, ils ne sont en effet plus contraints de respecter la limite fixée par décret à 5 %, soit la limite de transfert des périodes du premier degré d'enseignement vers les autres degrés. Cet assouplissement permettra, tout en respectant les conditions légales d'encadrement des élèves du premier degré, d'organiser un meilleur encadrement pour les deuxième et troisième degrés d'enseignement.

Par ailleurs, afin de garantir la stabilité des équipes éducatives, pour ne pas désorganiser complètement les cours et la prise en charge des élèves et permettre de gérer leur réorientation au cours du premier trimestre, le gouvernement a également décidé de la suspension temporaire des impacts à la

baisse sur le taux d'encadrement. Dans l'attente de la réception des données de ce comptage et de leur impact précis pour les différents établissements, ce dernier serait théoriquement induit par le comptage du 1^{er} octobre 2020.

Quand l'ensemble des chiffres seront stabilisés et analysés par l'administration, je pourrai déterminer les mesures *ad hoc* à adopter pour les écoles en difficultés. Par rapport à la question précise de M. Florent, mon administration ne m'a communiqué à ce jour aucune information concernant d'éventuelles fermetures.

Enfin, à propos des activités extra-muros, au vu de l'évolution de la situation sanitaire, il serait prématuré d'envisager une modification des normes d'encadrement. Nous retravaillons actuellement, à la demande du commissaire coronavirus M. Pedro Facon, sur l'adaptation de nos protocoles en vue du Comité de concertation du vendredi 23 octobre 2020. Je ne peux présumer des dispositions qui seront prises pour l'organisation globale des camps, des stages, et partant, des classes de dépaysement.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Faire preuve de souplesse dans la gestion du capital-périodes répondait à une demande des directions d'écoles et la mesure aidera sans nul doute plusieurs d'entre elles. En revanche, j'attire votre attention sur le fait qu'elle n'aidera pas les écoles qui n'organisent que les années allant de la troisième à la sixième de l'enseignement secondaire de qualification. Ce sont pourtant ces écoles qu'il faudrait aider davantage en réexaminant certains paliers de comptage. Elles disposent en effet de moins de marge de manœuvre, étant donné qu'elles n'organisent pas de premier degré. On a constaté que moins d'élèves se sont tournés vers leurs options. Je ne doute pas que des pouvoirs organisateurs ont également attiré votre attention sur la situation de ces écoles.

J'insiste sur l'importance de ne pas faire des établissements scolaires des lieux fermés. Ceux-ci doivent en effet rester ouverts sur le monde. Les protocoles sanitaires devront certainement être adaptés en fonction de la situation qui a clairement évolué depuis que je vous avais interrogée, à la fin du mois de septembre. Il faut toutefois laisser la possibilité aux écoles d'organiser, dans le respect strict des règles sanitaires, des activités extérieures telles que des classes de dépaysement. Ce type d'activités permet aux élèves de découvrir d'autres réalités.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Je suis satisfait d'entendre que le gouvernement n'envisage pas, à ce stade, de fermer les écoles. L'assouplissement des normes liées au capital-périodes et la suspension temporaire des impacts à la baisse sur le taux d'encadrement permettront certainement aux écoles d'aborder la suite de l'année scolaire plus sereinement. Je resterai évidemment attentif à

l'évolution de la situation, en particulier dans les écoles qui rencontrent les plus grandes difficultés.

2.3 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Malaise des directions»

2.4 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «(Sur)charge administrative des directeurs d'école»

2.5 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Surcharge des directeurs dans l'enseignement fondamental»

2.6 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Surcharge des directions d'écoles»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Les directeurs d'école sont des acteurs décisifs pour la qualité de notre système scolaire. Mais, de plus en plus, ils nous font part de leur malaise. Madame la Ministre, vous avez eu l'occasion de remercier ces directeurs et directrices. Vous avez pu rencontrer, mais sans doute pas assez à notre goût, leurs représentants et associations. Aujourd'hui, ils tirent la sonnette d'alarme.

En août dernier, l'Union francophone des associations de parents de l'enseignement catholique (UFAPEC) publiait une étude sur les directions, soulignant les difficultés d'exercer ce métier, difficultés qui pouvaient être corrélées avec la complexité de les recruter. Il y a quelques jours, un directeur du Brabant wallon publiait une carte blanche expliquant son quotidien, relayant le malaise de ses collègues, peut-être plus spécifiquement encore des directeurs de l'enseignement fondamental. La gestion de la crise de la Covid-19 vient ajouter des urgences à leur agenda chargé.

Vous avez déclaré que vous comptiez ralentir l'instauration de certaines mesures du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les directions souhaitent en effet avoir plus de temps pour rédiger et mettre en œuvre les plans de pilotage. La crise a en effet ajouté une charge de travail, administratif ou autre, à leurs activités quotidiennes. Avez-vous pris connaissance de l'étude de l'UFAPEC? Avez-vous eu l'occasion d'en discuter en particulier avec les associations de directeurs?

Il nous revient par ailleurs qu'un avant-projet de décret sur les fins de carrière des directeurs a été

discuté avec les partenaires sociaux fin août. Pouvez-vous nous indiquer en quelques mots l'essentiel de cette réforme? Comment s'est déroulée la concertation? Qu'en est-il de la revalorisation barémique des directrices et directeurs? Lors des négociations sectorielles, il était question d'une tension barémique à atteindre de l'ordre de 25 à 30 %. Avec les possibilités qu'ont les enseignants de prester jusqu'à quatre périodes supplémentaires, il n'est pas rare qu'un instituteur, avec un diplôme de master en sciences de l'éducation, gagne plus que son directeur qui n'a, lui, aucune possibilité de valoriser ses heures supplémentaires! Il s'agit clairement d'un problème de tension. L'enjeu de la tension barémique des directions est également lié à la revalorisation des traitements des professeurs liée à la mise en place de la formation initiale des enseignants (FIE).

D'ailleurs cette réforme est postposée, même si des groupes de travail existent. Ne serait-il pas opportun, éventuellement, de dissocier ces deux questions étant donné le temps que prend, pour votre gouvernement, la mise en œuvre de la FIE?

L'ensemble des applications informatiques a pour but de fluidifier et simplifier les échanges entre les écoles et l'administration. Mais il me revient que des bugs ont été signalés, notamment pour l'encodage des élèves FLA (français langue d'apprentissage). Ce problème est-il réglé?

À ce propos, où en est l'équipement informatique des directions? L'équipement des directeurs d'école a été fait par phases. C'était d'ailleurs pour cette raison que les directeurs n'avaient pas les 100 euros de la prime numérique par année dont disposaient les enseignants. Aujourd'hui, sont-ils tous équipés? Enfin, vous avez annoncé un troisième report des plans de pilotage. De quel type de report s'agit-il? Quelle en sera la durée?

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, dans son deuxième axe stratégique, l'avis n° 3 du Groupe central prévoit, en ce qui concerne les directeurs d'écoles, de passer progressivement d'une gestion administrative et multitâches à un leadership éducatif et pédagogique. Il y est également précisé que la gestion des ressources humaines, matérielles et financières doit être au service des finalités éducatives et pédagogiques de l'établissement scolaire et non l'inverse.

Le Pacte prévoit diverses mesures visant à permettre aux directions de disposer du temps nécessaire pour assumer leur leadership, d'alléger leur charge administrative, de redéfinir leurs missions et responsabilités, y compris en matière de gestion stratégique des ressources humaines, ou encore de se professionnaliser grâce à des stratégies intégrées de développement des compétences et à une approche plus systémique de la fonction.

Paradoxalement, les directeurs que je rencontre lors de mes visites sur le terrain sont quasiment unanimes pour dire que leur charge administrative ne cesse d'augmenter. C'était déjà le

cas avant le début de la crise sanitaire. Ils se disent noyés dans la paperasse, ce qui les amène à délaissé leur fonction première, assurer un leadership éducatif et pédagogique.

De plus, nombreux sont les directeurs qui doivent prestre de nombreuses heures supplémentaires en soirée et le week-end, au détriment de leur vie privée, sans rémunération supplémentaire. «*La Dernière Heure*» a dressé le constat de cette surcharge de travail des directeurs d'écoles dans un article du 9 septembre 2020 intitulé «Burn-out, turn-over et corona: le blues des directions d'écoles». Cet article était basé sur la dernière analyse de l'UFAPEC qui fait état d'un véritable sentiment de malaise des directions d'écoles. Ce malaise engendre des burn-out et un turn-over qui aggravent encore le problème de pénurie dans le secteur de l'enseignement.

Nous étions à ce moment-là au début de la rentrée scolaire. Depuis, les articles de presse et les interpellations des directeurs qui se disent à bout n'ont cessé de fleurir. Je note à cet égard que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit de «renforcer le soutien aux directions des écoles fondamentales pour permettre à celles-ci de consacrer davantage d'énergie dans l'innovation pédagogique et le soutien aux équipes, en associant les fédérations de pouvoirs organisateurs», d'«alléger et simplifier la charge administrative des écoles», de «continuer à renforcer l'aide administrative nécessaire aux directions du fondamental» et «d'encourager la mise en place de pools technico-administratifs entre plusieurs écoles».

Quelles sont les mesures discutées par votre gouvernement pour diminuer la charge administrative des directeurs d'écoles et dès lors, pour leur permettre de se consacrer à leur mission principale de leadership éducatif et pédagogique, tout en leur permettant de retrouver du temps libre dans leur vie privée? Où en sont vos travaux visant à réformer la carrière des directeurs, objectif qui fait partie intégrante du Pacte, du protocole sectoriel 2019-2020 et de la DPC qui prévoit d'«assurer l'attractivité des fonctions de direction en déterminant un barème correspondant à leur charge de travail et leurs responsabilités»?

M. Nicolas Janssen (MR). – Tout comme Mmes Schyns et Cortisse, j'ai reçu des retours de terrain inquiétants de directeurs d'établissements scolaires, en particulier dans l'enseignement fondamental: dans le contexte actuel, ils doivent plus que jamais être au four et au moulin. Beaucoup semblent réellement être à bout et sont amenés à délaissé leur fonction première qui est d'assurer un leadership éducatif et pédagogique.

Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir pris le temps d'écouter leurs difficultés et d'avoir veillé à mettre en place certaines mesures pour y répondre. Malheureusement, les retours sont unanimes et semblent indiquer que cela ne suffira pas.

Permettez-moi de relayer ici quelques questions et propositions émanant de certaines directions.

La rédaction des plans de pilotage nécessite une réflexion collective profonde, difficile à mettre en place actuellement, vu les circonstances. En effet, la préparation à un éventuel code orange et à l'hybridation des cours, la remédiation immédiate ainsi que l'accompagnement individualisé de l'élève sont pour l'instant les priorités des enseignants. Il est donc difficile de libérer plus de temps encore pour un travail collaboratif de cette ampleur. Les deux mois de report suffiront-ils pour assurer la qualité des plans de pilotage et éviter l'épuisement du corps enseignant? Pensez-vous qu'il soit nécessaire de retarder davantage la date limite pour rendre leurs plans de pilotage?

Si les directions apprécient la possibilité d'engager un remplaçant dès le premier jour d'absence d'un enseignant, cela s'avère difficile dans le contexte actuel de pénurie sévère. La piste relayée par certains médias de créer un pool partagé d'enseignants remplaçants, permettant de rapidement répondre aux absences dans des écoles, est-elle envisageable?

En outre, les directeurs sont énormément sollicités par les parents sur la situation sanitaire et sur les procédures à suivre. Vous avez pour cela annoncé l'envoi d'affiches explicatives aux écoles. Ne pourrions-nous pas renforcer l'action des centres de promotion de la santé à l'école (PSE) qui devraient être les interlocuteurs principaux des parents d'enfants malades ou des parents déroutés par les différentes mesures changeantes?

Enfin, pour répondre à la surcharge administrative des directions, en particulier dans l'enseignement fondamental, j'entends souvent leur demande d'engager un ou une secrétaire et un éducateur ou une éducatrice à temps plein. Comment pouvons-nous répondre à leur besoin d'aide sans pour autant promettre des moyens supplémentaires que nous n'avons pas? Des pools technico-administratifs partagés entre différentes écoles, entre différents pouvoirs organisateurs ou encore au niveau des fédérations des pouvoirs organisateurs, pourraient-ils être encouragés?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Ces dernières semaines, plusieurs articles de presse ont relayé les cris d'alarme des directeurs d'école, qui critiquent notamment la surcharge de travail, eu égard aux capacités des équipes pédagogiques et administratives actuelles. Ils pointent aussi la difficulté, voire l'impossibilité de remplacer les enseignants en quarantaine, en raison de l'aggravation de la pénurie. Nous avons déjà discuté fréquemment du problème. Dès la fin août, l'UFAPEC a publié une enquête sur la surcharge de travail des directeurs d'école qui expliquaient déjà être dans un grand état de stress et de fatigue avec la préparation de cette rentrée exceptionnelle. Dès avant la rentrée, des situations de stress étaient constatées, parfois à la limite de la dépression nerveuse.

Les équipes de direction ont une grande responsabilité et sont bien conscientes de leurs missions. Mais, en l'absence des moyens nécessaires, des charges de travail trop importantes engendrent de nombreux problèmes et frustrations. Certains craquent et ne peuvent plus accomplir un travail pourtant essentiel sur le plan pédagogique et administratif. Les conclusions de l'enquête insistent sur l'importance de donner les moyens financiers et humains nécessaires pour permettre aux directions d'accomplir leurs missions, rendues plus compliquées par la crise sanitaire. Nous considérons qu'il est important de donner aux directions d'école un cadre de travail pour leur permettre de mener à bien leurs tâches administratives et surtout leurs missions d'encadrement pédagogique dans des conditions humaines acceptables.

Madame la Ministre, avez-vous eu connaissance de l'étude de l'UFAPEC? Selon vous, quelles sont les pistes pour répondre aux nombreux problèmes soulevés par les directions qui ont été mentionnés dans cette étude et dans d'autres? Quels moyens seront-ils dégagés pour y répondre lors du récent conclave budgétaire? Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mesdames et Messieurs les Députés, vous connaissez aujourd'hui les décisions que j'ai proposées au gouvernement en réponse à la détresse bien réelle des directions. Je suis parfaitement consciente des importantes difficultés rencontrées sur le terrain tant par les directions que par les enseignants et les autres membres du personnel. À aucun moment, depuis le début de mon mandat, je n'ai voulu minimiser les problèmes. La crise sanitaire a augmenté la charge de travail des directeurs et directrices. J'ai d'ailleurs eu l'occasion de les remercier en soulignant leur engagement remarquable pour faire face à cette situation inédite et garantir le maintien des activités pédagogiques, tant que c'est possible.

Certaines mesures ont été prises sous la précédente législature pour alléger la charge de travail des directions, en particulier celles de l'enseignement fondamental, et pour leur fournir une aide administrative. Par ailleurs, en complément des mesures mises en œuvre dès septembre 2020 en matière de simplification administrative, des modifications substantielles ont été concrétisées lors de cette rentrée, en particulier celles liées au décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (décret «Titres et fonctions»). Elles étaient attendues tant par les chefs d'établissement que par les pouvoirs organisateurs et par l'administration.

En outre, un avant-projet de décret visant à aménager la fin de carrière des directeurs, comme le préconise l'avis n° 3 du Groupe central, a été adopté en deuxième lecture par le gouvernement le 7 octobre dernier. Ce texte, dont l'entrée en vigueur

est prévue en janvier 2021, leur permettra de travailler à temps partiel en fin de carrière tout en préservant leur leadership pédagogique. Ce travail à temps partiel pourra s'effectuer pour une période maximale de quatre ans dans les fractions existantes pour les congés concernés, à savoir une disponibilité précédant la pension de retraite (DPPR) et une interruption de carrière à partir de 58 ans. Le remplacement des directeurs en mi-temps médical ou thérapeutique est également prévu. Les représentants de pouvoirs organisateurs ont unanimement exprimé leur satisfaction à propos de ce texte lors de la négociation réglementaire. Par ailleurs, je vous confirme l'extension du champ d'application du dispositif aux directions des centres psycho-médico-sociaux (PMS). Ce texte est actuellement soumis pour avis au Conseil d'État.

J'en viens à votre question, Madame Schyns, sur l'encodage des élèves FLA, les difficultés ont été résolues au cas par cas, au fur et à mesure, et transmises aux informaticiens chargés du développement des formulaires. Cependant, compte tenu du délai imparti, les écoles ont eu la possibilité, cette année encore, d'encoder les résultats aux tests des élèves FLA dans un tableur. Les deux options ont donc été permises à la rentrée 2020.

L'équipement informatique des directeurs se poursuit. Les directions d'établissements de l'enseignement fondamental ont été équipées durant les deux premières années du projet. En 2018, 576 ordinateurs portables installés sur site ont été déployés et 699 l'ont été en 2019. En 2020, le déploiement de l'équipement pour les directions d'établissements de l'enseignement fondamental sera achevé pour les écoles de la vague 1 et de la vague 2 des plans de pilotage. Le solde par rapport au volume prévu en 2020 sera alloué aux établissements de l'enseignement fondamental de la vague 3 des plans de pilotage, sur la base de la population scolaire, des réseaux et des établissements. Cela ne sera évidemment pas suffisant. Dans ce contexte compliqué, j'ai donc voulu aller plus loin pour permettre aux directeurs et directrices ainsi qu'à leurs équipes éducatives de se concentrer prioritairement sur la gestion de la crise et sur l'ensemble des dégâts sociopédagogiques qu'elle provoque et a provoqués lors de la première phase de confinement chez les élèves, en les soulageant au maximum de toutes les autres tâches.

Le gouvernement a donc décidé de suspendre la mise en œuvre de certaines réformes du Pacte. Cela n'a pas été une décision facile. Les chantiers sont en cours et le calendrier, y compris budgétaire, est donc chamboulé. Nous parlons notamment du report d'un an de la mise en œuvre du tronc commun et de tout ce qui y est lié en matière de formation. Ces réformes ont une incidence sur la vie des écoles et sur le travail des équipes, mais nous sentons simplement que l'adhésion n'est plus possible. Nous avons eu des retours de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) qui doit former des directions d'école au tronc commun. Deux heures

après leur arrivée, des directeurs doivent déjà partir, car ils ont des cas de Covid-19 et des remplacements à gérer dans leur école. Il est impossible dans ces conditions de recueillir l'adhésion suffisante pour mettre en œuvre convenablement ces réformes. Nous n'avons donc pas le choix. Une bulle d'oxygène est nécessaire aux directions pour qu'elles puissent supporter cette situation très difficile.

Le report jusqu'au 15 décembre 2020 du dépôt des plans de pilotage pour les écoles de la vague 2 va offrir également un peu de répit aux directions et à leurs équipes. Nous avons accordé deux mois supplémentaires pour leur permettre de les finaliser. Jusqu'ici 450 écoles ont en effet déjà déposé leur plan dans les délais; il était donc difficile d'interrompre le processus en cours, au risque de décourager des équipes qui s'étaient mobilisées pour leur élaboration.

Nous allons toutefois évaluer la situation en permanence en fonction des réalités rencontrées par le terrain. D'un autre côté, pour autant que celles-ci le permettent, il apparaît que nous avons plus que jamais besoin d'une dynamique collective au sein des équipes et du leadership des directions. Nous avons envoyé divers signaux en ce sens à tous les délégués au contrat d'objectifs (DCO) et directeurs de zones (DZ) en leur demandant de relâcher la pression, d'être présents en soutien et d'adapter leurs interventions à la situation rencontrée sur le terrain.

Un chantier du Pacte est consacré aux directeurs. Le travail sera poursuivi à ce niveau pour mettre en œuvre une structure collégiale de la direction dans chaque école et d'un développement des bonnes pratiques. La revalorisation barémique devra être abordée lors des travaux relatifs à la réforme de la FIE. À ce stade, je ne peux vous donner davantage d'informations puisqu'ils sont toujours en cours. Toutes les mesures précitées vont dans le sens des demandes formulées à plusieurs reprises par le secteur, notamment dans le rapport de l'UFAPEC auquel vous avez tous fait référence. Elles permettront une diminution de la charge et un certain retour à la sérénité.

Dans une de mes réponses ultérieures, je reviendrai sur la notion de pool partagé d'enseignants. Complémentairement, la Fédération Wallonie-Bruxelles entend inscrire le chantier de la simplification administrative en véritable priorité, c'est vraiment nécessaire, notamment pour la numérisation des processus administratifs clés. Lors du récent conclave budgétaire, j'ai demandé qu'un budget spécifique de 5 millions euros lui soit alloué. Le gouvernement a accepté cette demande. Ce point est indispensable, encore plus en pleine crise sanitaire. J'associerai bien entendu les opérateurs institutionnels à ce travail que j'espère pouvoir mener dans les prochains mois.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, d'avoir pris le

temps d'évoquer les différents sujets que nous avons abordés. Certaines directions d'écoles et leurs équipes pédagogiques demandaient un peu de temps pour les plans de pilotage. Nous attendrons davantage d'informations sur le report éventuel d'autres réformes. Je suppose que vous réfléchissez déjà à des solutions de formation à distance pour les directeurs et les autres membres du personnel. Il s'agit, selon moi, d'une option qui mérite d'être étudiée.

Il est vrai que les mesures du décret «Titres et fonctions» ont apporté une aide aux directeurs de l'enseignement secondaire pour les tâches administratives, mais celles-ci ne constituent pas le principal problème rencontré par les directeurs de l'enseignement fondamental. Ils sont des hommes-orchestres: ils passent leur temps à contacter les parents, les services PSE et doivent gérer de nombreuses tâches liées à l'urgence sanitaire. Le report des plans de pilotage leur donne certes un peu de temps, d'autant qu'ils ne disposent pas de leurs équipes complètes pour les établir, mais ils ont surtout besoin d'un soutien concret sur le terrain pour les tâches administratives.

Avec le groupe DéFI, nous avons déposé une proposition de décret visant à apporter une aide administrative supplémentaire aux directeurs. Une telle mesure a bien sûr un coût budgétaire, mais elle est liée à la crise sanitaire et donc temporaire. Nous devons donner un peu d'oxygène aux directeurs et amplifier l'aide administrative mise à leur disposition, qui est aujourd'hui proportionnelle au nombre d'élèves, car nous avons besoin d'elle jusqu'à la fin de l'année scolaire. Le report est l'une de leurs demandes, mais le soutien administratif est leur principal souhait. Comme l'a suggéré M. Janssen, cette aide peut également revêtir un caractère éducatif. Nous ne constatons pas encore de pénurie d'éducateurs; ils peuvent donc être engagés pour être à la fois aux côtés des directeurs et des élèves.

Je vous remercie également de vous être saisie du dossier important de la fin de carrière. La perspective de travailler à temps partiel quatre ans tout en préservant le leadership est exactement ce qui avait été imaginé dans le Pacte. Je note que les pouvoirs organisateurs ont approuvé le texte et je vous assure de notre soutien à ce sujet, même si nous sommes dans l'opposition, car les directeurs méritent également des aménagements de fin de carrière.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir détaillé les mesures que vous avez prises pour soulager les directions. À contrecœur, nous devons nous résoudre à reporter certaines réformes essentielles du Pacte. Compte tenu de la recrudescence de l'épidémie, je pense, comme vous, que notre objectif premier est actuellement d'aider les directions et les équipes éducatives à gérer la crise et à réparer les dégâts sociopédagogiques que subissent les élèves. Pour

ce faire, il faut que nous prenions en charge certaines tâches qui reviennent habituellement aux directions et aux équipes éducatives.

La crise sanitaire met en exergue la surcharge de travail des directeurs, mais cette problématique n'est pas neuve. Je me permets d'insister à nouveau sur la nécessité de mener une réforme en profondeur de leur travail et de leur statut. Ils devraient consacrer une part maximale de leur temps à la direction pédagogique plutôt qu'à des tâches administratives. Il est également indispensable qu'ils puissent exercer leur fonction sereinement pour éviter de nouveaux burn-out et un turn-over. Avant la crise sanitaire, ces phénomènes se manifestaient déjà de plus en plus. Vous nous rassurez en précisant que certains chantiers sont en cours. Je pense notamment à l'avant-projet de décret sur la fin de carrière des directeurs. Le travail déjà accompli ne me paraît toutefois pas encore suffisant, et je ne manquerai donc pas de revenir vers vous à propos de ce sujet essentiel.

M. Nicolas Janssen (MR). – Nous souhaiterions tous aller plus loin au vu de la détresse dont nous font part les directions. La priorité est évidemment de proposer des mesures suffisamment pérennes. J'écouterai avec attention ce que vous direz, Madame la Ministre, sur les pools partagés d'enseignants. Vous avez souligné que vous y reviendriez. J'ai bien entendu que vous allez consacrer cinq millions d'euros à la simplification administrative, en particulier pour la numérisation des processus administratifs clés. J'aurais envie d'en savoir plus et je vais essayer de mieux comprendre de quoi il s'agit, mais cela peut certainement être utile et important pour les directions.

J'ajouterai simplement que dans ce contexte de crise sanitaire, nous aurions non seulement besoin d'être, si nous pouvons dire, suffisamment créatifs, mais aussi de réfléchir aux moyens de développer certaines mesures prévues dans le Pacte, comme le leadership partagé. Ou encore, à utiliser au mieux les temps morts. Un nombre important d'enseignants sont mis en quarantaine sans pour autant être positifs; comment pourraient-ils utiliser ce temps, par exemple pour aider les directions, pour envisager certains types de formation ou pour contribuer à certaines réflexions? Enfin, vous avez aussi brièvement évoqué un autre volet: les mesures du Pacte qui vont être reportées. Mais nous y reviendrons.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, vous avez dressé la liste d'une série de nouvelles mesures qui me semblent opportunes. Vous avez aussi fait allusion à celles qui ont été prises lors de l'année scolaire écoulée pour alléger la charge de travail des directeurs. Ces mesures concernaient principalement l'enseignement fondamental. Nous devons malheureusement constater que les directeurs connaissent encore de grandes difficultés qu'ils ont d'ailleurs mentionnées en temps utile. Les mesures déjà appliquées sont manifestement insuffisantes, et nous pouvons

espérer que celles qui viennent d'être prises simplifieront la tâche des directeurs. Je ne peux que rejoindre Mme Schyns lorsqu'elle dit que, dans la situation actuelle, les directeurs, et plus particulièrement ceux de l'enseignement fondamental, ont besoin d'une aide matérielle concrète. C'est pourquoi le groupe PTB soutiendra la proposition de décret déposée par les groupes cdH et DéFI.

Vous avez raison de mentionner que les directeurs ne sont pas les seuls à souffrir de cette situation. Les enseignants et les titulaires d'autres fonctions dont nous parlons moins souffrent également. Nous avons abordé aujourd'hui les problèmes connus par les directions, car ils font partie de l'actualité. De plus, il faut reconnaître que le rôle des directions est très important pour le reste du personnel. Lorsque j'étais enseignant dans l'enseignement secondaire, là où le manque de soutien administratif est pourtant moins criant que dans l'enseignement fondamental, je me souviens que mon directeur me disait souvent qu'il aurait dû assister les nouveaux professeurs, mais qu'il n'en avait pas le temps. Il y a actuellement des mesures à prendre en urgence pour répondre à la crise, mais il ne faut donc pas oublier les mesures structurelles qui demeurent nécessaires.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations est suspendue à 11h35 et reprise à 11h50.*

Mme la présidente. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

2.7 Question de Mme Jacqueline Galant à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Interdiction des smartphones dans les écoles»

Mme Jacqueline Galant (MR). – L'Assemblée nationale française a adopté en juin 2018 une proposition de loi visant l'interdiction effective des téléphones portables dans les écoles et collèges. En Fédération Wallonie-Bruxelles, 52 % des jeunes passent au moins deux heures par jour sur internet, selon l'enquête intitulée «*Comportements, bien-être et santé des élèves*» et menée en 2014 auprès de 14 000 adolescents par le Service d'information Promotion Éducation Santé (SIPES) de l'École de Santé publique de l'Université libre de Bruxelles (ULB). De plus, 51 % des adolescents de l'enseignement secondaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles estiment passer trop de temps sur leur téléphone portable. Cela ressort de l'enquête «*#Génération2020*» qui traite des pratiques numériques des jeunes et dont les conclusions ont été présentées récemment à Bruxelles.

Madame la Ministre, quelle est votre position sur une interdiction des *smartphones* dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Des réunions à ce sujet ont-elles été organisées? Le

cas échéant, un consensus se dégage-t-il sur l'adoption d'une mesure uniforme pour les établissements scolaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant cette problématique?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Depuis mon entrée en fonction, vous êtes, Madame la Députée, la première à m'interroger sur ce sujet. C'est sans doute une bonne nouvelle qui démontre qu'il n'y a que peu de problèmes sur le terrain. Le phénomène français que vous décrivez n'a donc, semble-t-il, pas son équivalent dans notre système éducatif. L'interdiction de l'utilisation des téléphones portables par les élèves dans les écoles doit rester du ressort des pouvoirs organisateurs, librement et ponctuellement, au regard de leur situation spécifique et de leur climat scolaire.

Je n'ai pas mené une enquête spécifique sur cette question, mais je pense qu'aujourd'hui, tous les règlements d'ordre intérieur des écoles prévoient des dispositions concernant l'usage des *smartphones*. En complément, je souligne à quel point il est important d'encadrer l'usage par les élèves de tous les outils liés aux nouvelles technologies, notamment par le biais de l'éducation aux médias. Il est essentiel que les jeunes disposent des codes et de la distance critique indispensables pour les utiliser adéquatement.

Mme Jacqueline Galant (MR). – Effectivement, la décision d'autoriser ou non les téléphones portables dans les établissements scolaires revient aux pouvoirs organisateurs. Sur le territoire de ma commune, l'usage des *smartphones* est interdit dans l'enceinte des écoles primaires et maternelles. Il est même interdit aux élèves d'apporter un téléphone à l'école, car il est souvent compliqué de confisquer un appareil découvert à l'intérieur de l'école. Néanmoins, le nombre d'heures que passent les jeunes enfants sur leur téléphone est inquiétant. Mon petit garçon de trois ans sait déjà manipuler le *smartphone* mieux qu'un adulte. Outre l'école, ce problème s'étend donc aussi au domicile familial. Nous devons sensibiliser les parents aux dangers de l'utilisation d'un téléphone portable chez les enfants dès leur plus jeune âge.

2.8 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Carte blanche des directions des centres psycho-médico-sociaux (PMS) relative à l'état d'urgence psycho-médico-sociale dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles»

2.9 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «État d'urgence psycho-médico-sociale»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Dans une lettre ouverte publiée le 8 octobre par le journal *«Le Soir»*, les directions des centres psycho-médico-sociaux (PMS) décrivent l'état d'urgence psycho-médico-sociale et toutes les difficultés auxquelles elles sont confrontées dans la poursuite de leurs missions. Avec ma collègue Mme Vandorpe, j'avais déposé une proposition de décret visant à aider les centres PMS situés dans les zones en tension démographique. Malheureusement, cette proposition a été rejetée. Or, les quelques moyens supplémentaires que ce texte permettait de dégager auraient sans doute été les bienvenus eu égard à la crise sanitaire.

Aujourd'hui, les centres PMS éprouvent de grandes difficultés, tout comme les services de promotion de la santé à l'école (PSE) dont la tutelle est assurée par votre collègue, la ministre Linard. Les discussions portent souvent sur les mesures sanitaires qui permettent aux écoles de rester ouvertes, sur les mesures liées au remplacement des membres du personnel enseignant ou sur la stratégie d'hybridation. Cependant, on aborde très peu les problèmes psychologiques, médicaux et sociaux inhérents à cette longue période de lutte contre le virus. Les acteurs de première ligne que sont les centres PMS tirent donc la sonnette d'alarme.

Afin de résumer mon argumentation, je me contenterai de citer quelques extraits significatifs de cette lettre ouverte. On y évoque «des jeunes et leur famille qui sont confrontés à des situations de conflit, de précarité, de violence, de maladie mentale», «des jeunes pour qui l'école est devenue vide de sens, superflue ou inaccessible» ou qui sont «si abîmés qu'ils ne parviennent plus à entendre les enseignants, à apprendre». De leur côté, certains parents «supplient qu'on aide leurs enfants».

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette lettre ouverte? En partagez-vous les constats? Que proposez-vous en attendant la réforme prévue par le Pacte pour un enseignement d'excellence? Un texte est-il toujours bien en préparation? Les membres du Comité de concertation ont-ils pu en prendre connaissance? Quand ce texte fera-t-il l'objet de débats en commission? Avez-vous été interpellée par le Conseil supérieur des centres PMS? Avez-vous récemment rencontré les représentants des directions des centres PMS? Dans la négative, quand comptez-vous mener ces rencontres, sachant que ces représentants sont demandeurs?

À propos de la réforme des centres PMS, le texte décretal est-il achevé? Enfin, l'avant-projet de décret relatif aux fins de carrière des directions concerne-t-il aussi les directions des centres PMS?

Mme Elisa Groppi (PTB). – Le 8 octobre dernier, le journal *«Le Soir»* publiait une lettre ouverte signée par plusieurs directions de centres PMS. Ces dernières demandent aux différents gouvernements de déclarer l'état d'urgence psycho-médico-sociale dans l'ensemble de la Fédération

Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'un renforcement des moyens financiers. Elles constatent que, depuis des années, beaucoup d'enfants et d'adolescents ont trop peu, voire pas du tout, accès aux soins psycho-médico-sociaux. Elles l'expliquent par le fait que le personnel des centres PMS est en sous-effectif chronique face au nombre croissant de demandes et à la complexité de celles-ci.

Par ailleurs, leurs partenaires en deuxième ligne, c'est-à-dire les urgences des hôpitaux, les centres de planning familial, les services résidentiels pour jeunes (SRJ), les centres de jour, les services d'aide en milieu ouvert (AMO), SOS enfants, les services de l'aide à la jeunesse (SAJ), les services de santé mentale et les autres départements souffrent également d'un manque de moyens et ne sont plus à même de prendre correctement le relais. Cette situation a pour effet d'augmenter encore plus les requêtes faites aux acteurs de première ligne, dont les centres PMS font partie. Dans leur lettre ouverte, les directions parlent d'une «véritable bombe à retardement» et font part de leur vive inquiétude.

Pour remédier à la situation, elles demandent aux responsables politiques de déclarer l'état d'urgence psycho-médico-sociale dans l'ensemble de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour les jeunes et les familles. Elles invitent à prendre les mesures nécessaires pour assurer le respect de la Convention internationale du 20 novembre 1989 relative aux droits de l'enfant, de la loi du 22 août 2002 relative aux droits du patient et du décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance, tout en veillant particulièrement à la collaboration entre les différents niveaux de pouvoir, cabinets ministériels et administrations compétents. Elles réclament aussi un sérieux refinancement du secteur psycho-médico-social à la hauteur des enjeux sociétaux d'aujourd'hui et de demain, un renforcement en moyens humains des services de première et de deuxième ligne, la prise de mesures nécessaires pour que les délais d'attente pour un suivi ambulatoire ne dépassent pas trente jours et, enfin, la création de places en institution pour tous les jeunes qui en ont besoin.

Madame la Ministre, votre gouvernement est-il disposé à déclarer l'état d'urgence psycho-médico-sociale? Depuis le début de votre mandat, avez-vous pris des mesures pour assurer le respect de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et de la loi et du décret susmentionnés? Quelles sont vos ambitions en la matière? Avez-vous prévu de refinancer le secteur psycho-médico-social? Comptez-vous le renforcer en moyens humains?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai lu attentivement la lettre ouverte des directeurs des centres PMS. Je prends toute la mesure de ce signal d'alarme qui, à travers les constats quotidiens des agents PMS dans leur pratique professionnelle, fait la lumière sur l'état de saturation du

système psycho-médico-social. Ces informations me reviennent régulièrement par ailleurs.

L'état d'urgence est un régime d'exception tout à fait spécifique qui fait prévaloir provisoirement l'urgence du rétablissement d'une sécurité gravement menacée sur le régime du droit commun des libertés. Dès lors, l'ordre juridique est contraint d'envisager une diminution de la protection ordinaire des libertés. Je ne suis pas certaine que cette méthode relativement extrême soit efficace sur le long terme. C'est plutôt une réforme profonde qui est nécessaire, afin de réunir les différents niveaux de pouvoir, et donc tous les responsables compétents en matière de protection des jeunes bénéficiaires des centres PMS. À ce titre, depuis le début de mon mandat et à travers les travaux sur le Pacte, mon objectif prioritaire est de réduire les inégalités liées à l'origine sociale en intervenant de façon précoce, avant qu'elles ne se traduisent par des inégalités scolaires. Je pourrais citer de nombreux chantiers en cours répondant à cet objectif, mais vous les connaissez.

Bien entendu, la réforme des centres PMS vise également à offrir aux élèves et à leurs familles un service plus accessible et disponible. Dans un cadre budgétaire défini, leur fonctionnement sera revu afin d'améliorer l'encadrement par une modification des normes aujourd'hui obsolètes. En outre, la collaboration avec les écoles et le réseau local sera renforcée pour accroître la qualité du travail mené. À l'heure actuelle, il est déjà demandé aux centres PMS de consolider leur coopération avec tous les opérateurs internes et externes de l'école. L'objectif est de mettre sur pied des suivis les plus efficaces possible en créant des liens entre les première, deuxième et troisième lignes, paramètres d'un accompagnement plus efficient.

Les responsables du chantier consacré à la réforme des centres PMS travaillent d'arrache-pied. Dans les prochaines semaines, un comité de concertation sera invité à prendre connaissance d'une proposition de texte. Je ne manquerai pas de revenir vers vous lorsque cette étape sera franchie. Le Conseil supérieur des centres PMS m'a interpellée à ce sujet et je lui ai délivré la même information. Le processus participatif a, quant à lui, été confirmé, mais il faudra sans doute revoir le calendrier en raison du contexte sanitaire. J'ai eu l'occasion de rencontrer à plusieurs reprises les directions, le Conseil supérieur des centres PMS et l'Association francophone des agents PMS (AFAPMS) et je reste entièrement disponible pour d'autres entretiens, pour autant que les sollicitations me parviennent, ce qui n'est pas le cas jusqu'à présent. Enfin, je vous confirme que j'ai proposé au gouvernement d'étendre le champ d'application du dispositif de fin de carrière aux directions des centres PMS. Le texte est actuellement soumis à l'avis du Conseil d'État.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je prends note que le projet de texte est finalisé et que le comité de concertation

devrait en prendre connaissance rapidement. Je note également que vous êtes en contact avec le Conseil supérieur des centres PMS; je suppose donc que celui-ci va également recevoir le texte et pourra donner son avis. J'imagine aussi que ce texte inclut la révision du cadre et des différentes normes, ainsi qu'une refonte de l'encadrement, puisque c'est ce qui était prévu.

Je suis consciente qu'il n'est pas permis de poser de nouvelles questions lors d'une réplique. Toutefois, sachant que ce dossier doit être mis en route à la rentrée scolaire prochaine et que nous sommes déjà à la fin du mois d'octobre, je voudrais tout de même attirer votre attention sur le fait qu'une entrée en vigueur en septembre 2021 nécessitera de mettre les bouchées doubles au niveau des concertations et des différentes étapes du processus législatif pour obtenir un texte qui satisfasse tout le monde.

Vous avez d'ailleurs indiqué que le calendrier du processus participatif devra probablement être revu. Est-il possible d'envisager une participation à distance? En effet, la plupart des employés des centres PMS souhaitent être consultés et les outils dont nous disposons permettraient d'assurer ce processus participatif en grande partie à distance. En outre, étant donné vos propos concernant l'éventuel report de certaines réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence ainsi que la probable évolution de la situation au cours de cet hiver, faute de participation à distance, nous risquerions de devoir reporter d'un an les consultations, ce qui n'est pas souhaitable. Je vous invite donc à essayer de procéder à ces concertations de manière virtuelle.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, il est déjà prévu de mener le dispositif participatif autour de cette réforme essentielle par visioconférence. Toutefois, le véritable défi consiste à mobiliser les équipes et les directions d'établissement, qui sont déjà extrêmement sollicitées par leurs autres missions.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette précision technique.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Madame la Ministre, cet appel au secours des directions de centres PMS demande une prise de position symbolique; la situation est bel et bien urgente pour les jeunes et les familles. Je ne parlerai pas ici de la réforme des centres PMS, étant donné que nous n'avons pas encore pris connaissance du texte. Néanmoins, ce projet suscite déjà beaucoup de remous et d'interrogations, notamment vis-à-vis de la fonction et des missions des centres PMS. Nous en débattons dans les prochaines semaines. Le personnel des centres PMS mène un travail essentiel à travers le soutien qu'il apporte aux équipes enseignantes. Il mérite qu'on prenne soin de lui et qu'on renforce les acteurs de première et deuxième lignes.

2.10 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Une école en bonne santé se construit dès à présent tous ensemble»

2.11 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Application plus efficace des programmes scolaires au profit d'activités créatrices de sens et de lien social»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Un collectif d'enseignants vous avait adressé un appel au début du mois de juillet sur le «débridage de l'enseignement». Poursuivant leur travail de fond, ils ont réuni des personnalités de différents domaines: médical, académique, social, associatif, culturel... Leur objectif est de redonner du sens à l'école et d'enclencher une dynamique positive malgré la situation sanitaire difficile.

Le 7 octobre dernier, *«Le Soir»* publiait le résultat de leur réflexion sous la forme d'une carte blanche, intitulée *«Une école en bonne santé se construit dès à présent tous ensemble!»*

Face à la perte de sens des jeunes et des adultes, dans une société où tout s'accélère, l'école leur apparaît trop cloisonnée. Lors des périodes de confinement et de déconfinement, les enseignants ont pu expérimenter d'autres modes de fonctionnement en établissant des contacts plus individualisés avec les élèves, la découverte du potentiel pédagogique de certains outils numériques et l'expérience de plus petits groupes aux mois de mai et juin. Une manière pour eux de se réapproprier leur métier.

Souhaitant poursuivre cette réflexion, ils formulent des propositions concrètes concernant la liberté pédagogique et organisationnelle, la taille des groupes, l'ouverture des écoles vers l'extérieur, notamment la collaboration avec des associations locales, les classes inversées... Ces pratiques existent déjà et il serait utile de les diffuser davantage. Les enseignants évoquent aussi des thématiques telles que l'éducation au numérique et l'école «du dehors». Aucune de leurs pistes ne remet en cause les mesures et réformes prévues dans le Pacte pour un enseignement d'excellence, mais ils soulignent l'urgence du changement au niveau local et la liberté pédagogique qui peut être laissée par rapport à des propositions de ce type.

Dans leur carte blanche, ils demandent aussi de revoir les scénarios multicolores. Vous l'avez évoqué, vous menez justement des discussions qui doivent encore être finalisées à propos de l'affinement des scénarios des codes couleur. Nous serons évidemment attentifs à ce qu'il en ressort. Dans ces scénarios, prendrez-vous en compte cette carte

blanche et la demande de ces enseignants d'avoir une forme de souplesse organisationnelle? Rejoignez-vous certaines de leurs propositions et solutions? Quel message adressez-vous à ces enseignants et, finalement, à d'autres qui pensent comme eux et qui espèrent reprendre un peu de souffle et retrouver un peu de stabilité?

Aujourd'hui, des enseignants se trouvent dans des situations un peu hybrides: ils sont physiquement présents dans leur classe, mais la moitié des élèves sont absents. Ils doivent donc parfois faire un double travail, mais de manière différente. Certains estiment qu'une réflexion sur le code orange mérite d'être menée.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Au-delà de l'urgence sanitaire et des codes couleur évoqués par Mme Schyns, l'intérêt de la démarche de ce groupe d'enseignants est aussi de réfléchir de manière prospective à la façon de tirer des leçons positives de cette crise. La question de l'application des programmes fait partie de cette réflexion.

Nous formons des élèves plus intelligents et plus épanouis lorsque les apprentissages sont porteurs de sens. Nous formons des citoyens critiques, responsables et émancipés lorsque le lien social est au cœur des apprentissages et que, par leur participation active, les jeunes y sont véritablement impliqués.

Ce constat est encore plus évident dans le contexte de cette crise sanitaire. En effet, après le confinement, lorsque les élèves ont dû retourner à l'école, un consensus s'était dégagé dans le monde de l'enseignement, dans le monde politique et dans la société, pour concentrer nos efforts sur le sens de ce que les élèves apprennent à l'école et sur le lien social.

En effet, les difficultés subies aujourd'hui encore par tous les élèves, et plus particulièrement ceux qui sont issus de milieux défavorisés, nécessitent ce travail de fond.

Nous avons évoqué ici même la nécessité pour les enseignants de prendre le temps de travailler avec les élèves sur le sens de la crise, mais également de maintenir un lien social avec eux. Pour travailler sur ces deux éléments, il n'y a rien de mieux que le contact et une collaboration structurée avec les «alliés de l'école»: les acteurs culturels dans toute leur diversité, mais aussi le tissu associatif dense de notre Fédération.

De nombreux enseignants vous diront que cette vision est idéale lorsqu'on a devant soi une quinzaine d'élèves ou lorsqu'on ne doit pas courir derrière les programmes. Certains organisent déjà beaucoup d'activités extrascolaires qui permettent aux élèves de donner du sens à leur scolarité et il faut les saluer.

Nombreux sont ceux qui se sentent obligés de courir derrière les programmes, au détriment des activités créatrices de sens, du maintien du lien so-

cial individualisé avec les élèves et plus globalement au détriment de l'audace pédagogique par manque de temps. Malheureusement, nous sommes encore loin de sortir de la crise sanitaire. Les dernières informations nous le montrent, mais de nombreuses réflexions ont été menées sur la forme que doit prendre l'école de l'après-Covid-19. La question de la pédagogie et des programmes scolaires en fait partie. Ma collègue Mme Schyns a d'ailleurs parlé de la pédagogie inversée et de la classe inversée. Cette crise sanitaire a poussé la direction du pilotage du système éducatif et les services d'inspection à identifier les fondamentaux à acquérir et à prioriser les apprentissages. Nous devons tirer des leçons positives de ces adaptations et faire appel à la créativité pour un enseignement encore plus porteur de sens et plus épanouissant.

Madame la Ministre, les enseignants devaient travailler sur le sens de la crise avec les élèves. Alors que nous avons entamé une nouvelle rentrée scolaire, quel bilan faites-vous de ce travail? Avez-vous des remontées de terrain vous permettant de l'évaluer? Quelles conclusions en tirez-vous pour l'avenir?

Notre école se transforme et doit poursuivre cette transformation grâce à l'application du Pacte pour un enseignement d'excellence. Néanmoins, les leçons tirées de la crise doivent aussi être un ressort qui contribue à cette transformation. Quelle est votre réflexion sur la demande de ces acteurs de terrain de se concentrer sur les fondamentaux des programmes pour les alléger au profit d'activités porteuses de sens et de lien social individualisé? Comptez-vous travailler sur cette demande?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, Monsieur le Député, je vous remercie pour vos questions qui ouvrent de larges perspectives et envisagent le long terme et la réflexion sur le sens de ce qui est fait dans les classes. Il est essentiel pour tous ceux qui sont à pied d'œuvre dans nos écoles de garder un horizon, spécialement lorsque les conditions de travail sont dures, exigeantes, que le doute existe et que les sollicitations sont nombreuses.

À titre personnel, je suis particulièrement favorable aux formes d'enseignement qui allient créativité et esprit d'ouverture. Le Pacte pour un enseignement d'excellence a pour ambition d'aller dans ce sens, de décloisonner sans toutefois renier l'importance des apprentissages, notamment pour la formation commune.

Néanmoins, si le contexte sanitaire et les adaptations qu'il impose sont de nature à faire apparaître des pistes intéressantes pour l'avenir, les contraintes qui pèsent actuellement sur l'école rendent le climat peu propice au grand chambardement. C'est d'ailleurs ce qui m'a poussée, en concertation avec les acteurs institutionnels de l'enseignement, à annoncer le report de la mise en œuvre de certains projets importants du Pacte.

Quoi qu'il en soit, vos questions mettent également le doigt sur la difficulté à trouver un point d'équilibre entre la liberté pédagogique et le cadre légal de la Fédération Wallonie-Bruxelles. La liberté pédagogique est très grande chez nous et rien de ce qui est indiqué dans la carte blanche ne me paraît contradictoire avec le Pacte. L'ouverture vers l'extérieur, les collaborations avec des associations locales, les classes inversées, etc., sont des modalités que de nombreuses écoles expérimentent déjà avec beaucoup de réussite. Rien n'empêche donc des écoles de s'y mettre et j'y souscris d'ailleurs totalement.

Bien évidemment, certaines mesures demanderaient des modifications décrets et un effort financier non négligeable qui n'est pas envisagé dans l'immédiat notamment la réduction de la taille des groupes classes. Toujours est-il que le cadre de la Fédération Wallonie-Bruxelles offre déjà beaucoup de possibilités.

La dynamique amorcée par une équipe pédagogique peut mener à des projets inventifs innovants, mais elle relève avant tout de la liberté pédagogique des pouvoirs organisateurs. Même si certains modèles ont ma préférence, je ne pourrais en aucun cas les imposer aux écoles.

Je suis toutefois plus dubitative sur les formules qui tendent à préconiser l'enseignement hybride. Si travailler avec un demi-groupe classe améliore clairement la qualité de l'enseignement pendant le temps de présence en classe, je ne perçois pas positivement l'éloignement de l'école une semaine sur deux ou un jour sur deux. Malgré tous les efforts qui pourraient être déployés pour soutenir les apprentissages à distance, la question du suivi adéquat des jeunes et des inégalités entre eux reste criante. À mes yeux, l'hybridation n'est donc qu'une solution de dernier recours.

Monsieur le Député, vous m'interrogez sur le rapport au programme, mais je ne peux me prononcer qu'en fonction des référentiels, puisque seuls ceux-ci sont de mon ressort. Ces référentiels sont très ouverts, parfois trop au goût de certains. Il en sera tout autrement avec la réforme des référentiels du tronc commun, puisque ceux-ci gagneront en précision pour doter les élèves d'un bagage disciplinaire solide et ambitieux, de nature à les outiller pour l'apprentissage tout au long de la vie.

Le soutien au plaisir et au désir d'apprendre a fait l'objet d'une attention constante. Un des enjeux du curriculum du tronc commun est de faire en sorte que les savoirs, les savoir-faire et les compétences scolaires apparaissent aux yeux des élèves comme mobilisateurs et émancipateurs; c'est-à-dire en ce qu'ils leur permettent progressivement de mieux comprendre et de mieux décoder le monde complexe qui les entoure et en ce qu'ils les préparent à affronter les grandes questions de leur temps. Nous sommes d'ailleurs servis en la matière en ce moment!

Enfin, il y a une réelle logique de décroisement des apprentissages, puisque tous les référentiels repèrent les possibilités d'articulation les plus fécondes entre leurs contenus d'apprentissage et ceux des autres référentiels. Ces points d'articulation constitueront des possibilités de croisement porteuses de sens aux yeux des élèves. Ce travail sera évalué par un *monitoring* précis pour leur mise en place. Nous pourrions aussi mesurer le succès de la réforme à l'aune de ce qu'en feront les équipes pédagogiques.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les précisions que vous avez apportées sur votre positionnement par rapport à cette carte blanche. Je ne reviendrai que sur un seul point.

Vous vous dites dubitative par rapport aux formules d'enseignement hybride. Je note vos doutes. Dans les écoles, des professeurs se sont formés à ce type d'enseignement et y sont particulièrement attentifs. Ils estiment que vu les conditions actuelles, l'enseignement hybride est une solution. Il permet, en effet, de donner cours à une demi-classe alors que l'autre moitié travaille en autonomie. Je connais des enseignants y ont recours et je suis persuadée qu'il serait intéressant d'analyser ces expériences.

Vous nous dites que vous êtes dubitative. Pour ma part, je pense qu'on doit essayer d'anticiper l'avenir, ce qui implique d'être attentif à toutes ces expériences de terrain qui sont menées aujourd'hui par la force des choses. Vous dites que cela ne doit être qu'un dernier recours. Je pense au contraire qu'il faut creuser ces pistes-là parce qu'elles sont peut-être porteuses d'avenir et permettraient d'améliorer l'organisation des classes et d'offrir un accompagnement plus personnalisé à certains élèves.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous vous prononcez sur les référentiels pour répondre à la question des programmes. Selon moi, il est important de traiter la question dans le cadre du dialogue mené avec les acteurs de l'école et notamment les pouvoirs organisateurs, dans la mesure où une des réflexions récurrentes chez les enseignants porte sur la volonté d'organiser d'autres activités. Cependant, parmi les exigences qui leur sont imposées, il y a la course au respect du programme. Il est important d'y réfléchir.

Quant à la réduction de la taille des classes, il faut ancrer la réflexion sur le long terme dans la mesure où, en cas de deuxième confinement où on adapterait le fonctionnement des écoles, le lien social individualisé deviendrait encore plus prégnant pour les enseignants. Vous avez évoqué les difficultés financières actuelles, soit, mais il faudra creuser la question dans les années qui viennent. Là aussi, il faudra réfléchir à long terme et voir comment nous pouvons aménager l'enseignement en ce

sens. C'est essentiel, notamment pour réduire la fatigue des enseignants.

Pour conclure, vous n'avez pas répondu à la question de l'évaluation du travail que vous avez commandée sur le sens de la crise. Avez-vous eu des retours des représentants du terrain sur des avancées concrètes? Avez-vous des indications vous permettant d'évaluer ce travail? Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir.

(Mme Delphine Chabbert prend la présidence)

2.12 Question de Mme Mathilde Vandorpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mesures d'assouplissement exceptionnel des modalités de remplacement des membres du personnel absents»

2.13 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mobilité entre les réseaux d'enseignement»

2.14 Question de M. Kalvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie et remplacements des professeurs en quarantaine»

2.15 Question de Mme Latifa Gahouchi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Pénurie d'enseignants»

2.16 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces cinq questions orales. *(Assentiment)*

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, je voudrais revenir sur les mesures d'assouplissement exceptionnelles des modalités de remplacement des membres du personnel absents, reprises dans votre circulaire du 7 octobre dernier. Ces mesures suivent, avec une dizaine de jours de décalage les décisions du Conseil national de sécurité (CNS) du 23 septembre, décisions visant à raccourcir la durée de la quarantaine. Si les intentions sont tout à fait louables, directions et syndicats en soulignent les limites.

Cette circulaire a-t-elle fait l'objet de concertations avec les fédérations de pouvoirs organisateurs et les syndicats? Quelle a été leur réaction, au regard des déclarations dans la presse du 9 octobre? Pourquoi avoir attendu près de quinze jours après

le CNS pour mettre les mesures en œuvre? L'une d'entre elles permet aux enseignants mis en quarantaine d'être remplacés dès le premier jour. Pouvez-vous nous indiquer le nombre des absences pour quarantaine et des maladies déclarées des membres du personnel de l'enseignement, en distinguant les différentes catégories – enseignants, éducateurs, directions et pouvoirs organisateurs pour Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) – durant ce premier mois de cours? Si nous avons déjà reçu des éléments d'information dans votre réponse à Mme Groppi, j'aimerais avoir quelques précisions supplémentaires.

Pouvez-vous nous donner une estimation du nombre d'heures de cours non prestées, à la suite de ces absences d'enseignants? Combien de classes ont-elles été fermées? Combien d'écoles ont-elles fermé leurs portes, faute d'enseignants disponibles pour assurer les cours? Quelle est votre analyse de ces différents chiffres?

Une analyse budgétaire de vos services a-t-elle été réalisée? Dans l'affirmative, quel impact a-t-on mesuré sur le budget de la Fédération Wallonie-Bruxelles? Dans le cas contraire, un monitoring a-t-il été mis en place pour évaluer l'impact financier de ces mesures? Si oui, sous quelle forme?

Je m'interroge sur un paragraphe figurant plusieurs fois dans la circulaire. Je le cite: «Le remplacement du membre du personnel, couvert par un certificat de quarantaine, pourra se faire dès le premier jour d'absence et quelle que soit la durée prévisionnelle de celle-ci si les activités d'enseignement qu'il exerce ne peuvent être réalisées qu'en présentiel et doivent être maintenues.» Cela veut-il dire que l'enseignant en quarantaine qui peut assurer à distance ses cours ne peut être remplacé? Comment le pouvoir organisateur va-t-il être réellement en mesure de s'en assurer? Dans ce cas de figure, l'élève suivra-t-il les cours à distance dans son école ou de chez lui? L'équipement des enseignants et des élèves étant différent d'une école à l'autre, comment cette mesure va-t-elle s'appliquer concrètement?

Le congé de Toussaint approche. Les enseignants, comme certaines familles, partiront peut-être à l'étranger. Les zones orange et rouges sont certes bien répertoriées sur le site fédéral des Affaires étrangères. Qu'en sera-t-il des retours des élèves et des membres du personnel enseignant provenant des zones rouges? Vous en appelez au bon sens et à la responsabilité. Cela sera-t-il suffisant? Celles et ceux qui voyageraient le feraient en toute connaissance de cause. N'y a-t-il pas là matière à trancher en tant que pouvoir régulateur? C'est en effet une crainte qui m'est revenue de plusieurs directions d'écoles.

Ensuite, il nous revient que certains enseignants alternent les quatre jours annuels de circonstance avec des périodes forcées de quarantaine, notamment lorsque leurs propres enfants doivent

respecter une quarantaine. Ces enseignants pourront-ils eux aussi être remplacés dès le premier jour d'absence, en ce compris pour les jours de circonstance, ou la circulaire ne s'applique-t-elle pas dans ce cas-là?

À peine quelques jours après la publication des neuf circulaires annuelles habituelles qui concernent les écoles fondamentales, secondaires de plein exercice, les arts et les centres psycho-médico-sociaux (PMS), la circulaire n° 7786 du 7 octobre dernier postpose de manière dérogatoire les dates d'envoi par les pouvoirs organisateurs des documents de déclaration des mises en disponibilité par défaut d'emploi, de pertes partielles de charges et de réaffectation. Je vous ai souvent interpellée, Madame la Ministre, sur les réactions par rapport aux circulaires et aux errata. La circulaire du 7 octobre est-elle une correction, un ajustement ou le résultat d'un oubli? Pourquoi ne pas avoir émis toutes ces circulaires en une seule fois?

Enfin, la parution de la circulaire 7792, qui a pour objet les garderies, a fait beaucoup de bruit dans le secteur de l'accueil temps libre (ATL), d'autant plus que les ministres de la Santé viennent de fixer une priorité au *testing* des personnes symptomatiques. Les autres personnes devraient rester dix jours à leur domicile. Ces décisions pourraient aussi peser sur le remplacement des enseignants. Une enquête menée par le Secrétariat général de l'enseignement catholique (SeGEC) vendredi dernier a fait état d'une moyenne de 15 % d'enseignants absents, avec des pics de 50 % dans certaines écoles. Dans ces dernières, l'organisation des cours est donc bien sûr impossible.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour les écoles? Envisagez-vous un passage en code orange ou un aménagement de ce dernier? Nous savons que les hautes écoles, les universités et les institutions de promotion sociale l'ont fait. En Flandre, néanmoins, Ben Weyts fait évoluer le code actuel, mais ne souhaite pas passer en code orange, qu'il estime néfaste à ce stade. Selon lui, les écoliers les plus vulnérables deviendraient victimes de la fermeture des écoles. Il a donc décidé de renforcer les mesures, notamment en imposant le port du masque pendant les récréations, mais il n'a pas l'intention de passer à un autre code. Y a-t-il des concertations à ce sujet?

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Au mois de juillet, je vous ai interrogée, Madame la Ministre, sur le décroisement entre réseaux d'enseignement qui avait suscité un enthousiasme et un vote unanimes à la fin de la législature précédente, tous partis confondus. Vous m'avez répondu que, si un statut interréseaux était effectivement un objectif à atteindre, le monde de l'enseignement ne serait pas prêt pour une pareille révolution et que vous souhaitiez plutôt pratiquer la politique des «petits pas». Dans l'intervalle, nous avons adopté le décret du 17 juillet 2020 portant des mesures en vue de lutter contre la pénurie d'enseignants. Il prévoit notamment une mobilité entre réseaux identiques et de

même caractère. Il s'agit d'un petit pas significatif dans la bonne direction.

Après le CNS du 23 septembre, à l'issue duquel la période de quarantaine est passée de quatorze à sept jours, vous avez permis que les enseignants absents puissent être remplacés dès leur premier jour d'absence au lieu des dix jours jusqu'alors requis. Bon nombre de directeurs d'écoles ont réagi, parfois violemment, à la décision. Dans les médias, certains ont affirmé qu'en dépit des assouplissements introduits dans le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française, dit décret «Titres et fonctions», la pénurie est bien réelle. À peine six semaines après la rentrée, il semble en effet très difficile de trouver des remplaçants, quel que soit le profil recherché ou la zone concernée.

Le 13 octobre, le journal «*L'Avenir*» a présenté une étude de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) réalisée à partir des derniers chiffres du Programme international pour le suivi des acquis (PISA), collectés dans les pays les plus développés. Selon l'étude, 43,5 % des directeurs d'école en Belgique faisaient état en 2018 d'un déficit d'enseignants dans leur établissement alors que la moyenne pour l'ensemble des pays de l'OCDE ne s'élevait qu'à 29,3 %. L'écart est assez révélateur.

Si un directeur d'école affirme que constituer une équipe d'enseignants spécialisés dans les remplacements pourrait contribuer à la solution, certaines organisations syndicales évoquent quant à elles d'autres pistes: un recrutement par zone ou des synergies et collaborations soutenues entre les différents réseaux. Les enseignants, les organisations syndicales et les parlementaires de tous bords semblent s'accorder sur le caractère obsolète du cloisonnement entre réseaux d'enseignement. C'est aussi le cas du gouvernement qui s'est engagé, dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), à «améliorer le travail et la mobilité interréseaux en collaboration avec les acteurs de l'école, dont les organisations syndicales» et souhaite «encourager au sein d'une même zone d'enseignement, d'un même bassin de vie, les collaborations interréseaux».

Madame la Ministre, quel est l'échéancier du gouvernement pour s'atteler enfin à la mobilité entre les différents réseaux d'enseignement, sachant qu'il s'agit là d'une piste essentielle pour pallier la pénurie, freiner l'exode d'enseignants et susciter de nouvelles vocations?

M. Calvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, mes collègues ont déjà évoqué les différentes opinions des directions. Je n'y reviendrai pas.

Néanmoins, j'aimerais souligner que les décisions qui allègent administrativement la tâche des

directeurs constituent déjà un pas dans la bonne direction. Ce n'est évidemment pas suffisant, mais il est positif que les acteurs de terrain réfléchissent et fassent des propositions. Parmi ces propositions, on compte celles qui ont déjà été évoquées par Mme Maison, notamment l'engagement des enseignants au niveau zonal, ce qui permettrait de leur proposer des horaires complets. En effet, les horaires émiettés ne sont pas attractifs. Une autre proposition est la création d'une cellule spéciale d'enseignants qui se concentreraient uniquement sur les remplacements essentiels, ce qui aurait le mérite de rendre la procédure plus rapide et plus fluide.

Madame la Ministre, quelle analyse faites-vous de ces propositions émanant des acteurs de terrain? Nous pourrions profiter de la crise pour faire évoluer la réflexion sur le règlement des problèmes structurels. Les acteurs de terrain évoquent également la mobilité des enseignants et la question de la collaboration entre réseaux. Nous avons déjà beaucoup débattu à ce propos en commission et en séance plénière. Quel est l'état d'avancement de votre réflexion et de celle de votre cabinet à ce sujet?

Mme Latifa Gahouchi (PS). – L'OCDE vient de publier un rapport selon lequel la pénurie d'enseignants s'est considérablement accentuée ces dernières années en Belgique. Le rapport met en évidence que 43,5 % des directeurs faisaient état en 2018 d'un déficit d'enseignants dans leur établissement. Cette problématique n'est pas neuve, et vous l'abordiez déjà, Madame la Ministre, lorsque vous étiez députée. Je connais votre volonté et l'énergie que vous déployez afin d'essayer d'enrayer cette pénurie. Le nouveau décret adopté en juillet dernier et ayant pour objectif de lutter contre cette pénurie en est d'ailleurs une preuve.

Je rencontre régulièrement des directions d'écoles et celles-ci m'expliquent que l'un de leurs soucis majeurs est que les enseignants sans emploi recherchent de préférence des remplacements de longue durée, voire pour la totalité de l'année scolaire, plutôt que des remplacements de quelques semaines. Or, la pénurie concerne les remplacements de courtes durées. Dès lors, les enseignants sans emploi déclinent souvent les propositions qui leur sont faites, espérant obtenir rapidement un horaire plus stable pour l'ensemble de l'année scolaire. Une direction m'a même dit que les candidats au remplacement s'enquièreient systématiquement de la période pour laquelle celui-ci est prévu.

Face à la crise et malgré les mesures que vous avez déjà prises, la pénurie s'est accentuée. Pour contrer cette tendance, différentes propositions ont été faites par des acteurs de terrain, comme celles d'engager des enseignants à un niveau zonal afin de pouvoir proposer des horaires complets au lieu de quelques heures disséminées sur l'ensemble de la semaine, d'autoriser des collaborations ou des synergies entre réseaux, ou encore de créer une équipe d'enseignants itinérants. En vue d'assurer

les remplacements urgents d'enseignants, envisagez-vous de nouvelles pistes?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Je vais moi aussi faire référence à cette enquête de l'OCDE et citer une nouvelle fois l'un ou l'autre chiffre. Mon intervention complétera toutefois celles de mes collègues et apportera un élément de réflexion supplémentaire.

Le 29 septembre dernier, l'OCDE a publié une nouvelle étude comparative des différents pays en matière d'enseignement. Il ne s'agit pas des fameuses enquêtes PISA qui reviennent comparer tous les trois ans les niveaux moyens et les degrés d'inégalité. Hélas, ce rapport n'est pourtant pas plus positif vis-à-vis de la Belgique et singulièrement de la Belgique francophone. Plusieurs éléments sont cités, pas uniquement la pénurie. Par exemple, en ce qui concerne le numérique, l'étude pointe le retard en équipement de la Fédération Wallonie-Bruxelles par rapport à la moyenne de l'OCDE. Ce qui est surtout plus grave, c'est que la formation des enseignants est à ce point insuffisante que seul un tiers d'entre eux dispose des compétences techniques et pédagogiques nécessaires alors que la moyenne de l'OCDE s'élève à 65 %. Il s'agit d'une très grande différence.

C'est plus grave encore lorsqu'il s'agit de la pénurie d'enseignants. À ce sujet, les chiffres publiés concernent la Belgique tout entière. Là encore, même si la situation semble être assez générale, elle est bien pire dans notre pays. Ainsi, 43,5 % des directeurs faisaient état d'un déficit d'enseignants en 2018 pour une moyenne de 29,3 % dans l'OCDE. Nous sommes bien au-dessus! De plus, l'évolution va dans le mauvais sens puisque la pénurie n'était «que» de 33,9 % en 2015. Nous avons assisté à une aggravation de près de 10 points en à peine trois ans.

Même si les chiffres concernent l'ensemble de la Belgique, nous savons que la situation est particulièrement préoccupante en Communauté française. Vous ne songeriez certainement pas à le nier puisque vous avez proposé, à la fin de la dernière session, un décret destiné à remédier à la situation. Mme Maison y a fait allusion.

Sans revenir sur les débats de l'époque, une dernière donnée chiffrée illustre une des conséquences de la pénurie. Toujours en Belgique, 25 % des enseignants étaient peu ou mal qualifiés pour les cours qu'ils avaient à donner en 2018, selon leurs directeurs. En effet, quand on ne trouve pas d'enseignants qualifiés, on choisit qui on peut. On n'a pas d'autre choix. Nous en avons parlé en juillet dernier. Nous serons tous d'accord pour dire que le décret adopté à l'époque ne pourra au mieux qu'améliorer légèrement la situation. La question de la pénurie est un problème de fond qui nécessitera une politique à long terme. Ce n'est évidemment pas une raison pour ne pas le prendre à bras le corps dès maintenant, bien au contraire.

À ce sujet, je voudrais faire une proposition peut-être un peu innovante, bien que je n'en sois pas l'inventeur. Peut-être pourrait-on créer un pool de remplaçants. On sait que les jeunes enseignants qui sortent des études ne trouvent pas toujours vite un emploi stable. Ils passent d'intérim en intérim avec des démarches administratives fastidieuses, tellement fastidieuses que certains renoncent à un intérim qu'ils jugent trop court, sans parler des difficultés à s'intégrer dans une nouvelle équipe, trouver ses marques dans un nouvel espace et une nouvelle équipe de travail.

Cette idée fait écho aux propos de Mme Gahouchi. Effectivement, certains enseignants renoncent à un intérim qu'ils jugent trop court, sans compter les problèmes pédagogiques et administratifs qu'ils rencontrent: quitter le chômage, se réinscrire auprès du FOREM ou d'Actiris à la fin de l'intérim, etc. Tout cela est très fastidieux. S'ils faisaient partie d'un pool de remplaçants et étaient assurés d'un salaire pour toute l'année scolaire, la situation serait bien sûr très différente et permettrait de pourvoir à des remplacements même très courts. On pourrait imaginer que ces enseignants soient affectés à d'autres tâches en dehors des périodes où ils doivent donner cours. Un tel pool existe par exemple en Flandre.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ce rapport de l'OCDE? Au-delà du décret adopté en juillet, quelles mesures sont ou seront prochainement prises pour lutter contre cet épineux problème de la pénurie? La constitution d'un pool de remplaçants est-elle envisageable? Si, à la suite de la crise, des mesures d'urgence sont prises pour améliorer l'équipement des écoles, qu'en est-il de la formation des enseignants à l'utilisation de ces outils?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La circulaire n° 7785 du 7 octobre 2020 relative à l'assouplissement exceptionnel des modalités de remplacement des membres du personnel absents a bien fait l'objet d'une réunion préalable avec les acteurs institutionnels. Je réponds ainsi à l'une de vos questions, Madame Vandorpe.

Après l'annonce des nouvelles mesures en matière de diminution des délais de quarantaine de quatorze à sept jours par le CNS du 23 septembre, nous avons organisé cette concertation dans la semaine du 28 septembre. Entendre les mesures à la télévision est une chose, mais il faut attendre leur traduction juridique, même partielle, et réceptionner, assimiler et transposer les protocoles de Scien-sano modalisant ces mesures afin de pouvoir adopter nos propres protocoles et circulaires en connaissance de cause.

Le texte même de la circulaire a par ailleurs fait l'objet d'une double relecture auprès de ces mêmes acteurs, certes dans des délais serrés au vu de l'urgence de la publication. Il faut toutefois souligner l'appréciation très positive que ceux-ci ont

faite des assouplissements annoncés même si, évidemment, leurs effets dépendront pour partie de la capacité des établissements à pouvoir recruter du personnel remplaçant, ce qui est tout sauf simple.

J'en profite pour faire une parenthèse: vous avez entendu que les mesures ont encore évolué hier. Nous allons donc devoir une fois de plus modifier nos règles puisque des décisions ont été prises par rapport au *testing* des asymptomatics. Nous devons continuellement nous adapter à la situation des autres niveaux de pouvoir.

Un premier relevé basé sur les documents ren- trés par les établissements pour le mois de sep- tembre, donc antérieur aux nouvelles mesures d'application au 1^{er} octobre, fait état de 621 membres du personnel déclarés en quarantaine et de 562 membres du personnel recrutés, soit un taux de remplacement de près de 90 %. La situation évolue cependant très vite, à la mesure de la reprise de l'épidémie et de la propagation du virus, en particulier ces dernières semaines. Les données ne sont forcément pas à jour. Un monitoring du relevé de ces absences, des remplacements et de leurs effets budgétaires sera effectué par l'administration sur la base du recoupement des informations transmises par les établissements et les pouvoirs organisateurs à l'aide des documents d'attribution, d'une part, et des motifs anonymisés d'absence récoltés par l'organisme de contrôle médical, d'autre part. De la même manière, un monitoring des fermetures, soit partielles, soit complètes d'établissements est effectué quotidiennement par mon administration, les procédures en la matière ayant été rappelées par la circulaire n° 7780 du 2 octobre 2020, intitulée «*Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants: Écoles*».

Hier, nous comptons entre quinze et vingt établissements fermés; aujourd'hui, ils sont déjà vingt-cinq. Cela augmente vite. Ils se ferment essentiellement pour des questions d'organisation. Lorsqu'il n'y a plus suffisamment de professeurs présents, les équipes pédagogiques sont trop incomplètes et, dans ces cas-là, de temps en temps, une fermeture s'impose d'elle-même. Je souligne qu'il s'agit de vingt-cinq écoles sur 2 500. En gé- néral, la période de fermeture est d'une semaine. Des écoles ferment et d'autres rouvrent. Nous te- nons leurs nombres à jour quotidiennement.

Dans ce cadre, le remplacement des membres du personnel absents pour cause de certificat de quarantaine est subordonné à l'examen par la direc- tion d'établissement et le pouvoir organisateur d'un maintien possible ou non de l'activité d'enseigne- ment en distanciel. En effet, ce n'est pas parce qu'on est en quarantaine qu'on est malade; on est à la disposition de son pouvoir organisateur. Il s'agit d'une application de principes de bon sens et de bonne organisation dépendant de conditions locales pour lesquelles une règle générale ne pourrait être énoncée sans risquer d'enlever aux établissements la nécessaire souplesse dont ils ont besoin en cette période tout à fait particulière. Je pense que cela

deviendrait très difficile si on était plus rigide sur ces questions-là.

J'en viens à votre question, Madame Vandorpe, relative au passage en code orange. Je peux difficilement vous répondre, car la concertation est en cours. Nous avons rencontré les acteurs hier. J'ai eu des échanges avec les experts, avec mes homologues des autres Communautés. Je revois les acteurs demain et nous sommes en train de finaliser les circulaires. Évidemment, nos protocoles ne correspondent plus à la situation et doivent être adaptés. Il faut se souvenir qu'ils ont été écrits au moment du déconfinement, au mois de juin, dans une période qui était nettement plus favorable que celle d'aujourd'hui. Nous n'avions pas non plus le recul actuel sur les données, puisque nous disposons aujourd'hui de cinq semaines de statistiques recueillies par les services de la promotion de la santé à l'école (PSE) et par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE). Du côté flamand, les chiffres des *Centra voor lerarenbegeleiding* (CLB) sont disponibles. Tout cela est soumis à l'examen des autorités sanitaires fédérales.

Nous avançons avec ces paramètres tout en sachant que nous prenons évidemment très au sérieux ce qui est en train de se passer, ce qui nécessite des adaptations. Il faut penser à la salle des professeurs, aux places fixes dans les classes, aux cantines, etc. Il est nécessaire de durcir les mesures sanitaires à toute une série d'échelons. À ce sujet, je pourrai vous donner les détails quand la concertation sera finalisée, c'est-à-dire mercredi matin.

À propos des déplacements à l'étranger durant les vacances d'automne, interdire aux personnes de partir en congé ne relève pas de mes prérogatives. Cependant, j'en appelle au bon sens et à la responsabilité de chacun sans savoir quelles seront les mesures qui seront alors en vigueur pour les déplacements non essentiels et en rappelant que peu de régions européennes sont désormais aussi touchées que la nôtre.

Concernant l'alternance des différents types de congés, je vous confirme que les assouplissements adoptés pour les remplacements couvrent les absences pour motif de maladie, quelles que soient l'affection et les absences dues à une mise en quarantaine. Nous travaillons avec mon collègue chargé de la fonction publique sur des pistes de solution pour suppléer aux congés Corona du niveau fédéral. En effet, les dispositions de la nouvelle loi prolongeant ce congé ne valent que pour les travailleurs étant dans les conditions du chômage temporaire et ne sont donc pas *de facto* applicables aux agents statutaires de différentes entités. Nous planchons sur des solutions à ce sujet.

Enfin, la publication de la circulaire n° 7786 correspond bien à une mesure généralisée de report d'échéances visant à alléger la charge administrative des établissements et en particulier des chefs d'établissement, report pris en regard de chacun des niveaux et types d'enseignements concernés.

À propos de la pénurie des enseignants, j'ai bien pris connaissance du rapport de l'OCDE, mais, comme je l'ai déclaré au mois de juillet, le travail pour lutter contre la pénurie d'enseignants ne fait que commencer et j'aborde cette question avec la modestie qui est nécessaire. Je n'ai malheureusement pas de baguette magique pour créer des enseignants et la crise sanitaire nous rappelle avec encore plus d'acuité que d'habitude que cette pénurie existait déjà avant mon entrée en fonction. J'hérite donc d'une situation. Malgré les simplifications drastiques permises depuis la rentrée scolaire, je rappelle que lutter contre cette pénurie nécessite de revaloriser le métier d'enseignant, de faire évoluer la structure des carrières, d'améliorer le cadre de travail et le climat scolaire et surtout d'avoir une formation initiale et continue plus adaptée aux besoins du terrain. Tout cela ne va pas se réaliser comme ça et certainement pas en plein milieu d'une crise sanitaire pareille.

Concernant l'idée d'une équipe d'enseignants remplaçants, le décret adopté en juillet dernier prévoit qu'en tant que pouvoir régulateur, la Fédération Wallonie-Bruxelles jouera désormais un rôle actif pour mettre en concordance l'offre et la demande d'enseignants, en particulier après les opérations de réaffectation. L'administration inscrira sur Primoweb, après les opérations d'automne, soit après le 1^{er} janvier dans le calendrier actuel, les membres du personnel en perte de charge afin que leurs profils puissent y être consultés par les directions d'école et les pouvoirs organisateurs qui sont à la recherche d'un enseignant. En effet, vu le contexte actuel, on ne peut évidemment pas imaginer de laisser sans solution d'emploi des membres du personnel en perte alors que, par ailleurs, des charges dans la même fonction ne peuvent être pourvues, faute de candidats. C'est déjà scandaleux en temps normal et on ne peut donc pas laisser cela se produire en temps de crise.

Au-delà de cette mesure déjà actée, nous devons revoir le calendrier des opérations statutaires pour raccourcir les délais de traitement des réaffectations.

Par ailleurs, mon administration réfléchit actuellement aux différentes pistes et aux obstacles à surmonter afin de concrétiser, d'ici la prochaine rentrée scolaire, la mesure de l'accord sectoriel 2019-2020 prévoyant de stabiliser les jeunes temporaires. En réalité, l'équation n'est pas si facile à résoudre, car nous devons prendre en compte les questions relatives aux tâches à confier à ces temporaires, à leur situation administrative et statutaire, à la gestion d'une succession d'employeurs. Par ailleurs, il est impératif de ne pas aggraver la pénurie si ces membres du personnel restent à la disposition de leur pouvoir organisateur sans pour autant leur permettre de postuler dans d'autres pouvoirs organisateurs ou pour d'autres fonctions pour lesquelles ils disposeraient des titres requis.

Je suis bien consciente, Madame Maison, qu'il nous faut avancer sur les mobilités entre les

réseaux, mais, à ce stade, il m'est impossible de vous communiquer un calendrier précis. J'ai déjà travaillé sur le morcellement de la charge et je me suis engagée à remettre en place la Commission interréseaux des statuts, mais il n'y a que 24 heures dans une journée.

Enfin, Monsieur Kerckhofs, en réponse à votre question sur le volet relatif à la formation des enseignants aux outils numériques, je me permets de vous renvoyer aux réponses apportées ici à diverses reprises.

Mme Mathilde Vandorpe (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir répondu à la quasi-totalité de mes questions qui étaient nombreuses, concrètes et réclamaient des chiffres. Je vous avoue être positivement surprise par le nombre d'absences et de fermetures d'écoles. La tendance qui se dégageait dans la presse, sur les réseaux sociaux ou lors de contacts avec les directions semblait plus importante. Il est bon de mettre des chiffres pour relativiser cette situation, même s'il semble que certaines régions soient davantage touchées par des situations problématiques.

Je voudrais revenir sur le cas des enseignants en quarantaine qui voudraient assurer le suivi des cours avec leurs élèves présents à l'école. Si un enseignant souhaite continuer à donner son cours et si l'école est équipée pour assurer ce cours à distance, encore faut-il trouver un éducateur ou un enseignant qui puisse rester en classe pour s'assurer du port du masque et du respect des distanciations par les élèves et veiller au calme pendant que l'enseignant donne son cours à distance. Les enseignants et les écoles qui voudraient assurer ces heures de cours n'ont donc pas toujours la possibilité de le faire pour des raisons pratiques.

Pour ce qui est du congé de Toussaint, il serait intéressant que vous fassiez appel au bon sens pour éviter que des directions se trouvent face à des situations problématiques. Le travail mené avec votre collègue pour suppléer ou compléter le congé corona est positif. J'ai toutefois l'impression qu'après une période de réelle collaboration avec les autres entités fédérées, il n'y a plus de concertation entre la Flandre et la Fédération Wallonie-Bruxelles, que ce soit pour la prolongation de deux jours du congé de Toussaint en Fédération Wallonie-Bruxelles ou pour l'évolution des codes jaune et orange. Chacun avance à son rythme avec des positions assez différentes. Cette situation est regrettable pour la clarté et le message transmis. Dans les zones frontalières, des comparaisons s'établissent entre les deux Communautés, ce qui est dommageable.

Enfin, nous aurons certainement l'occasion de revenir sur la circulaire n° 7292 concernant les ATL, car elle pose de réels problèmes sur le terrain.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – En ce qui concerne la pénurie, je vais répondre en trois points. Je commencerai par la formation générale des ensei-

gnants et l'adoption de nouvelles postures pédagogiques. Nous pouvons profiter de la crise. Reprenons à la carte blanche des 350 enseignants auxquels se sont joints des pédagogues. Il est important de redonner du sens, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Monsieur Soiresse Njall.

Le deuxième point est l'allègement des tâches administratives des directions, surtout dans l'enseignement fondamental. Le but est évidemment de soutenir les jeunes enseignants inexpérimentés. C'est essentiel pour résoudre la pénurie et cela peut se faire grâce à l'adoption de la proposition de décret que le cdH et DéFI viennent de déposer et qui sera prise en considération.

La troisième clé de voûte est évidemment le décloisonnement entre les réseaux. Le cloisonnement explique la distorsion entre notre taux de pénurie de 43,5 % et la moyenne de 29,3 % dans les pays de l'OCDE. C'est singulier et inhérent à notre fonctionnement obsolète, à la coexistence de ces trois statuts de 1969, de 1993 et de 1994, à cette complexité et à cette étanchéité entre les réseaux.

Madame la Ministre, ce n'est évidemment pas votre faute. Votre formation politique est par contre responsable de ne pas s'y être attelée depuis des années. Même si vous héritez de ce dossier, il est prioritaire. Il faut absolument et impérativement le traiter le plus rapidement possible, dès que la crise sanitaire ne requerra plus votre attention de tous les instants.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, vous avez bien expliqué les difficultés relatives aux propositions qui ont été faites, mais il faudra s'y atteler à long terme pour voir comment ne pas décourager les jeunes professeurs. M. Kerckhofs a raison de parler de formation, dans la mesure où les jeunes qui quittent l'enseignement représentent malheureusement une perte pour la Fédération Wallonie-Bruxelles qui a investi dans leur formation. Nous devons donc réfléchir aux moyens de garder ces enseignants.

Dans le contexte plus particulier de la crise sanitaire, de plus en plus d'acteurs estiment qu'il faut éviter, pour le bien des enfants, de fermer les écoles. Dès lors, dans le cadre de la réflexion sur le dépistage, peut-être serait-il opportun de réfléchir aussi à une façon de tester plus rapidement les enseignants afin que ceux qui sont négatifs puissent reprendre leur poste. Les directions en parlent, les enseignants aussi. Ils estiment que, si nous leur demandons d'être courageux et de rester sur le terrain pour continuer à assurer leur mission de service public, nous devons aussi leur en donner les moyens, notamment au niveau sanitaire.

Vu la prolongation probable de la crise, il faut peut-être aussi commencer à réfléchir à un renforcement des dispositifs d'intervention des associations et autres structures de terrain, qui peuvent constituer des solutions pédagogiques dans les classes et dans le cadre des activités extrascolaires.

Mme Latifa Gahouchi (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour vos réponses. Nous savons que vous êtes parfaitement consciente de la pénurie qui s'accroît évidemment avec ce satané virus et cette pandémie. Comme vous l'avez dit, il faut de la souplesse parce que l'heure est grave. Il faut très rapidement réévaluer la situation, même parfois de semaine en semaine. Nous savons que vos équipes essaient de s'adapter au mieux aux situations et à l'évolution de cette crise sanitaire. Je suis d'accord avec mes collègues quant à la nécessité de la revalorisation du métier. On le dit depuis très longtemps. Je comprends aussi qu'il est très difficile pour l'instant d'affronter tout en même temps. Je n'ose même pas penser au travail actuel des désignateurs qui doivent être complètement débordés, ainsi qu'à celui de votre administration. Malheureusement, vous n'avez pas une baguette magique pour résoudre cette situation!

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Il s'agit effectivement d'un problème de fond qui ne sera pas réglé d'un coup de baguette magique. Madame la Ministre, vous faites référence, à juste titre, à la formation des enseignants. C'est toutefois un sujet d'inquiétude pour moi, la ministre Glatigny ayant annoncé voici quelques semaines en commission que la réforme tant attendue de la formation initiale des enseignants sera reportée d'une année supplémentaire.

Comme vous, je trouve anormal que des enseignants nommés se retrouvent sans heures de cours alors qu'une pénurie sévit. Cependant, l'idée du pool ne concerne pas les enseignants nommés, mais bien les jeunes, qui vivent dans l'incertitude et ont besoin de stabilité. Les enseignants ne devraient pas être attachés à un pouvoir organisateur, mais à une zone géographique donnée, tout en favorisant la mobilité interrégionale. Si cela a pu se concrétiser en Flandre, où les réseaux sont très prégnants, nous devons pouvoir faire de même sur notre territoire. Je rejoins la réflexion de Mme Maisson: il est essentiel d'encourager la collaboration entre les réseaux. C'est possible! Il est en tout cas urgent de s'attaquer à l'absence de mobilité des enseignants entre les réseaux, alors que nous souffrons d'une pénurie. Tout comme ces réseaux, cette absence est archaïque.

Mme la présidente. – Je propose de suspendre l'heure des questions et interpellations.

– L'heure des questions et interpellations est suspendue à 13h20 et reprise à 14h40.

(M. Kalvin Soiresse Njall, vice-président, prend la présidence)

M. le président. – Mesdames, Messieurs, l'heure des questions et interpellations est reprise.

2.17 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Formation professionnelle continue

des membres de l'équipe éducative des écoles et des centres psycho-médico-sociaux (PMS)»

2.18 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évolution de la formation continue»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Alors que la ministre Glatigny a annoncé un deuxième report de la réforme de la formation initiale des enseignants (FIE), il me semble fort utile d'examiner avec vous un autre chantier important du Pacte pour un enseignement d'excellence: la formation en cours de carrière. Le 24 septembre dernier, le gouvernement a adopté en première lecture un avant-projet de décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux.

Parmi les différents pans de l'architecture du Pacte, la formation en cours de carrière doit permettre à ceux qui la mettent en pratique de bien en saisir les enjeux et d'en maîtriser les approches et les contenus, le tout dans l'optique d'atteindre les objectifs attendus en matière de lutte contre l'échec et les inégalités scolaires et de pratiquer un enseignement du XXI^e siècle. Si le dossier de la formation initiale des enseignants et des contenus des cours délivrés dans les départements pédagogiques des hautes écoles et des universités relève de la compétence de la ministre Glatigny, il est essentiel que la formation continue, dont vous avez la charge, permette aux enseignants de s'imprégner des référentiels, des outils numériques, de l'éducation culturelle et artistique et de la différenciation des apprentissages, entre autres.

La première étape fut de reconnaître, dans le décret du 14 mars 2019 portant diverses dispositions relatives à l'organisation du travail des membres du personnel de l'enseignement et octroyant plus de souplesse organisationnelle aux pouvoirs organisateurs, que la formation en cours de carrière faisait bien partie de la charge et de l'organisation du travail des enseignants. Aujourd'hui, quelles sont les ambitions portées par le gouvernement à travers cet avant-projet de décret? Pouvez-vous tracer les grandes lignes de la réforme? Hormis les éléments de base figurant dans l'avis n° 3 du Groupe central, quels sont les apports récents qui ont permis d'aboutir à ce texte?

Le texte décrit l'école comme une «organisation apprenante». Pouvez-vous nous donner votre vision du métier d'enseignant dans le contexte des changements à venir? Sans une réforme de la FIE, en tout cas à court terme, comment envisagez-vous

d'articuler la formation actuelle des enseignants et la formation continue dans un continuum cohérent? Avez-vous prévu des modifications au niveau du pilotage de la formation professionnelle continue, comme vous l'appellez désormais? Si oui, lesquelles? Le projet de décret concerne-t-il aussi les personnels de sélection et de promotion? Il est souvent question d'ouvrir l'école sur son milieu local, et notamment les associations de quartier. L'avant-projet de décret prévoit-il la possibilité d'organiser des formations mixtes?

Un axe spécifique est-il dévolu aux enseignants débutants, non seulement ceux qui sortent des hautes écoles et universités et qui ont besoin de connaître les codes de l'école, mais aussi ceux qui, après quinze ou vingt ans de vie professionnelle en entreprise, sont attirés par le contact avec les jeunes et rejoignent le monde de l'école pour partager leur expérience? Enfin, quand l'avant-projet de décret sera-t-il soumis au Parlement? Quand prévoyez-vous son entrée en vigueur?

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – À la fin du mois de septembre, l'annonce de l'approbation par le gouvernement de l'avant-projet de décret portant le Livre 6 du Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et portant le titre relatif à la formation professionnelle continue des membres de l'équipe éducative des écoles et des membres du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux est quelque peu passée sous les radars. Il semble pourtant utile de revenir sur cette annonce, tant la formation continue des professeurs joue un rôle majeur. Les professeurs doivent être correctement outillés pour décoder, comprendre et expliquer les défis et événements sociaux qui transforment aujourd'hui notre société. Ils doivent être en mesure d'aborder finement des thématiques telles que le changement climatique, le racisme ou le féminisme.

Par ailleurs, les enseignants doivent être capables d'appréhender les inégalités sociales persistantes dans notre enseignement et participer activement à leur réduction. En outre, la crise de la Covid-19 a démontré l'importance et l'intérêt des outils numériques. La formation continue des professeurs doit leur permettre de s'y familiariser.

Madame la Ministre, ces différents aspects sont-ils intégrés dans l'avant-projet de décret que vous avez défendu devant vos collègues du gouvernement? Quels éléments présents dans ce texte méritent-ils d'être mis en évidence? Comment le monde scolaire et les syndicats ont-ils reçu cette proposition de modification de la formation continue des enseignants? Pouvez-vous faire le point sur ce dossier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame et Monsieur les Députés, le texte adopté en première lecture par le gouvernement vise prioritairement à renforcer, améliorer et dynamiser la formation professionnelle continue des

équipes éducatives des écoles et du personnel technique des centres psycho-médico-social (PMS). Il est l'expression d'une volonté de faire de la formation continue un soutien solide aux équipes face aux changements et aux défis rencontrés par l'école du 21^e siècle.

L'avant-projet de décret porte une réforme ambitieuse dotée d'un budget global de près de 33 millions d'euros pour une année pleine. Cette réforme prend en compte les besoins collectifs liés à une équipe éducative ou à un centre PMS ainsi que les besoins individuels, spécifiques à un membre du personnel ou à la fonction qu'il exerce. Ces besoins individuels peuvent être rencontrés lors d'une mission exercée dans le cadre du décret du 14 mars 2019, lors du franchissement d'une étape professionnelle ou dans bien d'autres contextes personnels.

Cette réforme fait une distinction entre les niveaux de formation en réseaux et en interréseaux. Elle clarifie aussi les degrés d'intervention de chacun de ces niveaux, en vue de renforcer leur complémentarité. En outre, le texte prévoit des outils destinés à impliquer davantage l'enseignant dans sa formation, notamment grâce à l'élaboration d'un portfolio qui refléterait son projet formatif personnel.

Les éléments issus des travaux participatifs du Pacte pour un enseignement d'excellence ont indéniablement servi de fil conducteur à la rédaction de ce texte. Ses rédacteurs ont également consulté la littérature scientifique pertinente lors de leurs travaux. De plus, ils ont échangé avec des chercheurs à propos de la recherche-action impliquant les enseignants. Enfin, des journées de rencontres à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) sur le thème de la formation professionnelle des enseignants nécessaire à un enseignement de qualité ont permis d'identifier plus précisément les besoins et de mettre en évidence des avancées.

Madame Schyns, ma vision du métier d'enseignant s'articule autour de quatre grandes catégories de compétences. Ainsi, un enseignant doit être: un acteur institutionnel, social et culturel; un acteur d'une organisation apprenante dans une dynamique collective; un organisateur et un accompagnateur d'apprentissages dans une dynamique évolutive et temporelle; et, enfin, un praticien réflexif.

Cette réforme est complémentaire à celle relative à la formation initiale des enseignants et s'inscrit dans sa continuité. Elle repose notamment sur un profil de compétences génériques, enrichi des dimensions liées à la vision prospective du métier prônée par le Pacte. Si je reste attentive aux travaux relatifs à la réforme de la FIE, l'articulation des deux types de formation dans un continuum cohérent peut s'envisager notamment à travers la co-construction du portfolio avec la Commission de coordination de la formation initiale des ensei-

gnants, de l'enseignement obligatoire, de promotion sociale et secondaire artistique à horaire réduit (COCOFIE) ou encore à travers la collaboration avec l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Un des enjeux du texte consiste également à doter le système éducatif d'un réel pilotage de la formation professionnelle continue et à garantir une régulation et une cohérence de l'offre.

Le Conseil de la formation professionnelle continue, un nouvel organe de concertation, serait ainsi chargé, entre autres, d'instruire les dossiers pour la Commission de pilotage du système éducatif (Copi) en matière d'analyse des besoins et des priorités de formation à identifier et à planifier, que ce soit en lien avec les travaux du Pacte, avec un diagnostic lié au système ou encore avec des lignes de force issues de recherches. Ce pilotage impliquera aussi de parvenir à une réelle articulation, une complémentarité et une cohérence entre les organismes de formation en réseaux et interréseaux. Concernant l'organisation de formations mixtes, cette possibilité est prévue par l'établissement de conventions de collaboration avec le gouvernement.

Monsieur Florent, il va de soi que les problématiques que vous évoquez, comme le changement climatique, le racisme, les inégalités sociales ou les outils numériques relèvent des besoins institutionnels. À ce titre, ces aspects sont bien intégrés dans l'avant-projet de décret. Par ailleurs, le texte concerne bien une partie des personnels de sélection et de promotion en lien avec les écoles, mais pas la formation initiale des directeurs, des directeurs de zone (DZ), des délégués aux contrats d'objectifs (DCO), des inspecteurs ou encore des conseillers au soutien et à l'accompagnement. Une attention particulière est accordée tant aux jeunes enseignants, par l'octroi de demi-jours supplémentaires de formation, qu'à certains enseignants engagés à titre temporaire l'année précédente, ainsi qu'à l'analyse des besoins de formation de ces publics spécifiques.

Si les organisations syndicales ont souligné la qualité du texte et l'investissement budgétaire significatif consenti par le gouvernement, certaines d'entre elles ont cependant émis des inquiétudes quant à son interpénétration avec d'autres dossiers. Selon elles, le portfolio ne doit pas constituer une surcharge de travail pour les membres du personnel. Enfin, quant à la date d'entrée en vigueur de ce texte, il m'est difficile de vous répondre étant donné la décision prise de revoir l'échéance de certains dossiers du Pacte. Ce qui est certain en revanche, c'est que le chapitre lié au pilotage devrait entrer en vigueur avant le dispositif dans son ensemble, et ce, afin d'anticiper l'analyse des besoins et des thèmes et orientations prioritaires.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Il est difficile d'y voir plus clair puisque nous n'avons pas encore pris connaissance du texte. Je note toutefois les possibilités de demi-jours complémentaires qui s'offriront aux jeunes enseignants et aux

enseignants temporaires engagés l'année précédente. Les formations doivent répondre à des besoins collectifs, comme ceux d'une école dans le cadre de son plan de pilotage, mais aussi à des besoins individuels. Or, les enseignants ont parfois l'impression que l'offre de formation ne correspond pas à leur pratique quotidienne, qu'il s'agisse de la discipline enseignée ou d'autres enjeux, comme le numérique. Je profite de cette question sur la formation continue pour réaffirmer l'importance d'augmenter l'offre de formations portant sur l'utilisation des outils numériques en classe et à distance, tout en conservant le lien avec la didactique de chaque discipline. Ce dernier point fait encore défaut dans les programmes de l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) ou des réseaux. Par ailleurs, le portfolio est un document utile qui permet d'assurer un suivi et de se doter d'une vision globale des formations suivies par chaque enseignant. Encore faut-il prévoir un outil pratique qui évite le gaspillage de papier. Vos services travaillent-ils à l'élaboration d'un portfolio électronique? Enfin, vous avez évoqué un budget de 33 millions d'euros en année pleine: ce montant vient-il s'ajouter au budget existant ou en représente-t-il la totalité? Je souhaiterais avoir une clarification à ce sujet.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces informations assez complètes et pour la grande transparence dont vous faites preuve pour répondre aux inquiétudes exprimées par les acteurs de terrain. Je soulignerai la complémentarité renforcée entre les réseaux, qui est l'un des objectifs de ce dossier. Je rebondis également sur la réflexion de Mme Schyns. Les programmes pourraient également être enrichis de formations qui existent déjà en dehors du monde de l'école. Certains référents numériques m'ont fait part de formations très intéressantes proposées par le centre Technofutur TIC ou par d'autres structures. Inscrire ce genre de formations externes au catalogue existant permettrait, d'une part, de répondre à un besoin du terrain et, d'autre part, de réaliser des économies d'échelle, puisque la Région wallonne cofinance déjà ce genre de sessions. Ce serait une utilisation intelligente des deniers publics.

2.19 Question de Mme Mathilde Vanderpe à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Jury des certificats d'aptitudes professionnelles (CAP)»

Mme Mathilde Vanderpe (cdH). – Nous venons de discuter longuement de la pénurie d'enseignants, des solutions à y apporter et des mesures d'urgence qui vont être prises. Ce débat fait bien entendu ressurgir un dossier que je suis depuis de nombreuses années, à savoir le dossier du jury des certificats d'aptitudes professionnelles (CAP). Il apparaît qu'aucune date n'a été fixée pour ce jury

cette année, alors même qu'il s'agit d'une voie royale pour entrer dans la profession.

Madame la Ministre, quand les dernières sessions des jurys CAP ont-elles eu lieu? Combien de candidats s'y sont-ils présentés? Combien ont réussi? Quelle analyse faites-vous de l'évolution des chiffres au regard des sessions précédentes?

En raison des conditions sanitaires, un certain nombre de candidats de la dernière session n'ont pas pu passer leur dernière épreuve dans une vraie classe en juin dernier. Des solutions de rechange ont-elles désormais été trouvées, sachant que les cours se donnent de nouveau normalement et que les tiers sont de nouveau autorisés à entrer dans les écoles? Tous les candidats ont-ils pu présenter leur leçon finale et être ensuite délibérés?

La dernière circulaire d'appel aux candidats désireux de passer l'épreuve du CAP est parue en juin 2019. Pouvez-vous nous indiquer quand sera organisée la prochaine session? Si aucune session n'est actuellement programmée, quelle en est la raison et qu'attendez-vous pour la programmer? En l'absence de session, quelle alternative la Fédération Wallonie-Bruxelles propose-t-elle aux candidats enseignants?

Par ailleurs, la Ville de Bruxelles a récemment annoncé qu'elle allait organiser une formation très accélérée pour les futurs enseignants relevant de son pouvoir organisateur. Êtes-vous au courant de cette démarche? Comment est-il possible que des candidats puissent être formés en quelques heures au métier d'enseignant? Cela s'apparente-t-il à une formation de type CAP ou à un simple accueil des jeunes enseignants? Avez-vous pris contact avec les autorités communales à ce propos? Si oui, qu'en est-il ressorti? D'autres réseaux organisent-ils de pareilles formations? Si oui, lesquelles et quel en est l'impact escompté?

Enfin, depuis plusieurs années, l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC) organise une formation à destination des enseignants débutants. Aura-t-elle lieu cette année? Si oui, combien de personnes s'y sont-elles inscrites? Quelle évaluation l'IFC fait-il de cette formation?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la session 2019-2020 du jury du CAP compte 361 candidats. Les deux premières épreuves se sont terminées à la fin du mois de janvier 2020, sans qu'aucun problème ou dysfonctionnement ne m'aient été rapportés. La troisième et dernière épreuve, qui est une présentation de leçon en situation réelle de classe, était en cours, mais la crise sanitaire a brutalement interrompu son bon déroulement. La reprogrammation de cette épreuve devrait être terminée au mois de janvier 2021, ce qui permettra de clore la session 2019-2020.

À ce jour, je ne suis donc pas en mesure de vous communiquer le nombre de réussites pour cette session. En revanche, pour les trois sessions

annuelles précédentes, sachez que le nombre de candidatures a varié entre 279 et 690, et que le taux de réussite a fluctué entre 18 % et 21 %. Ce taux de réussite assez faible se justifie par le fait que le CAP s'adresse à un public d'autodidactes.

À cet égard, selon le profil des candidats, mon administration informe régulièrement les candidats enseignants ou ceux déjà en fonction, des possibilités de se former à travers une certification dans l'enseignement de promotion sociale ou à travers les agrégations certificatives disponibles. La valorisation des acquis de l'expérience leur offre, en effet, l'opportunité de parcours plus rapides.

Le décret prévoyant un appel par année civile, un appel sera publié prochainement au Moniteur belge. Une circulaire explicitant clairement les conditions d'accès et d'organisation des examens sera publiée dans la foulée. Je suis parfaitement consciente du retard provoqué par la crise sanitaire. J'ai d'ailleurs donné instruction à mon administration d'organiser, à titre exceptionnel, une leçon devant le jury et demandé le renfort du Service général de l'inspection (SGI) pour le cas où les jurys devraient être renforcés. Dans ce cas, les critères d'évaluation retenus par le jury devront être adaptés à cette modalité particulière.

Concernant l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC), des formations destinées aux enseignants débutants ont bien été prévues. La circulaire n° 7739 du 10 septembre 2020 relative aux formations IFC à destination des enseignants débutants, des (futurs) référents et des directions, en explicite les modalités. À ce jour, l'IFC comptabilise 103 inscriptions, mais certaines sessions vont devoir être reprogrammées à la suite de la suspension des formations en cours de carrière.

Quant aux formations proposées par la Ville de Bruxelles pour les candidats souhaitant se réorienter professionnellement dans le domaine de l'enseignement, et notamment dans les fonctions en pénurie, j'en avais pris connaissance, bien entendu! Cette formation en horaire adapté est dispensée par la Haute École Francisco Ferrer à des enseignants engagés par le pouvoir organisateur de la Ville de Bruxelles. Le minerval des candidats francophones est pris en charge par Bruxelles Formation. Le contenu du programme et le diplôme sont identiques; seule l'organisation pratique de cette formation est différente.

Par ailleurs le caractère accéléré de la formation que vous mentionnez vise à valoriser les acquis et les expériences des candidats qui possèdent déjà de l'expérience professionnelle et les capacités linguistiques notamment. C'est seulement dans ce cadre que les candidats concernés ne devront peut-être pas suivre la totalité des modules de la formation. De plus, leur temps partiel dans les écoles de la Ville de Bruxelles pourrait faire office d'une partie des stages.

La Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) a également pris l'initiative de mettre en place Go

teaching, un parcours accéléré en vue d'obtenir un diplôme pédagogique. Il s'agit là de deux projets innovants dont je m'entretiendrai dans les meilleurs délais avec ma collègue chargée de l'Enseignement supérieur, car la lutte contre la pénurie des enseignants constitue une priorité du gouvernement, comme elle l'est aussi pour votre groupe politique. Nous devons toutefois trouver un équilibre pour garantir la qualité des formations dispensées et nous assurer que les enseignants sont correctement outillés pour exercer ce métier crucial.

Mme Mathilde Vadorpe (cdH). – L'on se souviendra qu'il y a eu un gros couac avec le CAP quelques années en arrière. Cette année-là, il y avait eu plus de 600 candidats alors que l'on se trouvait dans une période de transition avec le décret «Titres et fonctions». Les gens se sont littéralement rués sur le CAP et cette année a été particulièrement difficile puisqu'il a fallu deux ans pour revenir à la normale.

Aujourd'hui, la crise sanitaire perturbe à nouveau ce système qui plaît et est important pour de nombreux (futurs) enseignants. Je note qu'une session sera organisée durant l'année civile prochaine. Ne risque-t-on pas d'avoir un chevauchement entre les deux sessions? Je ne manquerai pas de déposer une question écrite relative au calendrier que vous comptez établir à ce sujet.

Les informations sur la formation proposée par la Ville de Bruxelles et le projet *Go teaching* à la HELHa sont des initiatives très intéressantes. Elles permettent également de clarifier la communication de base qui laissait entendre que les enseignants seraient formés en quinze jours, ce qui engendrait un sentiment de frustration pour certains.

En ce qui concerne l'IFC, il y a là aussi du pain sur la planche pour que les acteurs puissent, tous ensemble, tenter d'enrayer la pénurie d'enseignants et permettre aux personnes qui se destinent à cette carrière d'exercer ce beau métier, certes difficile, mais passionnant.

2.20 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Recommandations des instances bassins enseignement qualifiant-formation-emploi (IBEFE)»

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Dans sa Déclaration de politique communautaire (DPC), le gouvernement s'est engagé, «au sein des bassins emploi-formation-enseignement, [à] favoriser, les passerelles et synergies entre l'enseignement en alternance (CEFA), les opérateurs de formation (opérateurs de formation, FOREM, IFAPME, centres de formation des classes moyennes, enseignement de promotion sociale, etc.) et l'enseignement supérieur».

Le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) a récemment pris connaissance des recommandations 2017-2019 de toutes les IBEFE (instances bassin enseignement qualifiant-formation-emploi), en vue de l'évaluation de l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 entre la Communauté française et la Région wallonne et la Commission communautaire française (COCOF) relatif à la mise en œuvre des bassins Enseignement qualifiant – Formation Emploi.

Ces recommandations portent sur des points relatifs à la réalisation des missions, à l'adéquation des moyens humains, au dialogue entre les interlocuteurs sociaux et les acteurs locaux de l'enseignement qualifiant, à la formation professionnelle, à l'emploi et à l'insertion. D'autres points concernent l'amélioration de la transmission et de la collecte des données, le rapport analytique et prospectif, les pôles de synergie, le fonctionnement des chambres, etc. Je n'énumère pas ici tous les points. Les instances concernées en coordonnent d'autres. Vu la complexité de leur tâche, ces recommandations me paraissent importantes.

Madame la Ministre, quelle suite comptez-vous réserver à ces recommandations? En avez-vous pris connaissance? Avez-vous eu récemment l'occasion de rencontrer les présidents des BEFE (bassin enseignement qualifiant-formation-emploi) ou leurs représentants? Quels axes de travail le gouvernement envisage-t-il concernant ces recommandations? Ces dernières sont-elles intégrées dans le chantier du Pacte pour un enseignement d'excellence en ce qui concerne l'enseignement qualifiant?

J'attire l'attention sur deux points: le rôle de l'Observatoire du qualifiant, des métiers et des technologies (OQMT) et l'ouverture à d'autres partenaires. Les présidents évoquent l'OQMT et l'échange de données. Des changements sont-ils prévus à ce sujet?

Envisagez-vous que d'autres acteurs, tels que l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), les Cités des métiers ou les intercommunales de développement économique, soient représentés au sein des IBEFE, ne serait-ce qu'avec une voix consultative? Dans l'affirmative, quelle méthodologie le gouvernement emploiera-t-il pour les intégrer?

D'autres recommandations ne nécessitent pas de modification de l'actuel accord de coopération. Pourraient-elles se réaliser? Si oui, lesquelles? Les gouvernements régionaux et communautaires envisagent-ils d'élargir le périmètre de l'accord de coopération à la Région de Bruxelles-Capitale? Avez-vous déjà pris des contacts avec votre collègue bruxellois? Une réunion quadripartite des gouvernements est-elle programmée à cet égard? Si oui, dans quel délai?

J'ai appris qu'une réunion de gouvernement devait se tenir à propos de la formation en alternance. Vous vous souvenez, nous avions eu cette

discussion il y a quinze jours. Le présent sujet y est partiellement lié. Je désire connaître vos intentions par rapport aux recommandations que j'ai évoquées. Étant donné qu'elles existent, comment comptez-vous les mettre en application pour plus d'efficacité et d'efficacité entre tous les acteurs concernés par l'enseignement qualifiant en général?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Mon cabinet a, en effet, participé à la dernière assemblée des IBEFE ce lundi 28 septembre 2020. Les dix présidents siégeant à cette assemblée m'ont d'ailleurs transmis leurs recommandations. Lorsque la situation sera à tout le moins stabilisée sur le plan sanitaire, je serai en mesure d'analyser chacune d'entre elles et d'envisager les réponses à y apporter. En revanche, aucune modification éventuelle de l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 n'a été envisagée à ce jour.

Concernant les IBEFE et l'OQMT, les travaux du chantier n° 5 du Pacte pour un enseignement d'excellence portant sur la réforme du qualifiant, sont en cours en vue d'améliorer l'articulation des missions. Par ailleurs, un des axes est bien de renforcer les collaborations entre l'OQMT et les instances dans le cadre de la réforme du pilotage de l'enseignement qualifiant. En effet, l'avis n° 3 du Groupe central du Pacte prévoit que le pilotage de l'offre devra reposer sur des critères précis d'ouverture et de fermeture d'option en lien avec les évolutions du monde socioéconomique et permettant l'optimisation du paysage des options.

Tout en préservant un processus *bottom-up*, ce nouveau cadre de pilotage devra reposer sur un cadre de concertation simplifié et intégrant plus directement les chambres enseignement des IBEFE. Ce nouveau pilotage devra également conférer un nouveau rôle au pouvoir régulateur.

Concernant l'intégration de la représentation de nouveaux acteurs au sein des instances, l'accord de coopération conclu le 20 mars 2014 reste inchangé. En revanche, l'article 6, § 1^{er}, dudit accord de coopération prévoit que «chaque instance bassin peut également inviter à titre d'expert, avec voix consultative, toute personne dont elle estime que les compétences et les connaissances peuvent enrichir ses débats et aider ces prises de décision».

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je note bien que vous avez reçu les recommandations, mais que vous n'avez pas encore pu les analyser à ce stade. Vous ne prévoyez pas de modification dans l'accord de 2014. Je note également que les travaux relatifs à l'OQMT sont en cours. L'OQMT a clairement été créé dans l'objectif d'améliorer le pilotage de l'offre d'options. Ce chantier est sensible, mais je vous rejoins sur les objectifs du Pacte pour un enseignement d'excellence et sur la concertation simplifiée: pour arriver à améliorer l'offre d'options au sein des bassins, une concertation doit avoir lieu avec les acteurs des écoles et des mondes professionnels.

J'aimerais vous faire une suggestion. Il me semblerait intéressant, dans le cadre de nos travaux en commission de l'Éducation, que nous auditionnions les présidents des bassins. Nous l'avons déjà fait dans le passé. L'OQMT étant en place depuis un certain temps maintenant, je pense qu'une audition de ces acteurs principaux pourrait être une bonne façon d'amorcer la réflexion de notre commission sur les enjeux du qualifiant. Certes, ce travail s'ajoute à vos tâches quotidiennes de gestion de la crise et aux autres chantiers du Pacte, Madame la Ministre, mais le qualifiant est une thématique dont nous n'avons pas souvent l'occasion de parler. Elle me semble pourtant particulièrement essentielle pour les élèves et les métiers de demain.

2.21 Question de Mme Marie-Martine Schyns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Financement des frais supplémentaires "Covid"»

2.22 Question de M. Jean-Pierre Kerckhofs à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Conclusions du conclave budgétaire»

Mme la présidente. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, nous avons évoqué plusieurs fois les frais supplémentaires auxquels les écoles ont dû faire face pour mettre en place les mesures sanitaires nécessaires afin que les élèves puissent suivre les cours en classe. La dernière fois que je vous ai interrogée sur une possible intervention de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour compenser ces frais, notamment ceux de nettoyage qui sont importants, vous attendiez toujours que les réseaux officiels vous communiquent la moyenne des dépenses qui ont été occasionnées pendant la crise et qui sont d'ailleurs encore d'actualité.

Vous avez annoncé sur votre page Facebook que 20 millions d'euros ont été dégagés pour couvrir ces frais. Pourriez-vous nous donner les moyennes des dépenses relevées par les pouvoirs organisateurs et les principaux postes concernés, tels que le matériel ou le nettoyage? Quels seront les critères de répartition de ce budget? Tiendrez-vous compte des suppléments réels des dépenses effectuées par les écoles et les réseaux? Dans le cas d'une dotation ou d'une subvention forfaitaire, prévoyez-vous des modalités classiques ou simplifiées pour en justifier l'utilisation? Autrement dit; cette subvention sera-t-elle d'office liquidée ou les écoles devront-elles rentrer des justificatifs? La Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait-elle reprendre des livraisons de masques et de gel? Ou les pouvoirs organisateurs recevront-ils un montant fixe par élève, éventuellement variable selon le niveau d'études?

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Le 9 octobre, le gouvernement a présenté les grandes lignes des conclusions de son conclave budgétaire. Madame la Ministre, pour l'enseignement obligatoire, vous avez notamment annoncé avoir dégagé 20 millions d'euros d'aide aux écoles pour couvrir en partie leurs frais supplémentaires liés à la gestion de la crise sanitaire. Quels frais seront couverts? D'où provient ce budget? Du fonds d'urgence Covid-19, volet bâtiments scolaires, ou du fonds d'urgence ordinaire des bâtiments scolaires? Par ailleurs, en quoi consiste le renforcement du soutien aux écoles nouvellement créées dans les zones en tension et pour lequel vous avez prévu 1,3 million d'euros? Enfin, vous prévoyez 287 millions d'euros en 2021 à la poursuite de la mise en œuvre du Pacte pour un enseignement d'excellence. À quoi ce budget sera-t-il consacré précisément?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Une enveloppe de 20 millions d'euros a bien été dégagée lors du conclave budgétaire pour soutenir les écoles dans la mise en place passée ou à venir des protocoles sanitaires. Ce budget sera imputé sur le fonds d'urgence Covid-19. Ce fonds a été augmenté lors de l'ajustement du budget 2020. Nous avons décidé de faire au plus simple. Un montant sera donc octroyé par école ou par établissement: il concerne les écoles de l'enseignement spécialisé, les écoles de l'enseignement maternel, primaire, fondamental, secondaire et ordinaire, les centres d'éducation et de formation en alternance (CEFA), les internats subventionnés du fondamental et du secondaire, ainsi que les établissements de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit.

Cela va se faire sur la base d'un forfait par élève, qui sera liquidé au plus tard le 31 décembre 2020 et déterminé par le nombre d'élèves régulièrement inscrits. Le forfait devrait être de l'ordre de 21 euros par élève, quels que soient le niveau et le type d'enseignement. Aucune demande ne devra être envoyée à l'administration. Pour ce faire, elle va procéder à la liquidation du montant revenant à chaque école, sur la base du nombre d'élèves régulièrement inscrits à la date du comptage *ad hoc*.

Quant au montant de 1,3 million d'euros destiné aux écoles nouvellement créées dans les zones en tension, il vise en fait à permettre d'anticiper l'octroi d'un emploi de directeur adjoint, afin de les soutenir dans cette phase souvent délicate. Enfin, le montant de 287 millions d'euros est en fait la somme totale qui sera consacrée au budget initial 2021 à toutes les mesures du Pacte nécessitant des moyens financiers.

Mme Marie-Martine Schyns (cdH). – Madame la Ministre, je vous remercie pour cette précision très claire. Vous avez raison, il faut faire le plus simple possible. Je note que le montant par école est de 21 euros par élève pour cette année. Je ne suis pas sûre d'avoir bien compris si c'était un

montant unique pour cette année ou si vous envisagez de renouveler ce type d'aide sur le budget de 2021. Les réseaux indiquent un surcoût d'une cinquantaine d'euros: 37 à 40 euros pour le nettoyage, la désinfection des locaux, les masques et le gel hydroalcoolique, à quoi s'ajoutent les pertes pour les annulations des animations de l'école. Pour l'année scolaire 2019-2020, la Flandre a octroyé une aide tournant autour de 34 euros par élève. Si la Fédération Wallonie-Bruxelles pose déjà un geste important avec ce montant de 21 euros par élève, ce qui donnera un peu d'oxygène aux écoles, il faudrait sans doute réévaluer cette subvention en fonction des dépenses actuelles, et notamment des frais de nettoyage particulièrement élevés pour les pouvoirs organisateurs.

M. Jean-Pierre Kerckhofs (PTB). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse très claire et précise sur l'enveloppe de 20 millions et du montant de 1,3 million d'euros. Pour le Pacte, j'ai bien compris que le but était de couvrir les missions nécessitant des moyens financiers, mais quelles seront exactement ces missions en 2021? Je peux comprendre que ce serait un peu long d'y répondre dans le cadre d'une question orale. Nous aurons sans doute l'occasion d'y revenir à une autre occasion.

2.23 Question de M. François Desquesnes à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Utilisation d'outils numériques par les élèves en classe et gratuité»

M. François Desquesnes (cdH). – En cette période compliquée, l'utilisation de l'ordinateur ou de moyens de communication de cette nature prend de l'ampleur.

Je suis interpellé par la situation d'une école secondaire qui a imposé à deux niveaux d'années d'études l'achat d'un ordinateur portable pour un coût avoisinant les 600 euros. Ce montant important m'interpelle au regard de l'article 100 du décret «Missions» du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre. Cet article garantit la gratuité ou limite du moins les frais scolaires.

Dans ce cadre-là, un premier contact avec votre administration au début de l'année passée semble s'être soldé par un refus de cette dépense. Après de nouvelles discussions, les services «Gratuité» de l'administration de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont finalement marqué leur accord sur une telle option. Dans l'article 100 du décret «Missions», le paragraphe 5 concerne les frais autorisés et le paragraphe 6 concerne les frais à caractère facultatif.

Dans la mesure où cet outil est destiné de façon générale à une utilisation dans le cadre de

l'école, je ne peux pas imaginer qu'il s'agisse de frais facultatifs. Il s'agit donc de frais autorisés et il est question ici du mécanisme de location/prêt d'équipement. Ce qui m'étonne, c'est que la formule proposée par l'école est une formule de type location avec option d'achat, ce qui oblige les familles à consentir un investissement important. Cautionnez-vous et confirmez-vous cette position prise par votre administration à l'égard de cette école?

Ma deuxième question est plus générale. Dans ce cas-ci, la direction a imposé au corps enseignant le fait d'utiliser de façon systématique l'ordinateur dans toutes les classes pour tous les cours de deux années. Qu'en est-il dès lors de l'autonomie d'apprentissage et de l'autonomie pédagogique des enseignants? Les outils numériques peuvent ou doivent-ils prendre la place des outils traditionnels? Il y a de la place aujourd'hui pour des apprentissages avec des outils variés. Les manuels, les documents rédigés et photocopiés par les enseignants ont leur place pleine et entière aux côtés des ordinateurs dans les écoles. Je voudrais vous entendre à ce sujet.

Enfin, pour en revenir à la question de l'accessibilité, en imposant l'ordinateur comme dépense d'équipement obligatoire, l'établissement en question ne se rend-il pas coupable d'une forme de ségrégation sociale?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Concernant votre première question, les frais d'achat d'un ordinateur ne sont évidemment pas repris dans la liste des frais autorisés pour l'enseignement secondaire et ne peuvent donc pas être imposés aux parents d'élèves.

Les achats regroupés, les frais de participation à des activités facultatives et les abonnements à des revues sont cependant reconnus comme frais scolaires. Ceux-ci peuvent être proposés et non imposés pour autant qu'ils soient liés au projet pédagogique et que le caractère facultatif ait été explicitement porté à la connaissance des parents et des élèves. Les achats concernés ne sont donc jamais obligatoires et ne peuvent être proposés qu'à leur coût réel. Autrement dit, l'établissement d'enseignement ne peut jamais réaliser de bénéfices sur ceux-ci.

Lorsqu'un achat groupé est proposé et qu'il sert de support pédagogique lors d'un cours, l'école est tenue de mettre le support concerné à la disposition des élèves dont les parents n'ont pas souscrit selon les modalités qu'elle fixe. La mise à disposition peut être gratuite ou payante par un système de prêt ou de location conformément à la législation en vigueur.

S'agissant de l'équilibre à trouver dans le mouvement d'hybridation de l'enseignement, je partage votre point d'attention et le gouvernement veillera à trouver le meilleur équilibre possible. Globalement, il n'importe pas de faire du déploiement du numérique une fin en soi, mais de recourir

aux outils numériques en fonction des plus-values pédagogiques qu'ils sont susceptibles d'apporter à l'enseignant, son cours ou sa discipline.

Il s'agit là de l'orientation générale. En pratique, cette perspective du numérique doit être essentiellement envisagée au niveau du projet de l'établissement. De ce fait et en tant que pouvoir régulateur, il s'agit également de s'en remettre à la liberté pédagogique des établissements scolaires.

M. François Desquesnes (cdH). – Madame la Ministre, votre réponse m'inspire deux réflexions importantes.

D'abord sur la liberté pédagogique: vous indiquez qu'elle a lieu au niveau de l'établissement. J'en déduis donc que l'établissement pourrait imposer à ses enseignants ce choix d'outils exclusifs que sont les ordinateurs. Cela m'interpelle franchement.

Ensuite, je voudrais revenir sur votre réponse au sujet des frais facultatifs. Vous dites que c'est possible dans des achats groupés. Pour ceux qui ne souhaiteraient pas y participer, l'école doit pouvoir proposer, selon les modalités qu'elle fixe, un mécanisme de location et prêt, y compris payant.

Je ne partage pas cette position, Madame la Ministre, parce que l'article 100, § 6, du décret du 14 mars 2019 visant à renforcer la gratuité d'accès à l'enseignement est très précis et parle uniquement de dépenses facultatives. L'achat d'un ordinateur utilisé par une école ne peut se concevoir dans ce type de dépenses «facultatives». Il y a une contradiction entre la possibilité donnée à l'école de proposer des choses, y compris de façon payante, et les frais non autorisés, étant donné que seuls les frais prévus à l'article 100, § 5, du décret peuvent être imposés aux élèves ou à leurs parents.

2.24 Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Évaluations des élèves»

M. Manu Douette (MR). – En juin dernier a été prise la décision d'annuler l'épreuve du certificat d'études de base (CEB) en Fédération Wallonie-Bruxelles; de même, à la veille de la rentrée scolaire, Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) a annoncé renoncer aux évaluations de fin d'année afin de gagner en semaines d'apprentissages.

Le psychopédagogue Bruno Humbeeck, interrogé dans un article du journal «Le Soir» du 26 août 2020, a émis l'avis suivant: «c'est un pas dans la bonne direction. Attention, l'évaluation doit faire partie de l'apprentissage; les élèves ont besoin que l'on diagnostique ce qu'ils savent, ce qu'ils sont en train d'apprendre, et ce qu'ils ne savent pas encore. Mais dans la forme, ces évaluations doivent être formatives et régulières, pas sommatives; il

faut en finir avec les examens, le CEB et les conseils de classe, qui ne sont plus des moments pédagogiques, mais des moments de pure sanction.»

Je suis assez d'accord avec cet avis; je pense également qu'il est important de déceler les difficultés de nos élèves bien avant le CEB et d'organiser des remédiations efficaces afin d'accompagner les enfants. Un bilan des compétences de base en fin de troisième année primaire, notamment, me semblerait pertinent.

Madame la Ministre, quel est votre avis sur la question? La suppression des évaluations «certificatives» encourage-t-elle un nouveau mode d'évaluation? Avez-vous déjà reçu des retours de la part des directions d'écoles à ce sujet?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, la détection précoce des difficultés d'apprentissage est effectivement fondamentale pour enrayer les logiques de relégation et de redoublement qui demeurent encore trop souvent de mises dans notre système scolaire. C'est en ce sens que l'avis n° 3 du Groupe central a posé les jalons des différentes réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence et l'investissement dans les premières années de la scolarité suit cette logique. Le renforcement de la qualité de l'accueil et de l'enseignement en maternelle, l'abaissement de l'âge de l'obligation scolaire, la mise en place du tronc commun ou encore le français langue d'apprentissage (FLA) en constituent les pierres angulaires.

La détection des difficultés doit évidemment s'effectuer avant que l'élève ne passe le CEB ou d'autres évaluations externes. Il existe déjà des évaluations externes non certificatives en troisième et cinquième années de l'enseignement primaire ainsi qu'en troisième, quatrième et cinquième années de l'enseignement secondaire. Des propos de M. Humbeeck, je retiens surtout la distinction entre les évaluations formatives et les évaluations sommatives que sont les évaluations externes ou les contrôles. Les évaluations formatives visent à identifier, au cours des apprentissages, les progrès et les difficultés des élèves pour engager des processus adaptés de remédiation, de consolidation et/ou de dépassement. Cette logique se trouve au centre des réformes menées dans le cadre du Pacte pour un enseignement d'excellence. Les deux types d'évaluations cohabitent déjà, mais les évaluations sommatives doivent devenir moins prépondérantes, sans pour autant être supprimées.

Dans le cadre de la stratégie de rentrée 2020-2021, les écoles ont été invitées à déployer, ou à poursuivre, une stratégie de différenciation. Elles doivent être capables d'identifier les difficultés d'apprentissage ainsi que les forces de chaque élève en début d'année, sans pour autant organiser des évaluations sommatives. Dans cette optique et au vu du gain de temps pour les apprentissages, la décision de Wallonie-

Bruxelles Enseignement (WBE) de ne pas organiser d'évaluations sommatives en décembre me paraît particulièrement opportune.

Je manque encore de recul, à ce stade, notamment sur les projets d'accompagnement personnalisé ou le suivi des plans de pilotage, pour tirer des conclusions. Je constate néanmoins que les évaluations formatives sont mieux prises en considération.

M. Manu Douette (MR). – Madame la Ministre, je suis bien conscient du fait que de nombreuses initiatives sont mises en place. Nous nous calquons à cet égard sur la Flandre qui déploie des efforts considérables sur les débuts d'apprentissage – troisième année maternelle et première et deuxième années primaires.

Vous avez évoqué le FLA. Ce dernier est malheureusement trop souvent utilisé à mauvais escient, car il est parfois réinséré dans le cursus traditionnel lorsqu'il manque un enseignant. Je sais que des démarches ont été entreprises pour instaurer une réelle remédiation et guidance à ce niveau. Notre enseignement pourrait être comparé à de la médecine généraliste, en ce sens où il éprouve des difficultés à mobiliser des besoins spécifiques, car il n'est pas en mesure de couvrir à la fois la partie généraliste et la partie spécifique, sauf s'il est confronté à des groupes classes de très petite taille.

Nous devons être attentifs dès la troisième année primaire. Après avoir mis en place le FLA en première et deuxième années, nous devrions mener une analyse approfondie afin d'élaborer une réelle guidance de la troisième à la sixième primaire. L'objectif serait de donner aux élèves un bagage le plus complet possible pour qu'ils puissent entamer leur première année secondaire l'esprit serein. Cela permettrait de mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Je suis convaincu que nous allons dans le bon sens.

2.25 Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Renforcement des dispositifs d'accrochage scolaire»

M. Manu Douette (MR). – Madame la Ministre, selon les derniers messages du ministre fédéral de la Santé publique, il semble que l'État ne sera pas en mesure de garantir la présence des enfants à l'école si la situation sanitaire venait à se dégrader. Tout le monde travaille pour qu'il en soit autrement, mais je m'interroge toutefois sur les effets qu'aurait un éventuel confinement sur l'obligation scolaire et sur les moyens mis en œuvre pour contrôler le respect de cette obligation. Ces moyens devraient nous assurer que ce nouveau confinement n'aggraverait pas le décrochage scolaire, en particulier dans l'enseignement secondaire. Rappelons-nous que, lors du premier confinement, le contrôle du respect de l'obligation scolaire s'était révélé compliqué.

Vous avez déjà pris certaines mesures qui peuvent paraître strictes, mais qui permettront d'assurer la continuité des apprentissages pour tous les élèves, que ce soit en présentiel ou à distance. Grâce à vos nombreuses circulaires, vous avez lancé des processus qui méritent d'être salués: le rétablissement de l'obligation scolaire et de sa vérification, la prise de diverses normes qui a suivi, la mise sur pied de la plateforme HAPPI (hybridation des apprentissages interactifs) et la création de modules de formation sur l'enseignement hybride. De même, il faut saluer les efforts de la Région wallonne et de différents pouvoirs organisateurs pour distribuer des ordinateurs.

Quelles sont aujourd'hui les modalités du contrôle de l'obligation scolaire? Quels sont les moyens qui y sont alloués? Devront-ils être renforcés si un second confinement est décidé? Où peut-on trouver un plan d'action clair et mis à jour reprenant les initiatives requises par les directions scolaires? Face à l'absentéisme et au décrochage scolaires, les directions sont parfois démunies. Comment peut-on les accompagner? Auriez-vous des retours des différents projets «Amarrages»? Ne pourrait-on pas ouvrir ce type de projets à d'autres acteurs que ceux du secteur de l'aide à la jeunesse? Il serait notamment utile de renforcer certaines structures comme les écoles de devoirs (EDD).

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Vu le contexte actuel, nous avons adapté le schéma de prévention du décrochage et d'intervention prévus dans le cadre du contrôle de l'obligation scolaire. Dans l'enseignement fondamental, l'obligation de signaler l'absentéisme est fixée au nombre de neuf demi-jours d'absence non justifiée. Ce nombre est fixé à huit demi-jours dans le secondaire. Lorsque les absences se prolongent et/ou que le contact avec l'élève est interrompu, soit au deuxième signalement auprès de l'administration, il peut être fait appel aux équipes mobiles après vingt demi-jours d'absence dans le secondaire.

Les circulaires que vous mentionnez précisent que l'équipe éducative et le centre PMS sont invités à mobiliser les intervenants actifs dans le cadre des cellules de concertation locale, les représentants du service d'aide en milieu ouvert (AMO) et du service d'aide à la jeunesse (SAJ) et les autres organes de concertation dès les premiers signaux de décrochage. De manière générale, les écoles sont incitées à élargir leur collaboration à un large réseau d'acteurs pour accompagner les élèves. En fonction du contexte, chaque établissement peut agir en toute autonomie, soutenu par son réseau local. Pour renforcer le travail des équipes administratives, le service du droit à l'instruction (SDI) a déjà recruté cinq agents supplémentaires dans le cadre de l'élargissement du contrôle de l'obligation scolaire dès l'âge de cinq ans.

Quant aux projets «Amarrages» soutenus par le Fonds social européen (FSE), ils visent à soutenir les écoles secondaires qualifiantes spécialisées ou

en alternance, les centres PMS, les AMO, les services d'accrochage scolaire (SAS) et les projets pédagogiques particuliers dans leurs actions d'accrochage scolaire pour le public NEET (*Not in Employment, Education or Training*), soit les jeunes de 15 à 24 ans en situation d'absentéisme ou de décrochage scolaire. L'appel à projets concerne les zones les plus touchées par le chômage des jeunes. Le FSE pose des conditions de subventionnement et des obligations de formalisation inhérentes au projet, telles que l'instauration de dispositifs pérennes, l'identification des publics cibles et l'évaluation des prises en charge.

D'après mes informations, il semble que ces dispositifs offrent principalement un accompagnement individuel répondant efficacement aux différentes problématiques du jeune. Il s'inspire et s'ancre bien souvent dans les dispositifs internes d'accrochage scolaire. Lors de leur mise en œuvre, les dispositifs peuvent s'articuler avec ceux des services de concertation locale potentiellement ouverts aux partenaires extérieurs de l'école, comme les éducateurs de rue, les écoles des devoirs ou les maisons de jeunes. Les responsables du chantier consacré au décrochage scolaire ne manqueront pas de se pencher sur l'avenir de ces dispositifs.

M. Manu Douette (MR). – Il conviendra certainement de plancher sur un plan de remédiation conséquent. Beaucoup de membres du personnel ne se rendent plus dans les établissements scolaires pour des raisons liées à la crise sanitaire; les périodes de remédiation sont ainsi parfois utilisées pour pallier des absences de professeurs. Au décrochage scolaire des mois de mars et d'avril s'ajoute aujourd'hui l'absentéisme des élèves en quarantaine. Tous ces éléments s'accumulent et il serait opportun d'activer, dans le courant du second semestre de l'année, tous les leviers que vous venez de citer afin de limiter le décrochage scolaire. Il faudra peut-être attendre quelques mois, que la crise soit passée, pour définir un plan d'action pertinent. Je suis en tout cas ravi d'entendre que vous avez remis ce dossier sur le métier.

2.26 Question de M. Christophe Magdalijns à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Sensibilisation des élèves du secondaire aux mesures de protection essentielles contre la Covid-19 et aux enjeux sanitaires et de société de la pandémie»

2.27 Question de Mme Rachel Sobry à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Discrimination subie par certains élèves ayant été placés en quarantaine»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Madame la Ministre, notre pays fait face à une seconde vague de contamination, nous l'avons dit, et une forte lassitude de la population – et des jeunes en particulier – se fait ressentir par rapport aux gestes barrières. Selon un baromètre établi par l'Université de Gand, l'adhésion totale aux mesures de protection est de 35 %. Nous pouvons dès lors imaginer que l'adhésion des jeunes à tous les gestes barrières et aux politiques et mesures renforcées est encore plus faible. Tout cela est bien sûr à confirmer, il ne s'agit que d'une étude.

Il est évident que les établissements scolaires sont des lieux de circulation particuliers du virus. Mais ce sont aussi des lieux d'opportunité d'atteindre les jeunes où des démarches de sensibilisation spécifiques pourraient avoir lieu. Bien sûr, une politique de sensibilisation aux gestes barrières a été menée auprès des jeunes dans les écoles, mais cela semble être moins le cas pour ce qui est de la compréhension générale de la pandémie et de ses enjeux sociaux et sociétaux. Au-delà de la maladie, les impacts sociaux, économiques et psychologiques sont également nombreux.

Madame la Ministre, je lancerais donc ce cri du cœur: «Branle-bas de combat contre le coronavirus!» Puisque nous avons tous ces jeunes à notre disposition, travaillons avec eux sur leur compréhension de cette crise sans précédent et sur le rôle important qu'ils ont à jouer.

Quelles initiatives ont-elles été prises dans les établissements d'enseignement secondaire – tous réseaux confondus – pour informer les élèves au sujet des mesures de protection essentielles contre la Covid-19? Ces initiatives ont-elles été uniformisées? Un cadre a-t-il été mis en place pour vous assurer que la sensibilisation avait bien lieu?

Le gouvernement ou vous-même avez-vous lancé et coordonné des initiatives spécifiques, comme des séances d'information ou sessions éducatives, visant à sensibiliser les élèves fréquentant nos écoles aux enjeux sanitaires et de société de la pandémie de la Covid-19?

Pour ces différentes initiatives, quelles sont les démarches concrètes entreprises? Quelles ressources, y compris pédagogiques, ont été mobilisées?

Mme Rachel Sobry (MR). – Depuis la rentrée de septembre, l'école est rythmée par la crise du coronavirus. J'ai été récemment informée de cas de discriminations subies par certains élèves qui ont été mis en quarantaine. En effet, outre la mise en quarantaine d'une classe entière à la suite d'un cas positif parmi les élèves ou les professeurs, il est possible qu'un enfant soit mis en quarantaine parce qu'un membre de sa famille ou de son entourage est positif ou pourrait l'être. Dans ce cas, l'enfant peut regagner les rangs de l'école après une période d'isolement fixée à sept jours et un test négatif, afin de ne risquer aucune contamination au sein de l'école.

Hélas, certains enfants ayant été placés en quarantaine, même préventivement, sont considérés comme de véritables pestiférés par leurs camarades lors de leur retour en classe. La situation peut être particulièrement difficile à vivre psychologiquement pour un enfant qui a besoin de contacts physiques et sociaux, comme l'ont répété bon nombre de pédiatres durant les derniers mois. La stigmatisation et la discrimination qui en découlent compromettent l'épanouissement des enfants à l'école et peuvent porter préjudice à leurs apprentissages.

Le sujet est particulièrement complexe et peut effrayer les plus jeunes. L'information, les explications et l'encadrement par l'équipe éducative sont donc plus que jamais d'une importance primordiale afin d'éviter que la période actuelle qui est déjà très compliquée soit encore plus pénible pour certains enfants.

Madame la Ministre, avez-vous eu vent de cas de stigmatisation ou de discrimination similaire subie par certains enfants? Le personnel enseignant est-il suffisamment informé et outillé pour expliquer et éventuellement rassurer les élèves à propos du coronavirus et de ses conséquences? Dans la négative, comment leur permettre de mieux aborder le sujet en classe?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Vous aurez constaté ces derniers jours que la situation sanitaire s'est considérablement dégradée et que le gouvernement n'a pas hésité et n'hésitera pas à prendre les mesures qui s'imposent afin de continuer à faire fonctionner les écoles tout en continuant à y assurer un niveau de sécurité optimal.

La situation est particulièrement critique concernant les élèves de l'enseignement secondaire avec 1 301 cas confirmés de Covid-19 et 4 547 mises en quarantaine pendant la semaine du 5 au 11 octobre, d'après les chiffres de l'ONE. Rien n'indique malheureusement que ces chiffres soient à la baisse pour la semaine dernière. On s'attend plutôt à une augmentation.

Concernant les écoles, nous avons édité nos circulaires «codes couleur» au mois de juin. Celles-ci sont appelées à être modifiées cette semaine afin de mieux coller aux réalités sanitaires et aux observations effectuées sur le terrain. Nous avons également publié une foire aux questions et une circulaire simplifiée à propos de la gestion des cas de Covid-19 dans les établissements scolaires.

Pour rappel, le premier lieu de transmission ne semble pas être l'école, mais le cercle familial où les gestes barrières sont relâchés. Par ailleurs, le nombre de contaminations constaté parmi les élèves ou les membres du personnel est un chiffre brut pour lequel il convient de distinguer ce qu'on appelle les contaminations primaires des contaminations secondaires.

Cette seconde catégorie correspond aux situations où la contamination a eu lieu à l'école. Selon les estimations, cette catégorie représente environ 15 % des cas sur les premières semaines d'observation. Cela signifie que seuls 15 % des cas positifs enregistrés ces dernières semaines parmi les membres du personnel ou les élèves résultent d'un contact à l'école.

S'agissant de l'enseignement secondaire, le port du masque est la norme en classe – pour les élèves et les professeurs –, ce qui rassure les experts sanitaires. Il nous reste à nous concentrer sur les moments de relâchement où le masque est plus facilement enlevé et où la propagation du virus a plus de chance d'avoir lieu. Je ne manquerai pas de communiquer à ce propos d'ici demain, mais il s'agit de la salle des professeurs, des cantines et des cours de récréation où, bien que les élèves se trouvent à l'extérieur, la distance physique d'un mètre cinquante ne peut pas toujours être garantie. Voilà des points sur lesquels nous pouvons encore travailler afin de renforcer encore les mesures sanitaires.

Par ailleurs, nous avons réalisé avec ma collègue Bénédicte Linard, notamment sous la supervision de l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), des visuels didactiques qui ont été envoyés à l'ensemble des directions pour être affichés dans les écoles et largement diffusés auprès des élèves, des enseignants et des parents. Ces visuels s'adressent bien sûr aussi aux élèves du secondaire. Enfin, la plateforme pédiatrique et l'ONE ont également développé des outils pédagogiques que nous avons relayés.

En réponse à votre question, Mme Sobry, je n'ai pas eu vent de problèmes de discrimination vis-à-vis d'élèves revenant de quarantaine. Je ne suis pas étonnée de leur existence, mais de telles situations n'ont pas été dénoncées à mon administration. Je rappelle l'existence du numéro vert «Écoute École», du numéro vert 103 «Écoute Enfants» et du numéro d'information sur le coronavirus. Ces professionnels ne m'ont avertie d'aucun cas qui leur aurait été signalé.

Cela ne signifie pas pour autant que cette problématique n'existe pas et nous allons continuer à communiquer sur la gestion des cas de Covid-19 vis-à-vis de l'ensemble des acteurs de l'enseignement en nous montrant rassurants sur les retours à l'école et sur le fait qu'il n'existe plus de risque pour la collectivité une fois la quarantaine achevée.

Certains parents se plaignent de ne pas recevoir d'information précise sur les élèves qui ont contracté la Covid-19 alors que le rôle des PSE est d'effectuer ce tracing parmi les élèves et de ne pas pointer du doigt un enfant. La vie privée doit être respectée et les données médicales rester confidentielles. Mais, vous avez raison, cette situation crée des tensions à ne pas sous-estimer.

M. Christophe Magdalijs (DéFI). – Madame la Ministre, vous avez mis en relief la gravité de la situation, ce qui montre que vous en êtes bien consciente. Il n'y avait évidemment aucun doute à ce sujet, mais rappelons tout de même que la gestion d'une telle crise n'était pas votre objectif lorsque vous avez pris vos fonctions.

Quoi qu'il en soit, je constate que les dispositifs nécessaires sont en place et que les directions sont «au taquet» en ce qui concerne les gestes barrières, les risques sanitaires et la nécessité d'accroître les mesures de sensibilisation.

Ce qui me semble aussi important et qui distingue ma démarche de celle de ma collègue, c'est l'idée de réfléchir à la manière éventuelle dont nous pouvons faire bien comprendre la situation dans laquelle nous nous trouvons aux élèves de l'enseignement secondaire, qui sont en âge de comprendre certains enjeux de société. Au-delà du risque sanitaire, cette crise a un impact sociétal et économique qui affecte les relations humaines au sein des familles. Il s'agirait donc peut-être de dépasser la seule question de la prise en charge du risque immédiat pour déjà adopter une approche pédagogique qui permette de leur expliquer que nous vivons une crise sans précédent, qu'ils ont un rôle à y jouer et qu'ils sont, eux aussi, au cœur de cette crise.

Je pensais donc carrément vous demander des mesures pédagogiques additionnelles, qui trouveraient tout naturellement leur place dans le cours d'éducation à la philosophie et la citoyenneté. Bien entendu, des choses doivent encore être mises en œuvre pour ce cours, mais c'est l'optique que j'envisagerais. Nous avons un peu trop le nez dans le guidon pour le moment, mais nous devrions y réfléchir.

Mme Rachel Sobry (MR). – Il y a effectivement quelque chose à faire au niveau de la communication vis-à-vis du plus jeune public. Les cas qui m'ont été rapportés concernaient plutôt des enfants de primaire. À cet âge, ils ont tendance à faire un peu de mimétisme, à répéter et à reproduire ce qu'ils entendent et voient chez eux.

Vous avez parlé, Madame la Ministre, de ces quatre parents qui se sont plaints de ne pas recevoir suffisamment d'informations à leur goût. Il est vrai qu'en ce moment, nous vivons un peu tous pendus aux informations médiatiques, avec la télévision allumée en permanence, pour suivre en temps réel l'évolution de la situation.

C'est pourquoi j'ai été ravie de vous entendre parler de visuels didactiques dans la réponse que vous avez adressée à mon collègue. Même si nos deux questions étaient assez éloignées, elles avaient en commun d'insister toutes les deux sur l'importance de la bonne compréhension par les élèves, qu'ils soient en primaire ou en secondaire.

2.28 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Dérives de la pédagogie Steiner dans certains établissements qui s'en réclament»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Les écoles Steiner qui s'inspirent de la philosophie de Rudolf Steiner ont plus de cent ans. Certains aspects de la pédagogie qui y est pratiquée trouvent de nombreux échos dans les réformes du Pacte pour un enseignement d'excellence et dans nos débats en commission: interdisciplinarité, évaluations formatives, absence de notes et de redoublement, activités manuelles et extérieures, cours de rythme. Ces écoles rencontrent beaucoup de succès, en particulier auprès d'un public de parents favorisés, et scolarisent plus de 200 000 élèves dans de nombreux pays.

Si cette pédagogie, à l'instar de toutes celles dites «actives» – Freinet, Montessori, Decroly –, suscite *a priori* tout mon intérêt, le contenu d'un reportage de la chaîne ARTE du 22 janvier 2020 intitulé «Écoles Steiner dans la tourmente» que j'ai récemment visionné en ligne et l'article «*L'anthroposophie, discrète multinationale de l'ésotérisme*» paru dans «*Le Monde diplomatique*» datant de juillet 2018 m'ont interpellée. Images et témoignages à l'appui, les journalistes et reporters s'y inquiètent d'assister à un rituel intitulé «la spirale de l'Avent» rassemblant les élèves devant se munir de bougies et d'une pomme dans une ambiance sombre agrémentée de chants liturgiques. Ils sont inquiets d'apprendre qu'une doctrine basée sur les écrits ésotériques de Steiner semble être insufflée aux élèves, de même qu'une vision du monde basée sur l'anthroposophie qui rejette le matérialisme et prône notamment un retour à la nature. Les professeurs enseignant dans ces écoles appartenant pourtant au réseau libre non confessionnel doivent suivre des formations obligatoires proposant notamment des cours sur les anges, les démons, les forces du mal ou encore la réincarnation. Le reportage d'Arte a de quoi nourrir de légitimes interrogations à propos de certaines dérives dans certaines de ces écoles. Au Royaume-Uni, une vaste enquête a été menée à la suite de plaintes de nombreux parents et a abouti à la fermeture de certaines écoles se réclamant de cette pédagogie.

Avez-vous, Madame la Ministre, reçu des plaintes relatives aux dérives des écoles à pédagogie Steiner en Fédération Wallonie-Bruxelles? S'agit-il de problèmes structurels observés plus localement? À quel degré d'intensité cette doctrine anthroposophique est-elle enseignée au sein de ces écoles? Les parents en sont-ils informés au moment de l'inscription? Envisagez-vous de charger le service de l'inspection de procéder à une enquête?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, il n'entre pas dans les missions du pouvoir régulateur d'intervenir par

rapport au projet pédagogique d'une école tant qu'elle respecte les prescrits légaux, les textes fondamentaux et les différents attendus, notamment en termes d'évaluation externe. Le type de pédagogie choisie par un pouvoir organisateur ne constitue pas un élément à analyser dans le cadre d'une demande d'admission aux subventions examinée par les conseils généraux. L'article 24 de notre Constitution garantit la liberté des choix pédagogiques du pouvoir organisateur autant que celle des parents.

Il existe ainsi cinq écoles qui se réclament de la pédagogie Steiner-Waldorf et qui sont subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Comme d'autres établissements qui se réclament de la pédagogie active et comme l'autorise le prescrit décréte, ces écoles ont la particularité de déroger, le cas échéant, au mode d'apprentissage décrit dans les socles de compétences, conformément aux dispositions de l'article 9 du décret du 19 juillet 2001 portant confirmation des socles de compétences visées à l'article 16 du décret du 24 juillet 1997 définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre et organisant une procédure de dérogation limitée. Ces écoles peuvent également bénéficier d'une dérogation par rapport au certificat d'études de base (CEB), comme prévu à l'article 21 du décret du 2 juin 200 relatif à l'évaluation externe des acquis des élèves de l'enseignement obligatoire et au certificat d'études de base au terme de l'enseignement primaire.

Quant à la doctrine anthroposophique et ses dangers potentiels, il n'existe pas de forme de contrôle structurel de la part de mes services. Il faudrait qu'ils reçoivent des plaintes pour investiguer en ce sens. Par ailleurs, ils n'ont pas connaissance d'annonces faites concernant l'organisation de séminaires externes à ce sujet. Mes services n'ont pas connaissance de plainte ouverte à l'encontre d'écoles se réclamant de cette pédagogie, mais il est bien évident qu'ils réagiront et investigueront immédiatement s'il devait y avoir des plaintes ou des éléments probants en ce sens. Dès que j'aurai une demi-heure de libre, j'irai visionner cette émission d'ARTE à laquelle vous faites référence, mais qui ne concerne pas, si j'ai bien compris, des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles en particulier.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, ces méthodes pédagogiques «actives» ont, en principe, tout mon intérêt. Dans mes différentes interventions, j'ai toujours tendance à vouloir les importer plus largement dans notre système pédagogique. Les écoles à pédagogie Steiner permettent de déroger au socle. C'est une singularité de ces écoles. Notre Parlement adopte approuve d'ailleurs des décrets pour leur permettre expressément de se développer, comme elles en font la demande: c'était le cas dernièrement avec le décret sur le référentiel des compétences initiales.

J'entends bien votre référence à l'article 24 de la Constitution. Dans notre Fédération Wallonie-

Bruxelles, la liberté pédagogique est très étendue. Je suis inquiète de la récurrence des observations recueillies dans les deux sources journalistiques que je vous ai citées. Dans certains pays, ces écoles sont interdites. Par ailleurs, alors qu'il s'agit d'un enseignement libre non confessionnel, la formation des enseignants impliquerait même des cours sur les anges. Tout cela me paraît assez étrange. Je vous remercie par avance, Madame la Ministre, de consacrer le peu de temps libre qu'il doit vous rester à visionner ce reportage.

2.29 Question de Mme Margaux De Re à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Chartes des jouets genrés dans l'enseignement primaire»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous ai interrogée il y a quelques mois sur les stéréotypes sexistes véhiculés par les manuels scolaires. Aujourd'hui, j'aimerais aborder un autre élément du quotidien de nos enfants qui influence leur façon de construire leur vision du monde, les jouets. Pour un enfant, un jouet est à la fois un objet extrêmement anodin pour se divertir, mais aussi une façon d'en apprendre plus sur le monde. Il peut s'agir d'une peluche pour construire du lien social, d'un casse-tête en bois pour apprendre la logique, d'un tricycle pour se déplacer dans l'espace... Ces jouets du quotidien sont fondamentaux, ils contribuent à l'apprentissage de base des petits garçons et des petites filles.

Dès lors, un jouet revêt des dimensions plus symboliques et peut véhiculer certaines valeurs; autrement dit, un jeu contient des informations tant implicites qu'explicites. C'est pour cette raison que les stéréotypes de genre peuvent souvent s'y loger. Ces stéréotypes ont traversé les âges; or nous savons aujourd'hui qu'ils influencent de nombreux choix qui seront faits plus tard par l'enfant. Par exemple, la puériculture serait une affaire de femmes, tandis que la mécanique serait une affaire d'hommes.

L'égalité des genres a progressé ces cinquante dernières années; pourtant, des études ont montré que les jouets échappaient à cette dynamique. Au contraire, selon la sociologue Elizabeth Sweet, le développement du marketing genré a exacerbé les stéréotypes en établissant une distinction entre les produits destinés aux filles et aux garçons et en y appliquant certains codes comme le rose pour les filles et le bleu pour les garçons.

Dès leur entrée dans l'enseignement maternel, l'école met à disposition des enfants de nombreux jeux et jouets. Il y a là une opportunité de proposer des activités détachées de tout stéréotype afin de promouvoir la mixité. Par exemple, en France, les pouvoirs publics et les fabricants de jouets ont adopté une charte dont les résultats sont déjà visibles après un an. Cette charte inclut, entre autres,

les balises suivantes: garantir la neutralité des jouets liés aux expériences scientifiques afin de casser les stéréotypes qui associent systématiquement les garçons aux métiers techniques et scientifiques; améliorer la mixité des jeux d'imitation, c'est-à-dire sortir du stéréotype de la mini-cuisine pour les filles et du mini-atelier pour les garçons; mettre fin aux rubriques «filles» et «garçons» des catalogues de jouets.

Une telle charte permettrait de faire avancer la question de l'égalité des genres sans en faire peser la charge directement sur le corps enseignant et sur les parents. Il s'agit d'une idée qui traite le problème à sa source, et pour cette raison, je ne peux que vous encourager à avoir une réflexion similaire pour la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La question des jouets est évidemment intimement liée à toutes les autres qui traversent l'éducation. Nous connaissons l'importance des manuels scolaires, mais aussi celle de la structuration de l'espace dans les cours de récréation. Faire de l'école un lieu d'apprentissage de l'égalité des genres, favoriser la mixité et apprendre aux enfants à s'épanouir sans être écrasés sous le poids des stéréotypes sont des priorités.

Que pensez-vous de cette initiative? La création d'une telle charte en Fédération Wallonie-Bruxelles est-elle envisageable? De quels leviers disposez-vous, sans aller à l'encontre de l'autonomie pédagogique pour suggérer, voire orienter, les achats de jouets par les écoles?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, l'école doit effectivement être un lieu d'apprentissage de l'égalité des genres autant qu'un lieu d'épanouissement pour toutes et tous. À cette fin, la déconstruction des stéréotypes de genre est essentielle, et dans cette optique, vous avez raison, les jeux symboliques que nous trouvons dans les classes peuvent être des vecteurs de stéréotypes, s'ils sont mis à la disposition des élèves sans garde-fou.

La réforme de la formation initiale et continue des enseignants doit permettre de les conscientiser et de mieux les armer pour répondre à cet enjeu. Par ailleurs, le référentiel des compétences initiales pour l'école maternelle, entré en vigueur en septembre dernier, prévoit, pour les premières et deuxième maternelles, de développer la sensibilisation à la question du genre, et, pour les troisièmes maternelles, l'accessibilité pour chaque enfant à toutes les activités et tâches, indépendamment du genre. Cette sensibilisation précoce est une évolution majeure et je m'en réjouis. Il n'existait pas de référentiel des compétences initiales pour les maternelles jusqu'à présent. En outre, ce premier référentiel mentionne clairement ces différents aspects. Il s'agit d'une première étape particulièrement importante à mes yeux!

L'enjeu est de démontrer qu'un jouet n'est ni bon ni mauvais en soi, mais que son utilisation mérite une réflexion pour qu'elle ne colporte pas des

valeurs contraires à celles que nous devons et souhaitons porter à travers notre système éducatif. Je visite des écoles régulièrement et nombreuses sont les classes maternelles organisées sous forme d'ateliers. Je n'ai jamais rencontré de classes installées de façon genrée. C'est plutôt encourageant et positif!

L'initiative française d'une charte élaborée avec les fabricants de jouets me paraît originale et utile sans doute pour modifier les représentations stéréotypées des publicités. Elle ne pourrait s'envisager que dans le cadre d'une politique transversale visant à travailler de manière globale avec les fabricants, les vendeurs et les publicitaires, et non par une simple injonction à orienter les choix des jeux à acheter. Et cela dépasse mes prérogatives de pouvoir régulateur de l'enseignement. Bien entendu, je suis ouverte aux collaborations sur ce sujet.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Madame la Ministre, j'ai repensé au travail que nous avons réalisé précédemment sur les manuels scolaires, et je pensais qu'un mécanisme similaire pouvait être envisagé pour les jouets. Votre réponse est rassurante et positive, elle correspond à notre souhait de pouvoir travailler la question du genre dès le plus jeune âge, dès l'école maternelle. Nous pouvons ainsi discuter avec les enfants du genre et, au lieu de répondre à l'injonction «Protégez vos filles!», préférons «Éduquez vos fils et vos filles sur ces questions». Je me réjouis des effets potentiels bénéfiques sur ces enfants.

2.30 Question de Mme Margaux De Re à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Matériel informatique dans l'enseignement: marchés publics et appels d'offres»

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Ces derniers mois, le sujet de la précarité numérique a ressurgi en raison de la crise sanitaire et des mesures de confinement qui en ont découlé. Les étudiants et les élèves ont dû s'adapter à l'enseignement à distance. Dans ce cadre, disposer d'un ordinateur en état de fonctionnement est primordial.

La Fédération des associations de parents de l'enseignement officiel (FAPEO) a mené une étude sur le travail scolaire pendant la crise de la Covid-19. En primaire, 87,9 % des élèves ne disposent pas d'un ordinateur personnel. En secondaire, seulement 43,9 % des élèves en ont un.

Un grand nombre d'actions a eu lieu à Bruxelles et en Wallonie pour tenter de remédier à ce problème. Par exemple, MolenGeek a recyclé des ordinateurs afin de les distribuer aux élèves qui en avaient besoin. Pour la rentrée, la commune de Saint-Josse a mis en place un plan de distribution: 250 ordinateurs issus de la filière du recyclage ont été remis en fonctionnement afin de les donner aux élèves qui contracteraient la Covid-19 et qui, de

fait, se verraient dans l'obligation de suivre des cours à distance.

Toutes ces actions démontrent qu'il faut trouver une réponse structurelle à ce problème de précarité numérique auquel les élèves et les familles les plus défavorisées font face. C'est pourquoi le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a lancé un appel aux entreprises qui disposeraient de matériel informatique à donner. De même, le gouvernement, par le biais d'une procédure de marchés publics, a acheté, le 30 avril dernier, 1 390 ordinateurs reconditionnés.

Madame la Ministre, tous ces PC achetés ont-ils à ce jour été distribués? Combien d'écoles ont pu en bénéficier? Depuis le lancement d'un appel aux entreprises qui disposeraient de matériel informatique à donner, combien d'ordinateurs ont-ils effectivement été distribués? Dans le cadre de ces distributions, quels ont été les critères d'attribution pour savoir quel étudiant aurait droit à un ordinateur?

Qu'en est-il du cas précis dans lequel un élève contracterait la Covid-19 et n'aurait pas d'ordinateur personnel afin de suivre l'enseignement à distance? Un système structurel a-t-il été mis en place pour répondre à cette problématique? Les écoles y sont-elles sensibilisées?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, concernant vos questions relatives à la collecte et la redistribution de PC, notamment reconditionnés, telles qu'elles sont organisées par la *task force* «Numérique», je vous invite à vous adresser au ministre-président. La clé de répartition a d'abord été établie entre les différents réseaux sur la base de leur population scolaire. Les fédérations de pouvoirs organisateurs ont alors été chargées d'identifier les établissements scolaires qui, d'une part, organisent des sections secondaires supérieures générales qualifiantes ou spécialisées et, d'autre part, disposent des indices socioéconomiques les plus faibles, et ont créé une plateforme d'apprentissage en ligne grâce à leur plan de pilotage ou un projet «École numérique», pour la Région wallonne. Les établissements doivent ensuite destiner ces ordinateurs aux élèves qui n'en ont pas à domicile ou qui restent écartés de l'école en raison de leur santé ou de celle de l'un de leurs proches.

En vue de parer à l'incertitude sanitaire qui caractérise l'année scolaire 2020-2021 et de faire face aux dégâts du confinement, les établissements scolaires ont été invités à développer et instaurer une stratégie d'hybridation et de différenciation qui intègre des éléments de lutte contre le décrochage scolaire. Dans le but de soutenir les établissements dans cette perspective, nous mettons à leur disposition, notamment, une formation sur l'hybridation permettant aux enseignants de disposer d'éléments afin de développer des composantes à distance pour leurs cours, des outils et des ressources facilitant la réalisation d'un enseignement hybride grâce à la

plateforme e-classe, et des ressources pour des stratégies de différenciation et de lutte contre le décrochage.

Enfin, il importe de souligner qu'un répertoire des lieux accessibles aux élèves pour un enseignement à distance sera mis à la disposition des établissements scolaires dès la semaine prochaine. Les partenaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été sollicités en vue d'offrir des services complémentaires destinés aux élèves pour lesquels l'enseignement à distance à domicile est partiellement ou totalement impossible et pour lesquels une solution au sein des établissements n'a pu être trouvée. Les partenaires répertoriés ont accepté d'ouvrir leurs locaux à certains moments de la journée durant lesquels les élèves pourront suivre leur scolarité en utilisant les équipements disponibles tels qu'une connexion et/ou des outils numériques.

Pour toutes les raisons liées aux dégâts observés lors du confinement entre le mois de mars et la fin de l'année scolaire, nous privilégions l'enseignement en présentiel. Toutefois, il y a des moments où le passage à l'hybridation est nécessaire, parce qu'une classe va fermer, parce qu'un élève est en quarantaine, parce que, parfois, une école doit fermer pour des raisons organisationnelles. Cette fluidité est très importante. Il faut pouvoir basculer dans l'enseignement à distance quand c'est nécessaire, même si la priorité est de conserver le contact «en vrai», face à la classe.

L'un n'empêche pas l'autre. Les écoles ont fait de grands progrès afin d'être prêtes. Il est primordial que, dans tous les cas, les élèves qui n'ont pas de locaux confortables à la maison ou qui n'ont pas d'équipement informatique puissent être accueillis. En général, cela peut se faire au sein de l'école, qui dispose d'une salle informatique. Si ce n'est pas le cas, des partenaires ont été identifiés par la Fédération Wallonie-Bruxelles, qu'il s'agisse d'une commune, d'une bibliothèque ou d'un CPAS. On ne peut plus laisser des élèves sans solution.

Mme Margaux De Re (Ecolo). – Je vous trouve rassurante sur ce point, Madame la Ministre. Il est nécessaire d'être flexible en effet, parce que la situation change continuellement, et de minimiser le stress des enseignants, du personnel encadrant, des élèves et des parents en proposant des solutions flexibles avec un filet de sécurité. La démarche visant à mettre à disposition des lieux complémentaires est intéressante parce que ces lieux offrant un accès à un ordinateur pourraient être pérennisés dans le temps. Des communes développent des espaces publics numériques (EPN) qui sont souvent méconnus des jeunes et plutôt fréquentés par des personnes plus âgées. Il peut être bénéfique pour les quartiers et les communes de «profiter» de la crise pour vitaliser ces espaces, qu'il s'agisse de bibliothèques ou d'autres lieux, et de les ouvrir aux jeunes.

2.31 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Amélioration de l'attractivité de certaines écoles»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Lors de notre précédente commission, alors que je vous interrogeais à propos de la réforme du décret du 3 avril 2009 relatif à la régulation des inscriptions des élèves dans le premier degré de l'enseignement secondaire (décret «Inscriptions»), vous en avez profité pour rappeler qu'il convient de continuer, en parallèle, à travailler à la création de nouvelles places dans les écoles – ce point relève des compétences de votre collègue chargé des bâtiments scolaires, M. Frédéric Daerden – mais aussi à l'amélioration de l'attractivité de certaines écoles. Vous évoquiez notamment la problématique des «écoles sans élèves».

La Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit à cet égard que «le gouvernement veillera à renforcer l'attractivité des établissements en difficulté (mise en place d'un nouveau projet pédagogique innovant, rénovation des infrastructures et de l'environnement de l'école, etc.) et à soutenir les écoles en situation de déficit d'image afin que les parents soient incités à y inscrire leur enfant».

Les écoles sont en effet souvent cataloguées et enfermées dans une logique de surenchère pour les unes, et de laissées pour compte pour les autres. Le décret «Inscriptions» a eu pour conséquence de révéler qu'il existe des établissements que les parents délaissent catégoriquement. Ces écoles qui manquent d'attractivité sont toujours les mêmes depuis des années.

L'administration de l'enseignement estime l'évolution de la population scolaire de 5 % en moyenne à l'horizon 2029-2030. Les prochaines variations les plus importantes de population scolaire sont prévues en 2021-2022 pour le secondaire, et en 2022-2023 pour le maternel. Compte tenu déjà de la situation actuelle, ces prévisions sont fortement inquiétantes en termes de places dans les écoles, surtout à Bruxelles.

D'après la Commission interréseaux des inscriptions (CIRI), il existe environ 16 000 places libres en Fédération Wallonie-Bruxelles, même si je n'ai pas obtenu de chiffres plus récents. À noter que ces dernières sont essentiellement situées en Wallonie et ne peuvent donc pas aider à résorber le manque de places à Bruxelles. En outre, il s'agit principalement de places dans des établissements qui ne sont pas très recherchés par les parents, du fait de la réputation de l'école, qui ne se trouvent pas dans une zone à forte tension démographique ou qui n'organisent que l'enseignement technique et professionnel à l'issue du premier degré du secondaire.

Vu le temps nécessaire à la création d'écoles, j'estime qu'il est fondamental de travailler sur

l'amélioration de l'attractivité de l'offre et non seulement sur la régulation de la demande. Mon groupe le sollicite depuis plusieurs législatures. Il faut donc examiner dans quelles mesures les établissements précités pourraient être «réhabilités» afin de profiter pleinement de leurs capacités d'accueil.

Où en sont vos travaux concernant l'objectif de la DPC qui est de renforcer l'attractivité des établissements en difficulté? Quels critères permettent d'estimer qu'un établissement manque d'attractivité? Combien d'écoles souffrent d'un tel manque? Cette problématique fait-elle partie intégrante d'un des chantiers du Pacte pour un enseignement d'excellence? A-t-elle déjà été débattue par votre gouvernement? Dans l'affirmative, des pistes de solution sont-elles déjà sur la table? Dans l'affirmative, lesquelles? Quelle méthodologie de travail comptez-vous employer? Quel sera votre calendrier?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'attractivité des établissements scolaires est une problématique complexe, au croisement de plusieurs niveaux de responsabilité et de pouvoir. Il n'existe pas de définition formelle de l'attractivité, mais le terme est habituellement utilisé pour désigner des écoles qui ne reçoivent que peu ou pas de formulaires uniques d'inscription dans le cadre de l'application du décret «Inscriptions». Il s'agit d'une vision partielle de la réalité d'un établissement puisqu'il faut également juger de la fréquentation des élèves dans ses autres degrés d'enseignement. La réalité montre que, parfois, les écoles qui recueillent peu de formulaires d'inscription peuvent néanmoins être fort sollicitées pour les autres degrés. Les balises au niveau des normes de fréquentation et de maintien constituent de bons indicateurs de situations problématiques. L'attractivité est donc essentiellement un concept à utiliser par rapport au décret «Inscriptions» et aux écoles qui offrent des places, mais dans lesquelles les parents ne veulent pas inscrire leurs enfants.

En l'absence de critère précis, il semble que 15 % des établissements bruxellois pourraient améliorer leur attractivité. Les proportions de vacances de places disponibles évoluent quant à elles dans une fourchette variant de 10 à 75 %. Une action utile serait d'intervenir sur la mise en place d'un nouveau projet pédagogique ou sur l'environnement de l'école, mais elle ne relève pas directement de mes compétences de pouvoir régulateur. L'initiative en revient essentiellement aux pouvoirs organisateurs. C'est d'autant plus vrai depuis l'autonomisation de Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE) en tant que pouvoir organisateur de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Le gouvernement offre toutefois un soutien essentiel et considérable, notamment pour les bâtiments scolaires, avec les différents fonds prévus pour soutenir les travaux. Je pense au programme prioritaire de travaux (PPT) ou encore à l'appel à

projets pour la création de nouvelles places dans les zones en tension démographique. Il ne faut pas oublier non plus le niveau régional qui peut avoir un impact sur l'attrait d'un établissement, notamment avec la politique pour la mobilité. Je pense aussi à ce qui existe au niveau de la Région de Bruxelles-Capitale qui a développé les contrats-écoles pour travailler sur l'environnement physique d'un établissement.

Il est toutefois clair que le Pacte pour un enseignement d'excellence offre une solution systémique pour briser les hiérarchies et les logiques de relégation entre établissements. La réforme du tronc commun, notamment parce qu'elle invite à la mise en place d'un véritable *continuum* pédagogique, devrait impliquer une redéfinition du paysage de l'offre scolaire sous la forme d'écoles du tronc commun, et/ou de profondes synergies entre écoles fondamentales et secondaires. L'impact sur l'inscription en première secondaire pourrait être important. De plus, un chantier entièrement consacré aux bâtiments scolaires travaille au recensement d'outils et de données, voire à leur création, afin de disposer d'outils performants de gestion des infrastructures scolaires, quel que soit le réseau.

Dans la note d'orientation, le gouvernement a réaffirmé l'importance et la priorité de ces perspectives. Si les chantiers du Pacte avancent en fonction de leur propre calendrier, celui de la réforme du décret «Inscriptions» s'y inscrit évidemment de façon symbiotique.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je vous remercie pour votre réponse Madame la Ministre. Il est nécessaire que les établissements en déficit d'attractivité bénéficient de mesures et d'ajustements afin d'inciter plus de parents à y inscrire leurs enfants. Je regrette qu'il n'existe pas d'outils pour le faire. Vous vous basez sur certains critères, mais ils manquent de précisions. C'est pourtant la base et il faudrait y travailler en priorité. Il n'existe pas encore de stratégie très claire à ce sujet. Selon la volonté déclarée dans la DPC que vous réitérez aujourd'hui, il faut aller au-delà de la création de nouvelles places, ce qui relève des compétences du ministre Daerden.

L'adoption du plan de pilotage et de contrats d'objectifs pourra remédier à la situation puisque les établissements en déficit d'image pourront modifier leur projet pédagogique et attirer plus d'élèves. Le pouvoir régulateur pourra bien sûr contrôler le contrat d'objectifs. La répartition de la population scolaire est quant à elle frappante. Certaines écoles manquent déjà de places et il serait regrettable de ne pas valoriser les établissements qui disposent de capacités d'accueil importantes. Je ne manquerai pas de suivre le dossier avec attention.

2.32 Question de Mme Stéphanie Cortisse à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Relations familles-écoles (suivi)»

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – L'avis n° 3 du Groupe central insiste sur la nécessité de favoriser un partenariat éducatif, durable et constructif entre les équipes éducatives et les parents d'élèves de tous les milieux socioéconomiques et culturels. La Déclaration de politique communautaire (DPC) met aussi l'accent sur la nécessité d'améliorer les relations entre les familles et les écoles. Madame la Ministre, j'ai déjà eu l'occasion de vous interroger à ce sujet en janvier et en mai derniers. À mon sens, et je sais que vous me rejoignez sur ce point, il est indispensable de renforcer les liens entre les familles et les écoles en faisant des parents les interlocuteurs et les partenaires des enseignants dans l'éducation de leurs enfants. C'est d'autant plus nécessaire que les difficultés de communication entre l'école et certaines familles ont été mises en exergue par la crise sanitaire. Comme vous le précisiez, ces relations sont un maillon indispensable dans une alliance éducative constructive, respectueuse et efficace. Il s'agit d'une des conditions de base pour que les apprentissages se réalisent dans des conditions optimales, et ce, dès le plus jeune âge des enfants.

Le 26 mai, en réunion de commission, vous m'indiquiez que le cadastre des types de dispositifs formels et informels qui favorisent des relations de confiance entre les familles et l'école – cadastre qui était préconisé par l'avis n° 3 du Groupe central – venait d'être réalisé par l'Université libre de Bruxelles (ULB) et l'Université de Liège (ULiège). Celles-ci avaient en effet rendu le 22 avril un rapport final pour le développement d'un cadre méthodologique. Vous ajoutiez que, sur la base de ce rapport, le chantier relatif à cette thématique prévoyait d'analyser un échantillon des plans de pilotage de la première vague afin de relever les pratiques visant à renforcer les relations entre les familles et les écoles. Vous précisiez que ce travail était en cours et devait aboutir avant la fin de l'année scolaire écoulée. L'objectif était de développer ensuite une stratégie globale. Peut-être la crise a-t-elle contrecarré ces plans? Enfin, vous attiriez mon attention sur le fait que, parallèlement à ces travaux, plusieurs projets se penchent actuellement sur le climat régnant au sein de l'école afin d'y développer la démocratie et le bien-être. Ces projets doivent associer les parents à la vie scolaire.

Avez-vous pu procéder au sondage concernant les premiers plans de pilotage et qui était prévu avant la fin de l'année scolaire précédente? Le cas échéant, quels sont les premiers résultats et grands enseignements à en tirer? Pourriez-vous à présent nous en dire plus sur le développement d'une stratégie globale? En quoi consiste-t-elle? Pourriez-vous nous présenter son calendrier? Enfin, en quoi consistent précisément les autres projets parallèles

que vous aviez évoqués? À quel stade de développement sont-ils?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, nous avons effectivement effectué un sondage sur un échantillon des plans de pilotage. Les données ont été analysées et ont révélé qu'elles ne pouvaient pas être utilisées telles quelles pour réaliser le cadastre des dispositifs mis en place par les écoles. En effet, les informations collectées l'ont été sous des formes rédactionnelles et des niveaux de précision extrêmement diversifiés. Nous prévoyons donc de retourner vers les écoles pour affiner cette première collecte de données. Il s'agit d'un travail considérable. Au regard de l'actualité, il est impératif de prendre le temps nécessaire pour approcher les écoles, tout en tenant compte des difficultés de terrain engendrées par la gestion de la crise sanitaire.

Une nouvelle stratégie sera établie pour collecter des informations plus uniformisées d'ici à la fin de l'année. L'enquête qui s'en suivra sera néanmoins programmée quand la gestion de la crise sanitaire nous le permettra. Rappelons que, pour les écoles qui disposent d'un plan de pilotage, ces plans font l'objet d'une consultation par les parents par le biais du conseil de participation. Dans ce processus, le lien famille-école est un point d'attention à part entière.

Concernant plus spécifiquement le bien-être et le climat scolaire, les universités de Liège et de Louvain élaborent actuellement un outil commun à toutes les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles permettant d'évaluer et d'objectiver les forces et faiblesses tenant compte des élèves, des parents et de l'équipe éducative. Cet outil d'évaluation suppose de mener une enquête systémique. Celle-ci devra être organisée tous les cinq ans en vue de créer des indicateurs sur le long terme. L'enquête est toutefois retardée en raison du contexte sanitaire actuel peu propice à la collecte de données. Comprenez qu'il ne s'agit pas d'un retard des équipes universitaires ni des équipes du Pacte pour un enseignement d'excellence, mais bien d'un manque de disponibilité nécessaire dans les écoles pour répondre à des enquêtes. Toutes les directions nous ont indiqué devoir se concentrer sur la gestion de crise.

Mme Stéphanie Cortisse (MR). – Je comprends tout à fait que l'heure n'est pas à la réalisation de sondages dans les écoles. Je rencontre habituellement les directeurs d'école de l'arrondissement de Verviers. Je ne reçois toutefois plus de réponses de leur part. Ils sont dépassés et il serait malvenu de leur soumettre des sondages.

Je suis moi-même membre d'un conseil de participation dans une école communale de Verviers, ville où je suis aussi conseillère communale. Je constate qu'il n'est pas évident pour les parents d'y participer. Il n'y a d'ailleurs qu'un seul parent qui soit présent: il s'agit d'une mère qui est concierge dans cette même école. Il y a donc un travail

à réaliser pour impliquer davantage les parents dans ces Conseils dont la création résulte d'une bonne volonté. Je constate que, lorsque la population est précarisée, il est encore plus difficile de créer des contacts avec les parents. Vous vous en êtes sans doute rendu compte, Madame la Ministre.

Je répète qu'il est plus que jamais indispensable d'améliorer la communication et les relations entre les familles et les écoles. Je ne manquerai donc pas de suivre avec attention la poursuite de ce chantier essentiel à mes yeux, bien qu'il soit, comme d'autres, reporté.

2.33 Question de M. Jean-Philippe Florent à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Risque de passage en code orange et rouge»

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Ma question a pour objectif de faire le point sur l'impact de la situation sanitaire sur les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cette question aurait pu être jointe à l'interpellation de notre collègue du PTB, mais la Conférence des présidents en a décidé autrement – décision que je respecte. Comme la présidente l'a rappelé ce matin, les différents groupes politiques posent de multiples questions sur cette crise. J'ai toutefois trouvé choquant que notre collègue utilise cette situation extrêmement sensible pour faire un malheureux procès d'intention.

La première semaine d'octobre a vu un emballement des cas de Covid-19 dans toute la Belgique, avec une moyenne de 4 145 nouveaux cas par jour pour la semaine du 2 au 8 octobre. Aujourd'hui, nous en sommes à 8 404 cas journaliers. Dans les écoles, on dénombrait 1 300 cas confirmés chez les élèves et 290 cas parmi le personnel entre le 28 septembre et le 4 octobre. Actuellement, 5 820 élèves et 422 professeurs sont en quarantaine.

Un peu partout en Wallonie, des écoles ferment partiellement ou complètement, par exemple la Communauté scolaire Saint-Benoît à Habay-la-Neuve. Les cas d'infections à la Covid-19 parmi les enseignants et les élèves se multiplient.

Sans revenir sur les chiffres que vous avez communiqués ce matin, pourriez-vous nous dresser le bilan de la situation dans les écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles? L'apprentissage à distance est-il possible pour les élèves en quarantaine dont les enseignants continuent de donner cours à l'école? Quelles possibilités sont-elles offertes aux enseignants en quarantaine de donner cours à distance? Ces cas sont-ils prévus et comment sont-ils suivis?

Nous savons par ailleurs l'épuisement de certains professeurs et directions. Très vite est apparue la possibilité d'élargir le congé de la Toussaint. J'ai pensé à vous poser cette question avant l'avis du Secrétariat général de l'enseignement catholique

(SeGEC) et avant même de connaître votre décision de prolonger ce congé, tant les problèmes qu'entraîne cet élargissement sont nombreux. Cette décision n'est pas facile et ne règle pas tout.

Comment organise-t-on une garderie pour les parents qui n'ont aucune possibilité de garder leurs enfants à la maison? Sous quelle forme? Du personnel de l'accueil temps libre (ATL) peut-il être appelé en renfort, bien que là également, la situation soit tendue? Quelles pistes de solutions proposez-vous aux pouvoirs organisateurs pour assurer ces deux jours supplémentaires? Pourquoi seulement deux jours? Avez-vous envisagé d'étendre le congé à une semaine complète?

Par ailleurs, les codes orange et rouge sont-ils activés dans certaines écoles? Quelles sont les perspectives à venir? Nous mesurons à quel point la situation devient tendue et sensible sur le terrain.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, votre question arrive effectivement peu après la réunion du Conseil national de sécurité (CNS) de la semaine dernière et après les annonces émises à la suite de la concertation avec les acteurs de l'enseignement, notamment à propos de la prolongation des congés de Toussaint. Néanmoins, puisque vous m'en donnez l'occasion, je vais à présent revenir sur les raisons qui justifient cette prolongation.

Tout d'abord, la réforme des rythmes scolaires annuels est inscrite dans la Déclaration de politique communautaire (DPC) ainsi que dans le Pacte pour un enseignement d'excellence. Elle fait partie des débats depuis des dizaines d'années et nous nous sommes engagés à faire avancer ce chantier au cours de cette législature. Dans le contexte de la crise sanitaire, plusieurs responsables ont suggéré une anticipation de cette réforme en prolongeant les congés d'automne d'une semaine pour se donner un peu d'air sur le plan épidémiologique. Je n'ai pas accédé à cette demande dans un premier temps, car je ne pense pas que nous puissions improviser une telle réforme. Par exemple, les parents d'élèves qui auraient déjà épuisé leurs congés annuels auraient été pris complètement au dépourvu; en outre, les retards d'apprentissage sont bien réels, surtout dans l'enseignement secondaire, qui peine déjà à remettre ses élèves au niveau qu'ils auraient dû atteindre l'année dernière. La décision de prolonger ou non ce congé était donc difficile, mais il s'agissait surtout de ne pas trop improviser.

Par contre, au fil des concertations a émergé l'idée de profiter du fait que le 11 novembre suit directement la semaine de Toussaint pour organiser un pont résultant en une période de congé continue de douze jours. Vu la dégradation progressive de la situation organisationnelle des écoles, nous avons estimé que cette mesure permettrait de reconstituer des équipes pédagogiques plus complètes et de repartir d'un meilleur pied, l'objectif restant bien de permettre aux écoles de rester ouvertes le plus longtemps possible. Il faut en quelque sorte «ménager

notre monture» pour essayer de tenir toute l'année en tenant compte des signaux qui nous parvenaient du terrain.

Comme je l'ai dit, nous ne souhaitons pas prendre les parents au dépourvu; c'est pourquoi des services de garderie seront organisés avec l'appui des coordinateurs ATL ou, à défaut, avec l'aide des communes concernées. À cet égard, je tiens à remercier la ministre Linard, qui est responsable de l'accueil extrascolaire et qui a donc mis ces dispositifs en place depuis jeudi dernier.

J'insiste évidemment sur le fait que ce service de garderie est organisé au bénéfice des enfants de parents qui ne disposent d'aucune autre solution de garde durant ces deux journées. Bien entendu, il est demandé aux parents de privilégier d'autres solutions, à l'exception de celles qui impliqueraient des personnes à risque. Il va de soi que nous ne pouvons pas les obliger à exposer les grands-parents des enfants, par exemple. Le but reste néanmoins de limiter le nombre d'enfants au sein des garderies.

À ce jour, je n'ai reçu aucune demande de passage en code orange ou rouge de la part des bourgmestres. Tout le monde semble s'accorder sur la nécessité absolue de maintenir les écoles ouvertes et de maintenir autant que possible les élèves en présentiel à l'école. C'est d'ailleurs aussi ce qu'ont déclaré le Premier ministre et le ministre de la Santé lors du dernier Comité de concertation. Pour le reste, les protocoles et circulaires traitant de la stratégie relative à la Covid-19 sont en cours de relecture; je ne manquerai pas de communiquer à ce sujet. Je revois d'ailleurs les acteurs institutionnels de l'enseignement demain matin.

Vu la dégradation de la situation, nous renforcerons évidemment une série de mesures sanitaires, mais nous en profiterons aussi pour baliser ce qui peut être attendu en termes de cours à distance, notamment dans les cas de mise en quarantaine d'élèves ou d'enseignants, ou encore quand une classe doit fermer. Il existe aussi des cas où des écoles entières doivent fermer parce que l'équipe pédagogique est trop déforcée pour organiser correctement les cours. Actuellement, les cas de ce type sont au nombre de 25, soit 1 % des quelque 2 500 écoles. La situation n'est donc pas encore catastrophique, mais il existe également d'autres cas où des établissements ont dû fermer certaines de leurs classes. Il est donc important de baliser ce que nous pouvons attendre en matière d'apprentissage à distance dans de telles situations, sachant qu'elles ne durent généralement pas plus d'une semaine. Il n'en reste pas moins essentiel de maintenir la continuité des apprentissages. Pour conclure, j'ajouterais que l'ensemble des mesures et des décisions prises visent à garder la situation sous contrôle dans notre Fédération.

M. Jean-Philippe Florent (Ecolo). – Madame la Ministre, nous sommes tous bien conscients que la situation est compliquée et évolutive.

Il suffit de regarder les chiffres pour s'en convaincre.

Par ailleurs, l'augmentation des congés d'automne est quand même une réforme exceptionnelle. Elle a été adoptée au regard de la crise sanitaire. Elle ne s'inscrit pas dans la réforme des rythmes annuels que nous soutenons tous.

Il est très important que les écoles restent ouvertes même si cette mesure n'est pas toujours bien entendue par les parents et la population en général, qui ne comprennent pas que nous fermions les établissements du secteur horeca, alors que les écoles restent ouvertes et permettent la propagation du virus. Pourtant, il faut rappeler qu'il est impérieux de garder tant que faire se peut les écoles ouvertes pour les élèves qui ont déjà vécu une longue période de confinement et qui ont effectivement certaines lacunes. De plus, la question de la lutte contre les inégalités sociales est aussi sous-jacente à cette problématique. Tous les enfants n'ont pas les mêmes ressources à leur disposition chez eux. Nous devons faire entendre ces réalités qui sont nuancées et parfois compliquées à faire passer.

Je prends bonne note qu'aucun bourgmestre n'a demandé le passage au code rouge et orange. Cependant, quand nous nous rencontrerons dans deux semaines, la situation aura peut-être empiré.

2.34 Question de M. Nicolas Janssen à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Indicateurs de suivi du Pacte pour un enseignement d'excellence»

M. Nicolas Janssen (MR). – L'un des points forts du Pacte pour un enseignement d'excellence est qu'il se base sur des objectifs clairs pour concrétiser son avancement vers plus d'efficacité, d'équité et d'efficience. À ce titre, le lancement du dispositif d'information, au début de l'année 2021, destiné à communiquer, tant vers les enseignants que vers le grand public, de façon transparente et systématique sur les réformes en cours d'élaboration ou en cours de mise en œuvre, participera à une meilleure connaissance de la refonte en cours du système éducatif. Par ailleurs, le Comité de concertation suit la mise en œuvre du Pacte selon le calendrier établi dans la feuille de route initiale et les objectifs sont assortis d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs qui doivent permettre aux instances de procéder à une analyse de l'impact des mesures.

Si le calendrier a changé depuis celui annoncé dans l'avis n° 3 du Groupe central, pourriez-vous nous communiquer la feuille de route actualisée? Prévoyez-vous de clarifier ou de compléter certains indicateurs du Pacte pour en permettre un suivi rigoureux, essentiel en termes de gouvernance publique? Pouvez-vous également m'indiquer qui est chargé de suivre l'évolution de la mise en œuvre des outils, du temps consacré par les acteurs de terrain pour le leadership pédagogique, du ressenti des

différents opérateurs, des effets de la nouvelle gouvernance sur les écoles? De quelle manière ce suivi est-il organisé?

Le dispositif d'information du Pacte prévoira-t-il un tableau de bord de l'évolution des indicateurs-clés? Outre un suivi rigoureux, une communication régulière des avancées est essentielle, car elle motivera les professionnels de l'enseignement et leur permettra de s'approprier davantage le processus, mais aussi de s'améliorer.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Le calendrier du Pacte a quelque peu évolué par rapport à celui annoncé dans l'avis n° 3 du Groupe central. Permettez-moi tout d'abord de rappeler que sa mise en œuvre a été décidée en concertation avec les acteurs de l'enseignement et qu'un des principes essentiels ayant présidé à son élaboration est celui de la soutenabilité de la mise en œuvre des changements pour les écoles.

Aujourd'hui, alors que les écoles sont frappées par la crise de la Covid-19 et que les équipes éducatives doivent se concentrer sur la gestion de cette dernière, les équipes du Pacte et mon cabinet analysent le calendrier des mesures qui doivent entrer en vigueur en septembre 2021, à l'aune de ce même principe et en envisageant le report des mesures qui peuvent l'être. Dans l'immédiat, j'ai déjà annoncé le report de la date de dépôt des plans de pilotage de la deuxième vague. Je présenterai cette analyse ainsi qu'une feuille de route actualisée à la commission, une fois que le gouvernement et le Comité de concertation auront pu se prononcer sur de nouvelles échéances.

Au-delà de ces considérations, le Pacte renvoie à la fixation de plusieurs indicateurs pour permettre l'évaluation de l'amélioration de la qualité définie à partir de la mesure de l'efficacité et de l'équité de notre enseignement. Je tiens à préciser une nouvelle fois que les indicateurs, les cibles et les valeurs de référence sont aujourd'hui fixés dans le Code de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire du 3 mai 2019. Le premier rapport définissant la ligne de base à partir de laquelle l'évaluation de ces indicateurs du système sera réalisée est en cours de finalisation. Nous aurons donc l'occasion d'y revenir.

Vous avez raison de souligner que l'évaluation du Pacte repose sur d'autres dimensions, des facteurs d'*input*, c'est-à-dire ce qui est train de changer dans le système. Je pense notamment au travail collaboratif, aux contrats d'objectifs et à la création de l'équipement numérique, etc. L'administration élabore actuellement le relevé de ces différents indicateurs, dont certains se définissent au moment où s'élaborent concrètement les réformes. Le Code prévoit déjà que l'évolution des indicateurs du système soit suivie annuellement. Un cadre plus complet couvrant également des indicateurs de suivi et des indicateurs propres aux différentes ré-

formes est ainsi en cours d'élaboration et complètera effectivement le dispositif d'information prévu.

M. Nicolas Janssen (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions concernant notamment le principe de soutenabilité qui, dans le contexte actuel, est évidemment d'autant plus pertinent.

2.35 Question de M. Manu Douette à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mise en place d'une plateforme informatisée entre les établissements scolaires et les TEC»

M. Manu Douette (MR). – Dans certaines régions wallonnes, le réseau des transports en commun est saturé. Si ces pics d'affluence sont limités à certaines heures, ils n'en sont pas moins contraignants pour de nombreuses familles et, surtout, pour les jeunes qui doivent se rendre à l'école. Dans certains cas, les bus sont tellement complets que les élèves ne peuvent pas y avoir accès. Ils sont donc littéralement abandonnés sur le bord de la route.

Selon l'Opérateur de transport de Wallonie (OTW), il est visiblement compliqué de connaître de manière prédictive le nombre d'élèves qui prennent le bus aux heures de pointe. De là découlerait cette difficulté d'estimer la capacité des véhicules à mettre sur certaines lignes. Cette réponse est bien entendu un peu simpliste. En effet, dans l'enseignement primaire et secondaire, les inscriptions sont connues dans leur ensemble dès la fin de l'année précédente.

L'inscription d'une question supplémentaire dans les formulaires d'inscription des écoles sur les modes de déplacement permettrait donc de connaître le nombre d'élèves qui comptent se rendre à l'école en bus. Ne pourriez-vous pas soumettre cette idée aux établissements d'enseignement et formaliser de manière structurelle une collaboration entre les établissements d'enseignement et l'OTW?

Pour être encore plus performante, l'Entreprise publique des technologies nouvelles de l'information et de la communication (ETNIC), en collaboration avec l'OTW, ne peut-elle pas lancer une plateforme informatique accessible aux écoles afin de déterminer la population de chaque sous-bassin scolaire qui prendrait le ou les bus? Les écoles n'auraient plus qu'à alimenter cet outil afin d'avoir une vision prédictive de l'utilisation des transports en commun par les élèves. Cette collaboration permettrait également de faire coller la réalité des horaires des écoles avec les horaires des bus, ce qui n'est pas toujours le cas.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'affluence dans les transports en commun est une réalité pour un certain nombre d'étudiants, dans certaines régions et à certains moments de la

journée. Pourtant, à chaque rentrée scolaire, les échanges ont lieu entre les directions territoriales du TEC et les écoles afin d'adapter au mieux et dans la mesure des possibilités l'offre de transports aux besoins des élèves.

D'après des indications qui me sont revenues de façon informelle, il semble que, du point de vue des transporteurs, la création d'une plateforme commune n'aurait d'intérêt que si elle était complétée d'une réflexion sur la flexibilité des horaires scolaires du matin afin d'élargir la plage horaire des déplacements vers l'école, le retour durant l'après-midi étant moins concerné, car les heures de fin de cours sont déjà plus dispersées. Je ne connais cependant pas le point de vue du ministre wallon, M. Philippe Henry, à ce stade et je me tiens bien sûr à sa disposition si une collaboration peut être entamée autour de la plateforme, indépendamment de cet enjeu des horaires matinaux.

M. Manu Douette (MR). – Madame la Ministre, c'est un peu l'histoire du chat qui se mord la queue. J'ai posé une question similaire à M. Henry et il me renvoie à la Fédération Wallonie-Bruxelles au niveau de la plateforme des écoles. Ce problème de transport est réel: chaque jour, je vois des enfants qui se trouvent en bord de route nationale pour rejoindre leur école et je commence à en avoir marre de cette situation en tant que mandataire public et bourgmestre. Avec plusieurs bourgmestres, nous avons rencontré l'OTW qui nous indiquait ne pas savoir combien d'élèves prenaient le bus. Je demanderai au ministre Henry de vous contacter pour envisager la création de cette plateforme.

2.36 Question de Mme Fatima Ahallouch à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Cantines scolaires»

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Madame la Ministre, la cantine scolaire est un lieu et un temps particulier dans une journée et, plus encore, dans un cursus scolaire. Sa qualité est un gage de santé et de bien-être pour les élèves. Cette qualité est balisée par un cahier des charges précis et rigoureux. Toutefois, il arrive que l'offre ne corresponde pas aux attentes des élèves, pour des raisons d'intolérance ou de choix. Le PS a déposé en octobre 2016 une proposition de résolution visant à encourager la mise en place d'un menu alternatif dans la restauration collective en Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle demandait au gouvernement que les écoles établissent un cahier des charges pour proposer une offre de repas végétariens comme alternative dans les cantines scolaires.

Outre la gratuité des repas, fer de lance de notre parti, les objectifs étaient de réaliser un cahier des charges relatif à l'élaboration de repas végétariens équilibrés, savoureux et à prix démocratique. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles avait d'ailleurs rédigé ce cahier des

charges, qui mettait en avant les propositions de repas végétariens équilibrés et insistait sur les menus composés de denrées alimentaires produites localement, en concertation avec des nutritionnistes et des diététiciens. De nombreuses initiatives ont fleuri dernièrement, poussées par des groupes de travail rassemblant citoyens, communes et écoles.

Où en sont ces projets et comment sont-ils encadrés? Combien d'écoles en Fédération Wallonie-Bruxelles ont-elles commencé à proposer des menus végétariens en privilégiant les circuits courts? Les cantines scolaires ont-elles des facilités pour organiser ces repas en mettant en avant les producteurs locaux? Quel est l'avis des parents à ce sujet? Les enfants reçoivent-ils des informations complémentaires sur l'intérêt de diversifier leur nourriture, mais aussi sur l'importance des aliments intégrant la qualité, la variété, la saisonnalité, les saveurs et l'équilibre des repas, et celle de recourir aux circuits courts, ainsi que sur l'intérêt de l'alternative végétarienne sur l'environnement?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, la proposition de résolution à laquelle vous faites référence a été adoptée le 28 novembre 2018. À la suite de celle-ci, le cahier des charges pour la confection et la livraison de repas dans des collectivités d'enfants de 3 à 18 ans a été mis à jour. Ce processus est en phase de finalisation auprès de mon administration. D'ores et déjà, je peux vous annoncer qu'il comprendra des adaptations en termes de rédaction des marchés publics, des modifications pour mieux correspondre aux recommandations nutritionnelles en vigueur, la généralisation de l'eau de distribution comme seule boisson autorisée, des recommandations en termes d'origine des aliments – circuit court, voire bio –, et des alternatives végétariennes. Ce cahier des charges qui sera diffusé dans les écoles reste cependant une proposition que tout pouvoir organisateur est libre d'utiliser et d'adapter en fonction de sa réalité de terrain.

Si des écoles ont pu bénéficier de cette nouvelle approche à ce jour, il ne peut s'agir que de celles qui ont répondu à l'appel à projets pour une alimentation saine et qui ont reçu les conseils d'un opérateur externe qui les aura accompagnées. En 2019-2020, 173 projets d'écoles très variés ont vu le jour, comme la création d'un potager, d'un compost, l'amélioration des repas proposés aux enfants, des collations saines, des potages collations, ou encore des ateliers de sensibilisation au circuit court. Pour cette année 2020-2021, et malgré les difficultés liées à la crise sanitaire, j'ai noté une forte mobilisation des écoles pour y répondre. Nous avons eu 154 projets recevables.

Quant à ce qu'en pensent les parents, une recherche menée par le ministère sera publiée début novembre 2020. Elle porte sur l'alimentation des élèves pendant la pause de midi. Le sondage s'est fait sur un échantillon de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire, ordinaire comme spécialisé. Quelques résultats me sont déjà parvenus.

Nous pouvons y lire que près de six parents sur dix trouvent que bénéficier de repas sains et équilibrés est le premier critère à rendre en compte pour que l'enfant puisse aller à la cantine. C'est un signe que nos efforts ne seront pas vains.

Mme Fatima Ahallouch (PS). – Nous sommes en effet très occupés par la crise sanitaire, mais la question de l'alimentation, que nous avons déjà abordée en réunion de commission, me paraît essentielle. Nous constatons actuellement un foisonnement de projets liés à cette thématique; il serait sans doute intéressant de les rassembler dans un cadre plus large et plus cohérent qui ferait pleinement sens. Nous suivrons en tout cas l'évolution de ce dossier avec attention.

2.37 Question de Mme Sabine Roberty à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Mixité dans les filières de formation»

Mme Sabine Roberty (PS). – Les médias se sont récemment fait l'écho de l'histoire de la jeune Océane, 19 ans, qui peine à trouver un stage en menuiserie sous prétexte qu'elle est une fille. Ce cas n'est pas sans rappeler celui des jeunes filles qui, au début de l'année 2020, ne parvenaient pas à trouver un stage en carrosserie et qui s'étaient vu proposer d'intégrer la section «Cuisine»; une très belle option au demeurant, mais bien éloignée de la carrosserie.

La mixité dans les filières de formation est une question majeure dans le domaine de l'égalité des chances, car les femmes sont encore aujourd'hui sous-représentées dans certaines filières de formation et dans certains métiers dits «masculins». Les enjeux de cette mixité ont du sens et sont légitimes. Par ailleurs, les stéréotypes de genre touchent les deux sexes.

Madame la Ministre, les stéréotypes de genre se construisent et se renforcent notamment à l'école. Comment entendez-vous y remédier? Quels sont les efforts entrepris par les écoles pour encourager la mixité dans les différentes filières de formation? Comment l'école éduque-t-elle nos jeunes à l'égalité des sexes? Le personnel encadrant est-il lui-même sensibilisé à cette problématique? Bénéficie-t-il, par exemple, de modules de formation liés à des questions de genre dans le cadre scolaire?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – La persistance des stéréotypes de genre est un problème qui, malheureusement, touche encore l'école. C'est pour cette raison que la Déclaration de politique communautaire (DPC) prévoit que des formations en genre soient intégrées dans les contenus de la formation initiale et continue des enseignants et du personnel éducatif. Plusieurs formations existent actuellement à l'Institut de la formation en cours de carrière (IFC). Elles visent à déconstruire des stéréotypes et des représentations

liés au sexe, au genre et à l'orientation sexuelle en analysant les messages discriminants véhiculés lors de l'orientation scolaire et professionnelle. Par ailleurs, dans l'optique d'encourager une orientation scolaire et professionnelle dépourvue de stéréotypes sexistes, j'ai inclus explicitement le thème du genre dans la préparation des prochaines Assises de l'Enseignement et de la Formation professionnelle prévues par la DPC.

Comme j'ai eu l'occasion de le dire dans ma réponse à Mme De Re, les élèves travaillent aussi sur l'égalité des sexes, et ce, dès leur plus jeune âge. En effet, dans le nouveau référentiel des compétences initiales, la sensibilisation à la question du genre est abordée afin de permettre à tous les élèves de prendre part à des activités de la classe selon son choix et non en fonction de son genre. Cela doit se poursuivre dans les enseignements primaire et secondaire au travers notamment des animations conduites dans le cadre de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Enfin, certaines écoles participent à l'appel à projets «*Girls' day, Boys' day*» soutenu par le Fonds social européen (FSE). Cette initiative a pour objet de faire découvrir le monde du travail aux filles et aux garçons en leur présentant des métiers et professions dits atypiques pour leur sexe. Les objectifs visés sont, entre autres, d'éveiller l'intérêt des filles pour les métiers scientifiques et techniques et pour les nouvelles technologies, d'éveiller l'intérêt des garçons pour des professions pédagogiques, sociales ou de soins, ainsi que de réfléchir à la notion de genre dans les parcours scolaires.

Mme Sabine Roberty (PS). – Cette thématique est prévue au programme de la formation initiale des enseignants. C'est une bonne chose. La question du genre sera évoquée dans les prochaines Assises de l'Enseignement et de la Formation professionnelle. Je m'en réjouis. Je vous questionne régulièrement sur l'évolution des actions liées à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS) et je n'hésiterai pas, à l'avenir, à aborder ce sujet à travers du prisme du genre.

Vous avez également cité l'excellente initiative «*Girls' day, Boys' day*» qui a toute sa place dans l'élaboration d'un projet d'orientation scolaire et d'orientation professionnelle. La découverte des métiers se fait aussi par le prisme du genre et il faut en être conscient. C'est donc aussi au travers de l'école et des apprentissages que nos enfants évolueront dans le bon sens.

(Mme Delphine Chabbert reprend la présidence)

2.38 Question de M. Calvin Soiresse Njall à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Harmonisation administrative en cas de quarantaine de professeurs»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Ces derniers jours, les chiffres liés au nombre de contaminations au Covid-19 continuent d'augmenter. Des professeurs de l'enseignement maternel, primaire et secondaire sont concernés. Les quarantaines se multiplient, du côté des élèves comme des membres du personnel des écoles.

Madame la Ministre, vous avez annoncé publiquement que la piste de la fermeture des écoles était aujourd'hui écartée. Je tiens à souligner que c'est une position que le groupe Ecolo continuera de défendre. Confiner l'école, c'est confiner d'abord le bien-être social des élèves.

J'aimerais vous interroger plus précisément sur la quarantaine des professeurs qui travaillent sur plusieurs sites. Il me revient que, dans certains cas, lorsqu'une école dans laquelle ils travaillent est fermée et qu'ils ont été en contact étroit avec des professeurs touchés par le Covid-19, les autres écoles leur demandent de fournir un certificat de quarantaine ou de venir travailler s'ils n'en ont pas. Les professeurs qui le demandent pourraient-ils bénéficier d'une harmonisation concernant les quarantaines, afin que toutes les écoles dans lesquelles ils travaillent soient automatiquement informées lorsqu'un établissement est fermé? Si oui, de quelle manière cette harmonisation serait-elle assurée? La publication d'une circulaire à ce sujet est-elle prévue?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Monsieur le Député, rien n'oblige un enseignant à demander automatiquement un certificat de quarantaine lorsque l'une des implantations dans laquelle il travaille ferme pour des raisons liées à la Covid-19.

Pour rappel, les fermetures peuvent être de deux ordres: sanitaires, c'est-à-dire décidées par les autorités sanitaires que sont les services de promotion de la santé à l'école (PSE), en accord avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) ou la Commission communautaire commune (COCOM), ou organisationnelles, c'est-à-dire décidées en raison du manque de personnel enseignant pour encadrer les élèves après que des membres du personnel aient été placés en quarantaine ou en arrêt maladie.

Quoi qu'il en soit, un certificat de quarantaine ne doit être délivré à un membre du personnel que si ce dernier apprend avoir été le contact étroit avec un cas confirmé Covid et que s'il doit par conséquent s'isoler et se faire tester. C'est par ailleurs précisé dans la circulaire n° 7785 du 7 octobre 2020 prévoyant l'assouplissement exceptionnel des modalités de remplacement des membres du personnel absents.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces précisions. J'en ferai part aux personnes concernées.

(M. Kalvin Soiresse Njall prend la présidence)

2.39 Question de Mme Delphine Chabbert à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Démocratie scolaire en période de coronavirus»

Mme Delphine Chabbert (PS). – Les enfants ont fait leur rentrée scolaire dans un contexte inédit. Les enseignants sont masqués, tout comme les élèves du secondaire. Mais qu'en est-il des parents? Quelle place la crise que nous vivons depuis mars laisse-t-elle à la représentation individuelle et collective des parents à l'école? Il s'agit d'une question de démocratie scolaire qui permet aux parents d'exercer leur droit à la parole. En règle générale, il s'agit d'une interaction entre un parent et un des acteurs de l'école pour évoquer une situation personnelle. Toutefois, la représentation peut amener des parents à se mobiliser sur des sujets d'intérêt collectif. C'est ainsi que des parents, élus par leurs pairs, siègent au conseil de participation (COPA) ou à l'association des parents.

La place des parents à l'école est légitime, et même indispensable. Elle est également encadrée par plusieurs décrets. Le nouveau modèle de gouvernance insiste et renforce la participation collective des parents au COPA. Celui-ci, tenu de se réunir au moins quatre fois par an, est notamment chargé de remettre un avis sur le règlement d'ordre intérieur (ROI). Les parents mandatés sont ainsi autorisés à vérifier, amender et compléter le texte du futur ROI avant promulgation par le pouvoir organisateur. C'est également le COPA qui veille au respect de la gratuité d'accès de l'enseignement. Le coût des activités sportives et culturelles y est analysé et le conseil peut décider de modifier, voire de renoncer à certaines d'entre elles si leur coût empêche la participation de tous. Il est donc le garant de la solidarité.

Mais qu'en est-il en période de coronavirus? Comment les parents peuvent-ils participer à la démocratie ou simplement être inclus dans la vie scolaire, quand certaines écoles n'autorisent plus les parents à entrer dans leur enceinte et que certains pouvoirs organisateurs sont tentés d'utiliser des contextes tels que celui-ci pour freiner la participation dans l'école?

Madame la Ministre, avez-vous connaissance de certaines modalités, aménagements ou pratiques créatives pour pallier les difficultés propres aux mesures sanitaires? Quelles sont les relations entre les familles et les établissements scolaires en période de pandémie de la Covid-19? Qu'en est-il des rencontres entre parents et professeurs dans l'enceinte de l'école? Certaines d'entre elles ont-elles fermé leurs portes à des parents de jeunes enfants encore en maternelle? Certains établissements ont-ils été tentés de modifier – ou ont-ils modifié – leur ROI à la suite des mesures sanitaires liées au Covid-19, comme nous l'avons constaté dans certaines écoles qui ont «profité» du *lockdown* qui a suivi les attentats de 2016 pour écarter les parents de l'école? Enfin, des réflexions sont-elles en cours

dans le secteur pour veiller à maintenir le lien avec les parents?

(M. Hervé Cornillie prend la présidence)

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, comme vous le savez, la présence de tiers dans les établissements est limitée au strict nécessaire dans le secondaire en codes jaune, orange et rouge et, dans le fondamental, en codes orange et rouge. Les tiers autorisés sont ceux dont la présence est nécessaire au fonctionnement de l'école, à la réalisation de son projet pédagogique et au suivi du parcours scolaire des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette mesure est évidemment susceptible d'évoluer en fonction du travail de relecture des protocoles, à la suite du comité de concertation (Codeco) de vendredi dernier. Les associations de parents et les conseils de participation entrent dans cette notion de tiers essentiels. Néanmoins, pour ces réunions, j'ai demandé aux organisations représentatives d'associations de parents de privilégier, lorsque c'est possible, le recours à la visioconférence ou à une forme hybride de visioconférence et de présentiel. Pour ce qui est du présentiel et de l'éventuelle présence de parents dans l'enceinte de l'école lorsque c'est autorisé, je rappelle que les règles en société sont également d'application à l'intérieur des écoles: le maintien de la distanciation physique, le port du masque obligatoire à défaut, et l'observation scrupuleuse des gestes barrières.

Par ailleurs, je n'ai pas eu de retour sur la modification de ROI consécutivement à la crise sanitaire ou de cas d'écoles maternelles fermées aux parents d'élèves. Je sais que, dans la plupart des cas, les directions ont dû adapter les moments de présence des parents, pour déposer et venir chercher les jeunes enfants, en raison de l'affluence importante. Certains bourgmestres et gouverneurs ont réglementé les abords des écoles aux heures d'ouverture et de fermeture des locaux, en raison du nombre important de parents s'agglutinant devant les entrées des établissements scolaires. Il va de soi que de tels attroupements doivent être évités au maximum en cette période de rebond de la pandémie, tout en tenant compte des besoins des enfants.

Mme Delphine Chabbert (PS). – Madame la Ministre, je suis ravie d'entendre que les parents sont considérés comme des tiers essentiels. Toutefois, comme l'ensemble de la société, ils doivent essayer de faire le maximum en visioconférence, comme nous le faisons ici et ailleurs. J'ai bien conscience que les protocoles sont modifiés au fur et à mesure de l'évolution de la crise. Certains pouvoirs organisateurs et certaines communes ont effectivement réglementé les abords des écoles en raison des attroupements. Cette question est importante. Là encore, il faut être créatif. Je ne doute pas que c'est le cas pour la majorité des écoles et que vous les soutiendrez dans ce sens.

2.40 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Suivi de l'engagement de 1 500 enseignants pour renforcer la remédiation»

Mme Elisa Groppi (PTB). – Lors d'une précédente réunion de notre commission, je vous ai interrogée, Madame la Ministre, sur l'affectation des 35 000 périodes débloquées afin d'organiser la remédiation dans les écoles à la suite de la crise du Covid-19. Vous m'aviez alors répondu qu'il était trop tôt pour apporter une réponse à ce sujet et que les écoles avaient jusqu'au 15 octobre pour vous faire rapport de ces affectations.

Je me permets donc de vous interpellier à nouveau à ce sujet. Ces périodes supplémentaires d'accompagnement ont-elles pu être mises en œuvre dans les écoles? L'ensemble des postes à pourvoir ont-ils été attribués? Comment ces périodes ont-elles été affectées? Quel est le profil des personnes qui ont été engagées? Quelle est la proportion de profils pour chaque poste? L'appel portait sur tous les profils pédagogiques et ne se limitait pas aux enseignants.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, je vous confirme à nouveau que les périodes relatives au renforcement de l'accompagnement personnalisé dans le cadre de la crise sanitaire ont bien été mises à la disposition des établissements concernés ainsi que le formulaire y afférent. Comme vous l'indiquez à juste titre dans votre question, les écoles avaient jusqu'au 15 octobre 2020 pour introduire leur demande au moyen d'un formulaire électronique. Le traitement des données n'a donc pu commencer qu'à partir de vendredi dernier et cela nécessitera du temps afin que nous puissions disposer des informations plus détaillées et affinées. Par ailleurs, le traitement des données sera effectué par les différents services de l'Administration générale de l'enseignement (AGE). D'une part, la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) s'occupe du recensement des formulaires et de leur dépouillement et, d'autre part, la Direction générale des personnels de l'enseignement subventionné (DGPES) pourra synthétiser les engagements réalisés.

À ce stade, je peux néanmoins vous indiquer qu'à la fin de la semaine dernière, 1 063 et 286 formulaires avaient été encodés, respectivement pour l'enseignement fondamental et l'enseignement secondaire. Ainsi, 22 écoles fondamentales ordinaires et 9 écoles de l'enseignement secondaire n'avaient pas encore complété le formulaire de demande. Un rappel de la date limite réglementaire leur a été adressé par mes services afin de leur octroyer un délai de quelques jours supplémentaires.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Si je vous comprends bien, Madame la Ministre, nous n'en sommes qu'à l'étape du recensement des demandes des écoles pour obtenir de l'aide pour ces périodes.

Il me semble que, dans le décret adopté en juillet dernier à ce propos, on parlait d'une période de trois mois entre septembre et décembre. Or, nous sommes aujourd'hui à la mi-octobre et cela m'inquiète de ne pas entendre de votre part que vous ayez dégagé environ 1 500 postes et qu'ils étaient tous pourvus. J'espère que cela se fera rapidement et que, dans le cadre de pénuries dont on a parlé ce matin et qui existent depuis des mois et des années, on trouvera les enseignants pour apporter de l'aide dans les écoles.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – J'ai confirmé dans ma réponse que les périodes relatives au renforcement de l'accompagnement personnalisé dans le cadre de la crise sanitaire ont bien été mises à la disposition des établissements concernés. Les établissements avaient jusqu'au 15 octobre pour en faire la demande. Je vous rassure: beaucoup de choses sont mises en place.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Merci pour ce complément d'information. Toutefois, ces périodes ont-elles été affectées? Les enseignants concernés travaillent-ils dans les écoles? Je reviendrai avec une question de suivi pour obtenir plus de précisions à ce sujet.

2.41 Question de Mme Elisa Groppi à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Réforme des services de médiation scolaire»

Mme Elisa Groppi (PTB). – J'ai rencontré une équipe de médiateurs inquiets à propos de leur métier. Une de leurs missions est la prévention du décrochage et de la violence en milieu scolaire. Le service de médiation scolaire a pour mission de s'occuper des problèmes relationnels entre des élèves, entre des parents d'élèves et les membres du personnel, entre les membres du personnel et des élèves ou groupes-classes. Il peut être sollicité par la direction, un enseignant, un éducateur, un élève ou sa famille ou un service extérieur tel qu'un service d'accrochage scolaire, un service de l'aide à la jeunesse, etc. C'est ce qu'on peut lire sur le site www.enseignement.be, sur la page concernant le service de la médiation scolaire.

Aujourd'hui, compte tenu des dernières circulaires parues et des réformes à venir, ces travailleurs craignent un glissement, dans leurs missions, de la prévention vers des interventions contraignantes, qui n'auraient pas pour effet le retour du jeune à l'école de manière pérenne et sereine. L'attention ne serait pas suffisamment portée sur le contexte personnel et social du jeune. Avec ce glissement, on entrerait dans une logique de résultats, alors que c'est une logique d'obligation de moyens qui doit primer selon eux.

Ne risque-t-on pas, en favorisant des interventions contraignantes en matière d'absentéisme, de

mettre au second plan la médiation scolaire, une alternative positive et innovante répondant à la priorité de l'article 6 du décret «Missions» et reconnue dans bien d'autres pays?

À la lecture de la circulaire n° 7756 du 24 septembre 2020, intitulée «CPMS – Lutte contre le décrochage scolaire», on constate que les médiateurs n'apparaissent plus dans la lutte contre l'absentéisme. Or, il y a bien une dimension relationnelle dans les situations d'absentéisme. En quoi la posture du médiateur n'est-elle pas pertinente en la matière? D'autre part, quel serait le rôle des intervenants psychosociaux et quelle plus-value apporteraient-ils dans les situations d'absentéisme?

Par ailleurs, l'ensemble des demandes d'intervention se fait aujourd'hui de manière centralisée au sein du service de médiation scolaire de la Communauté française. Cette centralisation a deux conséquences importantes. D'une part, elle conduit à une rupture de lien direct avec le terrain – ce n'est plus un agent, un parent ou un autre intervenant qui peut demander de l'aide – et à une forme de discrimination vis-à-vis des familles qui n'ont pas toujours accès aux canaux permettant d'introduire une demande. D'autre part, les procédures liées à la centralisation administrative et l'utilisation d'une base de données mettent les médiateurs en porte-à-faux avec le respect du secret professionnel indispensable à leur posture.

Les médiateurs s'interrogent également sur la manière dont cette réforme se déroule, sans qu'une concertation préalable n'ait eu lieu ni avec les acteurs de terrain ni par la rédaction d'un décret préalable à la publication des circulaires qui le mettent en application. Ainsi peut-on lire dans les annexes de la circulaire n° 7714 du 28 août 2020 des termes comme «service du droit à l'instruction (SDI)» ou «intervenant psychosocial (IPS)», alors que ces termes n'apparaissent pas dans les décrets «sectoriel» et «intersectoriel» du 21 novembre 2013 visant à favoriser le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école, l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire, décrets définissant les missions du médiateur scolaire. Sur quel texte légal cette circulaire est-elle basée?

En outre, l'annexe 11 de la circulaire n° 7714 et l'annexe 16 de la circulaire n° 7737 du 10 septembre 2020 suppriment l'absentéisme du champ d'action des médiateurs, alors que leur intervention en cas d'absentéisme fait partie des missions du médiateur dans les décrets actuellement en vigueur. Madame la Ministre, considérez-vous que le soutien aux jeunes en cas d'absentéisme ne fait plus partie des missions du médiateur? Les termes «absentéisme» et «décrochage» sont clairement définis dans le décret et ne sont plus distingués l'un de l'autre dans l'annexe 11 de cette circulaire. Est-ce intentionnel? Si oui, pour quelles raisons?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'avis n° 3 du Groupe central définit trois

axes pour lutter contre le décrochage scolaire: la prévention, l'intervention et la compensation. Sans aucune ambiguïté, les missions et les rôles des services de médiation scolaire sont positionnés en deuxième ligne dans le champ de l'intervention. La médiation en tant que mode alternatif de résolution coopératif des conflits place le médiateur en tiers neutre et indépendant et vise à l'équilibre relationnel. Son caractère volontaire empêche donc bien entendu tout travail contraint.

Dans le futur service spécifique intégré prévu dans les travaux du Pacte pour un enseignement d'excellence, je veillerai à ce que les médiateurs continuent à jouer un rôle essentiel, notamment dans la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme dans un cadre précis et circonscrit, en cohérence avec les fondements de la médiation. Dans les circulaires n°s 7714 et 7737 que vous citez, Madame la Députée, le champ d'action des médiateurs n'exclut pas une prise en charge des élèves en cas d'absentéisme ou de décrochage. Il recentre la mission sur son objet sans en définir le contexte qui peut donc concerner un absentéisme ou un décrochage.

Si des termes absents des décrets «sectoriel» et «intersectoriel» apparaissent prématurément voire de manière inopportune, c'est qu'ils sont issus pour certains de l'avis n° 3 ou pour d'autres des travaux du chantier 13 du Pacte qui est en cours et qui se focalise sur le plan de lutte contre le décrochage scolaire. Ils rassemblent les éléments nécessaires à son élaboration, à commencer par les définitions et la terminologie qui doivent être peaufinées et fixées, y compris la nuance entre décrochage et absentéisme qui apparaît très clairement. Il est donc prématuré d'avancer des éléments avant que des propositions soient finalisées et présentées au comité de concertation. Je ne manquerai pas de revenir vers vous à cette étape du processus, mais sachez que mon cabinet rencontrera prochainement les médiateurs pour poursuivre les échanges entamés.

Mme Elisa Groppi (PTB). – Je vous remercie pour ces éléments de réponse, Madame la Ministre. Intégrer l'avis n° 3 du Groupe central dans une circulaire sans passer par un décret ni un débat parlementaire me pose un problème démocratique. Je suis ravie d'apprendre que votre cabinet rencontrera les acteurs concernés, qui sont très inquiets et seront heureux d'être entendus.

J'ajouterai un dernier mot sur ce phénomène de glissement. Vous confirmez que les médiateurs doivent intervenir à la suite d'un signalement de l'école pour un cas d'absentéisme injustifié, alors qu'ils font aussi de la prévention. Cela fait partie de leur mission et cela leur tient à cœur. Ils s'inquiètent de ce glissement de l'obligation de moyens qui leur incombe (les médiateurs sont obligés de mettre tout en œuvre pour venir en aide aux jeunes) vers une obligation de résultat (l'évaluation se faisant sur la base du retour de l'élève à l'école sans tenir

compte de son mal-être ou de sa détresse psychologique). Je relaie ici l'inquiétude des médiateurs, car cela leur semble dangereux.

2.42 Question de Mme Joëlle Maison à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Délais d'information des parents en cas de Covid-19»

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Madame la Ministre, j'ai reçu des plaintes de parents d'élèves concernant lesquels les délais d'information des parents par les services de promotion de la santé à l'école (PSE) lorsqu'il y a un cas avéré de Covid-19. Ces délais sont trop longs, ce qui risque d'avoir pour conséquence que la chaîne de transmission soit rompue.

Je vous donne un exemple concret. Un vendredi, les parents d'une classe apprennent sur les réseaux sociaux que deux cas avérés sont recensés dans la classe. Le lundi, les parents décident d'amener leur enfant à l'école en faisant confiance à la communication de l'école et à sa gestion interne. En cours de matinée, la mère de l'élève appelle la personne référente de l'école. Cette personne lui indique que ce n'est pas l'école qui décide ou qui gère la communication et que les élèves sont mieux informés que l'équipe éducative. Soit! Le lundi en fin de journée, après 16 heures, l'école appelle les parents pour signaler qu'il y a finalement des risques de contagion depuis jeudi, tout en leur envoyant un document pour passer un test et en les avertissant que leur fille devait respecter une quarantaine de quatorze jours. L'école ajoute que si le test devait se révéler négatif, l'élève pourrait reprendre l'école, sans toutefois préciser si l'accueil se ferait en classe ou à l'étude.

Je comprends fort bien que la période actuelle est chahutée et qu'il y a une pénurie de plus en plus criante d'enseignants. Les responsables d'établissements se sentent dépassés et ne peuvent plus communiquer des informations précises sur la manière dont peut s'envisager un retour à l'école en cas de mise en quarantaine d'une classe entière.

Mais je suis un peu plus inquiète quant au fait que l'information ne circule apparemment pas très rapidement – euphémisme – lorsque le test à la Covid d'un élève s'avère être positif. Mais aussi, en tout cas dans cet établissement-là et dans ce cas-ci, qu'une quarantaine de quatorze jours soit toujours suggérée par le service PSE alors que le communiqué du Conseil national de sécurité (CNS) qui fait état d'une quarantaine de sept jours date quand même du 23 septembre.

Avez-vous donné des instructions précises quant à la procédure à suivre par l'école lorsqu'un cas de Covid-19 est avéré dans une classe et à la durée de la quarantaine pour les élèves de la classe concernée? Le cas échéant, comment expliquez-vous que vos instructions ne soient pas respectées,

a fortiori dans un athénée organisé par Wallonie-Bruxelles Enseignement (WBE)?

Pourquoi le service PSE n'envoie-t-il pas aux parents un document muni d'un code qui permettrait aux élèves de passer un test? Mieux encore, les classes complètes pourraient être envoyées au même endroit pour se faire tester. Enfin, je sais que, depuis le moment du dépôt de ma question, la politique de *testing* a changé.

Ces mesures, certes idéales, permettraient de freiner la propagation du virus. Elles permettraient aux enfants de poursuivre leur scolarité et aux enseignants d'avoir les apaisements nécessaires quant aux risques éventuels de contagion.

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – Madame la Députée, les instructions et procédures auxquelles vous faites référence sont reprises dans le protocole de gestion des cas de Covid-19 en collectivité du 1^{er} octobre 2020. Ce protocole a été rédigé par l'Office de la naissance et de l'enfance (ONE), en collaboration avec l'Agence pour une vie de qualité (AViQ) et la Commission communautaire commune (COCOM).

Avec Mme Bénédicte Linard, ministre qui est chargée de la promotion de la santé à l'école et qui exerce la tutelle sur l'ONE, j'ai vulgarisé certains éléments pertinents de ce protocole dans la circulaire n° 7780 du 2 octobre 2020 intitulée «*Procédure pour la gestion des cas et des contacts Covid-19 en collectivités d'enfants: Écoles*». Cette circulaire figure sur le site www.enseignement.be. Nous avons également réalisé des petites affiches didactiques pour essayer d'expliquer cette procédure, y compris aux parents. En effet, quand les parents ne comprennent pas la procédure, ils peuvent avoir peur, être tentés d'intervenir et parfois de court-circuiter les procédures en place. Il était donc important de vulgariser au maximum cette procédure.

Malheureusement, je dois vous dire que le témoignage que vous rapportez n'est pas un cas isolé, mais le résultat de la saturation du système de *testing* et de *tracing*. Les services de promotion de la santé à l'école (PSE) et les centres psycho-médico-sociaux (PMS) sont compétents pour appliquer le protocole avec l'aide des directions d'écoles. Vu l'augmentation importante du nombre de cas, les services PSE font le maximum pour traiter l'ensemble des demandes de *tracing*, parfois avec un temps de retard. Ces services sont également soumis à une pression considérable pour le moment.

Le *tracing* dans les établissements commence toujours par la confirmation d'un cas de Covid-19, ce qui nécessite évidemment la réalisation d'un test et l'obtention de son résultat. Or, les centres de *testing* sont submergés et peinent à rendre les résultats des tests dans les temps. Par conséquent surviennent malheureusement des situations semblables à celle que vous avez décrite. Certains parents apprennent avec plusieurs jours de retard que leurs

enfants auraient dû être placés en quarantaine. C'est évidemment inadmissible!

Nous essayons tant bien que mal, avec l'ensemble des niveaux de pouvoir concernés, c'est-à-dire la Région wallonne, la Région bruxelloise et le gouvernement fédéral, de résorber les retards. Pour obtenir des réponses plus complètes à ce sujet, je dois vous renvoyer vers ma collègue, Mme Linard, parce que c'est elle qui représente la Fédération Wallonie-Bruxelles auprès du *Risk Management Group* (RMG) et du comité interfédéral de *testing*. Elle siège également au sein de la conférence interministérielle (CIM) Santé. Ce n'est pas mon cas. Nous travaillons en collaboration au sein du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais c'est Mme Linard qui représente ce gouvernement dans toutes les instances liées à la santé.

Mme Joëlle Maison (DéFI). – Ma réplique sera courte puisque vous partagez mes inquiétudes légitimes, d'autant plus si ce type de cas devait souvent se reproduire. La transmission serait exponentielle et connaîtrait un effet de boule de neige dans les classes et dans les écoles, ce qui est évidemment regrettable.

Pour le reste, je ne manquerai pas de m'adresser à Mme Linard pour obtenir les précisions que vous n'avez pas pu me communiquer.

(Mme Elisa Groppi prend la présidence)

2.43 Question de M. Hervé Cornillie à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Avis du Conseil général de l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR)»

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, à l'occasion d'une question qu'il a eu le privilège de développer lors de la réunion du 8 septembre 2020 de notre commission, mon collègue Calvin Soiresse Njall s'est entretenu avec vous sur l'épineuse question du barème 501 dans l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit (ESAHR). Dans votre réponse, vous avez indiqué avoir reçu l'avis du Conseil général de l'ESAHR. Cet avis reprend les conclusions du groupe de travail sur l'organisation et le contenu du module de formation complémentaire donnant accès au barème 501.

Quelle analyse faites-vous de cet avis et des recommandations qu'il contient? De quel ordre sont-elles? Pourrions-nous l'obtenir? Y voyez-vous une piste réelle de solution pour répondre aux revendications du secteur?

Dans votre réponse, vous avez aussi fait référence à des éléments budgétaires puisque, pour la modification barémique vers le 501, vous avez parlé d'un montant de 50 000 euros dont vous demanderiez l'inscription lors des prochains travaux budgétaires. Qu'a donné le conclave budgétaire à ce sujet? Une solution a-t-elle pu être trouvée? Si

oui, pour quelle catégorie d'enseignants? Je ne peux que me réjouir d'une évolution, semble-t-il favorable, mais je reste toutefois sceptique sur le montant que vous avez évoqué lors de votre dernier échange à ce propos, d'où ma question sur les catégories.

En effet, le problème évoqué, qui a déjà été abordé par beaucoup d'autres membres de notre Assemblée, dont Mme Maison, me paraît avoir un impact budgétaire plus important que 50 000 euros. De l'aveu des représentants du secteur, il s'agit potentiellement de 1 693 équivalents temps plein qui seront discriminés. Finalement, ces 50 000 euros paraissent insuffisants pour répondre aux revendications des enseignants de l'ESAGR. En outre, cela me fait craindre pour le futur de la Fédération Wallonie-Bruxelles étant donné les actions en cours ou annoncées. C'est aussi une source de préoccupations pour un député communautaire. Dès lors, cette solution est-elle de nature à éteindre les actions judiciaires auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles fait face, lesquelles pourraient à terme lui coûter beaucoup d'argent, la régularisation et les intérêts de retard étant traditionnellement inclus dans les décisions de ce genre?

Personnellement, même si je ne vous en fais pas grief, je ne comprends pas l'attitude de la Fédération Wallonie-Bruxelles dont le budget est particulier, avec des contingences spécifiques comme l'absence de ressources propres. Si un juge considère que tout qui est dans la même fonction, c'est-à-dire le même job, doit avoir le même salaire, la Fédération perd. Si un juge considère que ceux qui ont le même titre doivent être payés de la même manière, la Fédération perd. J'ai l'impression que, dans tous les cas, dans ce dossier judiciaire, la Fédération est mal embarquée. D'autant que, si elle persiste à conditionner l'octroi du barème 501 au module de formation pour lequel vous avez annoncé un décret, vous aurez de nouveaux recours, car Mme Schyns a demandé à des agrégés, notamment, de suivre sur le plan pédagogique une formation qu'on ne demande pas aux autres masters agrégés dans l'enseignement. C'est donc finalement une nouvelle forme de discrimination. Comment expliquer une telle attitude par rapport aux agrégations actuelles que la Fédération organise? N'est-il pas préférable d'entrer directement dans une logique de résolution effective des problèmes?

Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation. – L'avis du Conseil général de l'ESAGR relatif à l'organisation d'une formation spécifique de 60 heures permettant aux titulaires d'un master et de l'agrégation de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) d'accéder au barème 501 a naturellement retenu ma meilleure attention. Pour rappel, cet avis a été émis à la suite du décret du 25 avril 2019 portant exécution du Protocole d'accord sectoriel 2017-2018 entre le gouvernement de la Communauté française et les organisations syndicales et les organes de représentation et de coordination des pouvoirs organisateurs.

Ledit avis porte à la fois sur le contenu et l'organisation pratique des épreuves. Il pourra servir de ligne directrice au groupe de travail qui a été constitué et qui regroupe les représentants des établissements d'enseignement pressentis pour organiser cette formation spécifique, à savoir des hautes écoles ou des établissements d'enseignement de promotion sociale. Un autre groupe de travail a été constitué pour définir le cadre légal et réglementaire des épreuves ainsi que leurs modalités pratiques et leur financement. L'objectif est de débiter la formation dès sa finalisation sur les plans pédagogique et réglementaire.

En ce qui concerne les moyens dégagés lors du dernier conclave budgétaire, je vous confirme qu'un montant de 50 000 euros est inscrit au budget de l'année civile 2021. Toutefois, ce montant n'est pas destiné à rémunérer des enseignants selon le barème 501, ce qui serait prématuré dans l'attente de la finalisation du cadre réglementaire adéquat. Cette somme sera affectée à la revalorisation barémique des enseignants de l'ESAGR pour lesquels la reconnaissance de l'expérience utile est la seule composante listée par le décret du 2 juin 1998 organisant l'enseignement secondaire artistique à horaire réduit subventionné par la Communauté française, comme constitutive du titre requis ou du titre jugé suffisant. Concrètement, l'échelle barémique de ces enseignants sera alignée sur celle de leurs collègues titulaires d'un diplôme de bachelier ou de master.

Enfin, à propos de la procédure judiciaire pendante intentée par l'ASBL ESAGR, je rappelle qu'un premier jugement émis par le tribunal de première instance de Bruxelles le 27 juin 2019 a donné raison à la Fédération Wallonie-Bruxelles. Depuis, les requérants ont fait appel de cette décision. Le dossier est actuellement à l'étude auprès de notre conseil d'administration et de mon cabinet. Dans la mesure où il s'agit d'une procédure en cours, je ne souhaite évidemment pas me prononcer davantage à cet égard.

M. Hervé Cornillie (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour les informations que vous nous avez données dans le cadre de ce dossier, notamment à propos des 50 000 euros nouvellement affectés et du public concerné. Il reste toutefois un problème majeur pour de nombreux enseignants actifs dans l'ESAGR; au-delà d'une considération barémique, ce problème concerne aussi la pédagogie en tant que telle et se pose sur le long terme. C'est pourquoi nous devons entrer dans une logique de résolution effective des problèmes en rencontrant les porteurs légitimes de ces revendications. Je pense que la Fédération Wallonie-Bruxelles perdrait à ne pas agir. Je n'insisterai pas plus aujourd'hui, mais je ne manquerai pas de vous solliciter à nouveau pour connaître les conclusions de ce groupe de travail et l'avis du Conseil général.

3 Ordre des travaux

Mme la présidente. – La question orale de Mme Sybille de Coster-Bauchau à Mme Caroline Désir, ministre de l'Éducation, intitulée «Annulation des classes de neige au vu de l'évolution de la crise sanitaire», est retirée.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellation.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 17h40.*